



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Budget général
Mission ministérielle

Action extérieure de l'État



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2024 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2024 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2023, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2023 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2024.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2024 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Action extérieure de l'État	7
Présentation stratégique de la mission	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde	17
Présentation stratégique du projet annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	21
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	25
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	30
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	38
<i>Éléments transversaux au programme</i>	38
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	49
<i>Justification par action</i>	52
01 – Coordination de l'action diplomatique	52
02 – Action européenne	57
04 – Contributions internationales	59
05 – Coopération de sécurité et de défense	63
06 – Soutien	69
07 – Réseau diplomatique	77
PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence	85
Présentation stratégique du projet annuel de performances	86
Objectifs et indicateurs de performance	90
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	90
2 – Développer l'attractivité de la France	98
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	104
4 – Dynamiser les ressources externes	106
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	110
Justification au premier euro	113
<i>Éléments transversaux au programme</i>	113
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	131
<i>Justification par action</i>	132
01 – Appui au réseau	132
02 – Coopération culturelle et promotion du français	134
03 – Objectifs de développement durable	142
04 – Enseignement supérieur et recherche	144
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	154
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	155
07 – Diplomatie économique et attractivité	155
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	157
Opérateurs	159
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	159
CAMPUS France	164

<i>Institut Français</i>	167
PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires	173
Présentation stratégique du projet annuel de performances	174
Objectifs et indicateurs de performance	176
1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire	176
2 – Simplifier les démarches administratives	179
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	181
Justification au premier euro	184
<i>Éléments transversaux au programme</i>	184
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	192
<i>Justification par action</i>	193
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française	202
03 – Instruction des demandes de visa	203
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	205

MISSION
Action extérieure de l'État

Présentation stratégique de la mission

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

À la clôture des États généraux de la Diplomatie, dans son discours du 16 mars 2023, le Président de la République a annoncé un réarmement de la diplomatie française et fixé quatre axes de transformation prioritaires pour une diplomatie plus forte :

- nous adapter plus rapidement aux changements du monde pour bâtir de nouveaux partenariats et cercles de solidarité ainsi qu'un ordre international nouveau ;
- investir résolument le champ de l'influence ;
- prendre pleinement le tournant des enjeux globaux en affirmant la vocation interministérielle du ministère des Affaires étrangères à coordonner les compétences diversifiées ;
- rapprocher la diplomatie des Françaises et des Français en faisant davantage, mieux, plus simplement et de manière dématérialisée.

Le ministère s'appuiera ainsi sur des moyens accrus, en crédits et en emplois, pour mettre en œuvre les différents projets de l'Agenda de la transformation.

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2024, la mission « Action extérieure de l'État » mobilise l'essentiel des moyens supplémentaires du ministère pour assurer la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation : des moyens humains (+146 ETP) et un budget total (+8,9 %) en augmentation par rapport à la LFI 2023, pour atteindre 3,5 milliards d'euros en crédits de paiement.

Dans un contexte d'accélération et de multiplication des crises, marqué par l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, mais aussi les crises énergétique, alimentaire ou environnementale, ces transformations et ces moyens accrus viendront renforcer la mise en œuvre des priorités du ministère, qui demeurent :

- la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix, le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières et la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome, pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- notre rôle de puissance d'équilibre, établissant des partenariats de confiance au service d'un multilatéralisme efficace, pour gérer les grands enjeux et biens publics internationaux (sécurité internationale, santé, environnement, énergie...) et défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit ;
- une diplomatie économique mobilisée pour l'attractivité, la réindustrialisation et la création d'emplois en France ;
- une diplomatie de rayonnement investissant tous les domaines de l'influence au service de nos intérêts géopolitiques, économiques et stratégique.

Trois programmes budgétaires concourent, à hauteur de plus de 50 % des crédits du Ministère, à l'accomplissement de ces objectifs au sein de la mission « Action extérieure de l'État » :

- Action de la France en Europe et dans le monde (105), plus de 64 % des crédits de la mission.
- Français à l'étranger et affaires consulaires (151), plus de 12 % des crédits de la mission.
- Diplomatie culturelle et d'influence (185), 23 % des crédits de la mission.

ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)

Le programme 105 regroupe les moyens de l'action diplomatique de la France en administration centrale et à l'étranger en vue de renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français ; promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe ; assurer un service diplomatique efficient et de qualité.

Les contributions internationales de la France représenteront en 2024, hors dépenses de personnel, les 2/3 des crédits du programme et seront versées :

- au titre des opérations de maintien de la paix (OMP) et du budget ordinaire de plusieurs organisations relevant du système des Nations Unies ou liées à celui-ci (AIEA, UNESCO, Cour pénale internationale...);
- à des organisations œuvrant pour les droits de l'Homme, la paix, la sécurité et la coopération (Conseil de l'Europe, OTAN, OCDE, OSCE, Institut du monde arabe, Facilité européenne de Paix...).

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, les moyens du programme, en hausse de 110 ETP et de 8,7 % de crédits, qui s'élèvent à 2,26 Mds€, permettront le renforcement de :

- notre capacité d'analyse et d'anticipation, ainsi que notre capacité à jouer un rôle central dans les négociations internationales et sur les questions globales ;
- notre dispositif de communication et sa modernisation (+2,16 M€ soit +40 %) ;
- nos efforts en matière de contributions volontaires aux organisations internationales (+2,31 M€) dans le domaine de la sécurité et la prévention des conflits, de la défense de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit, mais aussi sur les sujets globaux (climat, environnement, santé, égalité, numérique, ...);
- la capacité du réseau diplomatique et consulaire à répondre aux situations de crise (+0,46 M€ soit +9,7 %) ;
- les moyens d'investissements nécessaires à l'entretien immobilier à l'étranger (+16,4 %) et à la sécurité (+14,4 %) ;
- notre capacité de rayonnement et d'influence, notamment au travers de l'organisation d'évènements internationaux majeurs (sommet de la Francophonie, sommet en marge des Jeux olympiques, etc.) (+137 %) ;

et par ailleurs :

- l'accélération de la transformation numérique du ministère (+5,35 M€ soit +10 %) ;
- le lancement d'une Académie diplomatique ;
- l'amélioration du quotidien des agents (logement social, réservation de berceaux, formation et coaching, prestations de santé) (+1,8 M€) et de leurs conditions d'expatriation (+2,8 M€).

FRANÇAIS A L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES (151)

Le programme 151 a pour objet de fournir aux Français établis hors de France ou de passage, des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, il est constitué de trois actions couvrant toute l'activité consulaire :

- **L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** déclinée en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger, service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections (dont celle des conseillers des Français de l'étranger). Elle regroupe les services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger ;
- **L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenu modeste, à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap et à l'instauration du Pass Éducation Langue Française selon l'engagement présidentiel ;

Action extérieure de l'État

Mission

Présentation stratégique de la mission

- **L'action 3 « Instruction des demandes de visa »** menée conjointement avec le ministère de l'intérieur qui consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2023, le réseau consulaire, constitué de 208 postes consulaires et 493 agences consulaires accompagne les communautés françaises à l'étranger, résidentes ou de passage. Il fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation en tenant compte du poids des communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques et intérêts économiques et culturels. Les postes consulaires sont en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situation de crise dans de nombreux pays et l'impact des catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du Centre de crise et de soutien, ils sont l'échelon opérationnel de la préparation et la mise en œuvre de la gestion des crises.

En 2024, les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, affectés par une situation économique mondiale dégradée grâce à l'attribution d'aides sociales et de bourses scolaires. La simplification et la dématérialisation des procédures se poursuivront : finalisation du registre de l'état civil électronique et poursuite du déploiement du Service France Consulaire, aux pays présents sur le fuseau horaire Paris +1/-1 après l'intégration des pays d'Europe.

La mise en œuvre du Pass Éducation langue française permettra l'apprentissage du français sous format numérique, par de jeunes enfants français scolarisés dans des établissements locaux hors réseau AEF. Par ailleurs, l'organisation des élections européennes en juin 2024 mobilisera les services centraux et l'ensemble du réseau consulaire.

DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE (185)

Le programme 185 porte les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, couvrant l'enseignement français à l'étranger et l'ensemble des moyens destinés à la diffusion culturelle, linguistique, universitaire, scientifique, ainsi que les activités liées à la diplomatie et à l'attractivité économique de la France.

Cette politique se décline selon les principaux axes stratégiques suivants :

- Le développement de l'enseignement francophone, en participant notamment au développement du réseau des établissements français à l'étranger et de sa sécurisation, et poursuivant une double vocation au service des communautés françaises expatriées et prônant l'excellence pour tous ;
- La promotion de la francophonie et de la langue française, afin de renforcer son attractivité et son usage, y compris au sein des enceintes internationales ;
- La promotion de l'influence culturelle et intellectuelle de la France, principalement en soutenant les industries culturelles et créatives (ICC) françaises, en renforçant notre action audiovisuelle extérieure, en assurant la diffusion la plus large possible de la création française, en organisant des débats d'idées et en valorisant notre expertise, et en développant des outils numériques *ad hoc* ;
- L'intensification de notre politique d'attractivité universitaire à l'attention des élites et des talents étrangers, qui vise à attirer les étudiants des pays à fort développement économique et à offrir des mobilités d'études aux étudiants (notamment à ceux des pays du Sud et de la zone indopacifique) ;
- L'aide à la mise en place de partenariats universitaires et scientifiques de haut niveau, objectif essentiel dans le contexte de mondialisation des savoirs ;

- La promotion de l'expertise française dans le domaine de la protection et de la valorisation du patrimoine culturel et naturel, de l'enseignement et de la recherche ;
- La diplomatie économique, qui vise à intégrer, dans l'action diplomatique, le soutien à l'internationalisation de nos entreprises et la promotion de l'image de la France, auprès des investisseurs étrangers ;

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,4	5,1	5,4	5,2	5,2	5,2
Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Événement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'événement	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	40	50

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2 « Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations Unies à New-York et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

Action extérieure de l'État

Mission | Présentation stratégique de la mission

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)**Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (P151)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	17	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	9	7	7	7	7
4. Visas court séjour	jours	6,9	13	3	9	9	9

Précisions méthodologiques**Source des données :**

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :**Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :**

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2023 ET 2024

Programme / Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			
	LFI 2023 PLF 2024	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
105 – Action de la France en Europe et dans le monde		2 084 769 415 2 265 581 395	+8,67 %	5 120 000 5 304 795	2 082 957 594 2 263 775 608	+8,68 %	5 120 000 5 304 795
01 – Coordination de l'action diplomatique		106 745 766 123 674 215	+15,86 %	110 000 144 795	106 745 766 123 674 215	+15,86 %	110 000 144 795
02 – Action européenne		134 817 096 211 444 199	+56,84 %		134 817 096 211 444 199	+56,84 %	
04 – Contributions internationales		707 469 304 728 878 952	+3,03 %		707 469 304 728 878 952	+3,03 %	
05 – Coopération de sécurité et de défense		115 412 180 119 539 383	+3,58 %		115 412 180 119 539 383	+3,58 %	
06 – Soutien		271 325 014 291 152 702	+7,31 %	410 000 110 000	278 251 029 300 884 751	+8,13 %	410 000 110 000
07 – Réseau diplomatique		749 000 055 790 891 944	+5,59 %	4 600 000 5 050 000	740 262 219 779 354 108	+5,28 %	4 600 000 5 050 000
185 – Diplomatie culturelle et d'influence		743 762 450 805 972 195	+8,36 %	2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195	+8,36 %	2 000 000 2 000 000
01 – Appui au réseau		40 345 662 44 095 662	+9,29 %	2 000 000 2 000 000	40 345 662 44 095 662	+9,29 %	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		68 410 439 86 340 928	+26,21 %		68 410 439 86 340 928	+26,21 %	
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 2 350 342			2 350 342 2 350 342		
04 – Enseignement supérieur et recherche		101 157 003 123 042 038	+21,63 %		101 157 003 123 042 038	+21,63 %	
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 454 928 726	+1,79 %		446 928 726 454 928 726	+1,79 %	
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		72 584 671 84 794 416	+16,82 %		72 584 671 84 794 416	+16,82 %	
07 – Diplomatie économique et attractivité		11 985 607 10 420 083	-13,06 %		11 985 607 10 420 083	-13,06 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires		391 635 832 437 281 702	+11,66 %		391 405 832 436 881 702	+11,62 %	
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		227 453 663 249 920 789	+9,88 %		227 223 663 249 520 789	+9,81 %	
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		105 750 000 120 500 000	+13,95 %		105 750 000 120 500 000	+13,95 %	
03 – Instruction des demandes de visa		58 432 169 66 860 913	+14,42 %		58 432 169 66 860 913	+14,42 %	
Totaux		3 220 167 697 3 508 835 292	+8,96 %	7 120 000 7 304 795	3 218 125 876 3 506 629 505	+8,96 %	7 120 000 7 304 795

Action extérieure de l'État

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026						
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 084 769 415 2 265 581 395 2 353 499 394 2 367 092 282	+8,67 % +3,88 % +0,58 %	5 120 000 5 304 795	2 082 957 594 2 263 775 608 2 351 619 303 2 365 213 075	+8,68 % +3,88 % +0,58 %	5 120 000 5 304 795
Titre 2 – Dépenses de personnel	774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271	+1,87 % +3,44 % +1,75 %		774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271	+1,87 % +3,44 % +1,75 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	341 706 109 383 835 155 399 629 137 399 441 186	+12,33 % +4,11 % -0,05 %	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204 408 616 376 408 424 198	+12,46 % +4,11 % -0,05 %	2 520 000 4 504 795
Titre 5 – Dépenses d'investissement	101 728 853 124 153 080 129 261 709 129 200 916	+22,04 % +4,11 % -0,05 %	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244 118 394 379 118 338 697	+22,76 % +4,11 % -0,05 %	2 600 000 800 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909	+11,74 % +4,12 % -0,05 %		866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909	+11,74 % +4,12 % -0,05 %	
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	+8,36 % +1,01 % -0,08 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	+8,36 % +1,01 % -0,08 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 2 – Dépenses de personnel	72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893	+16,82 % -7,71 % +1,76 %		72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893	+16,82 % -7,71 % +1,76 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	+2,33 % +2,04 % -0,27 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	+2,33 % +2,04 % -0,27 %	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362	+25,73 % +2,04 % -0,27 %		146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362	+25,73 % +2,04 % -0,27 %	
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	391 635 832 437 281 702 421 432 650 426 052 369	+11,66 % -3,62 % +1,10 %		391 405 832 436 881 702 421 432 650 426 052 369	+11,62 % -3,54 % +1,10 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	250 332 832 271 654 955 259 959 650 264 579 369	+8,52 % -4,31 % +1,78 %		250 332 832 271 654 955 259 959 650 264 579 369	+8,52 % -4,31 % +1,78 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	13 503 000 23 106 747 20 705 800 20 705 800	+71,12 % -10,39 %		13 273 000 22 706 747 20 705 800 20 705 800	+71,07 % -8,81 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	127 800 000 142 520 000 140 767 200	+11,52 % -1,23 %		127 800 000 142 520 000 140 767 200	+11,52 % -1,23 %	

Programme / Titre LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	140 767 200			140 767 200		
Totaux	3 220 167 697 3 508 835 292 3 589 068 965 3 606 655 323	 +8,96 % +2,29 % +0,49 %	7 120 000 7 304 795 2 000 000 2 000 000	3 218 125 876 3 506 629 505 3 587 188 874 3 604 776 116	 +8,96 % +2,30 % +0,49 %	7 120 000 7 304 795 2 000 000 2 000 000

Action extérieure de l'État

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Programme ou type de dépense AE CP	2023			2024	
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 084 769 415 2 082 957 594	2 084 769 415 2 082 957 594		2 084 769 415 2 082 957 594	2 265 581 395 2 263 775 608
Dépenses de personnel (Titre 2)	774 711 573 774 711 573	774 711 573 774 711 573		774 711 573 774 711 573	789 227 766 789 227 766
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 310 057 842 1 308 246 021	1 310 057 842 1 308 246 021		1 310 057 842 1 308 246 021	1 476 353 629 1 474 547 842
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	743 762 450 743 762 450	743 762 450 743 762 450		743 762 450 743 762 450	805 972 195 805 972 195
Dépenses de personnel (Titre 2)	72 584 671 72 584 671	72 584 671 72 584 671		72 584 671 72 584 671	84 794 416 84 794 416
Autres dépenses (Hors titre 2)	671 177 779 671 177 779	671 177 779 671 177 779		671 177 779 671 177 779	721 177 779 721 177 779
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	391 635 832 391 405 832	391 635 832 391 405 832		391 635 832 391 405 832	437 281 702 436 881 702
Dépenses de personnel (Titre 2)	250 332 832 250 332 832	250 332 832 250 332 832		250 332 832 250 332 832	271 654 955 271 654 955
Autres dépenses (Hors titre 2)	141 303 000 141 073 000	141 303 000 141 073 000		141 303 000 141 073 000	165 626 747 165 226 747

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2023					PLF 2024				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	8 122					8 214				
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	792		5 975	5 205	11 180	800		5 975	44	6 019
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	3 259					3 275				
Total	12 173		5 975	5 205	11 180	12 289		5 975	44	6 019

PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Frédéric MONDOLONI

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 réunit 60 % des emplois et 31 % des crédits dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France. Trois objectifs complémentaires lui sont assignés :

1 - « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français » : y concourent les actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (38,9 M€); la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises assurée par le centre de crise et de soutien (5,1 M€) ; la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique (79 M€) et de la direction de l'immobilier et de la logistique (142 M€) ;

2 - « Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » : le financement de plus de quatre-vingt organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux (928 M€) marque notre volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). L'Europe constitue notre premier cercle d'influence et une priorité.

3 - « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité » : Le Programme 105 porte les crédits de fonctionnement des directions conduisant notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) et des services qui soutiennent l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole), ainsi que toutes les fonctions support assurant la bonne articulation des ressources humaines et des moyens (administration générale, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique...). Il assure le fonctionnement du réseau diplomatique (311,3 M€) indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux.

En 2024, parmi les enjeux prioritaires mobilisant le ministère et son réseau diplomatique figureront : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.) sur les équilibres en Europe et à l'échelle du monde, la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'accompagnement à la résolution des crises, ainsi que la lutte contre les menaces transversales dont certaines affectent directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cyber sécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.). Les enseignements de la pandémie de COVID-19 nous amènent à renforcer nos efforts sur la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique).

L'action du MEAE se déclinera en 2024 également aux niveaux de priorités régionales et bilatérales :

- **En Afrique**, le ministère poursuivra la mise en œuvre des engagements du Président de la République visant à bâtir une nouvelle relation équilibrée, réciproque et responsable avec nos partenaires africains, dans la continuité des discours du 28 novembre 2017 et du 27 février 2023 ainsi que du nouveau sommet Afrique-France du 8 octobre 2021. Cette volonté se traduira par le soutien à la jeunesse africaine et à des projets visibles et proches du terrain. Le ministère s'attachera à entretenir le dialogue avec nos partenaires africains sur nos sujets d'intérêt commun, notamment l'État de droit, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'investissement solidaire et durable, la déclinaison d'un nouveau pacte financier mondial pour financer la transition écologique et la sortie de la pauvreté, le

renforcement des systèmes alimentaires ou encore l'accompagnement de l'entrepreneuriat en Afrique. Enfin, le ministère continuera de mettre sa diplomatie au service de la paix, face aux crises et aux menaces des groupes terroristes, en appui de l'action de l'Union africaine et des organisations régionales africaines et dans le cadre de celle de l'Organisation des Nations unies.

- **En Afrique du Nord et au Moyen-Orient**, le ministère renforcera notre action de stabilisation dans le cadre des crises multiformes qui touchent la région, notamment en Libye, en Syrie, au Liban, au Yémen, au Sahara occidental et en Palestine ; il continuera de soutenir les acquis démocratiques et les réformes économiques en Tunisie et en Irak et poursuivra nos efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien, contre les actions déstabilisatrices de l'Iran dans la région, ainsi que pour la libération de nos ressortissants détenus en Iran.
- **En Amérique du Nord**, la relation avec les États-Unis reste prioritaire mais celle avec le Canada pourra être dynamisée par l'organisation d'un conseil des ministres franco-canadien et la poursuite de l'année franco-québécoise de l'innovation. Avec les **pays d'Amérique latine et des caraïbes**, notre diplomatie continuera de contribuer à la recherche d'une sortie de crise au Venezuela, ainsi qu'à la facilitation du dialogue entre le gouvernement et l'opposition en Haïti et aux efforts multilatéraux pour parvenir à retrouver un niveau de sécurité acceptable dans le pays. Nous approfondirons notre engagement sur le climat et la biodiversité en vue de la conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC 3), coprésidée par la France et le Costa Rica.
- **En Asie**, le MEAE s'attachera à approfondir nos partenariats, en particulier avec l'Inde, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie, ainsi qu'à célébrer le soixantième anniversaire des relations diplomatiques avec la Chine tout en maintenant le cadre européen de mars 2019 et un dialogue exigeant dans la relation avec Pékin. Nous renforcerons notre présence dans l'Indopacifique, en particulier avec l'ouverture d'une ambassade bilatérale aux Samoa et le développement de la relation avec l'association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la mise en œuvre du partenariat de dialogue France-ASEAN.
- **En Europe continentale**, la priorité de la France est le soutien civil et militaire à l'Ukraine face à l'agression de la Russie et la contribution, avec notamment les partenaires de l'UE et du G7 et en relation avec d'autres acteurs (pays du G20, pays africains, asiatiques et golfeiques), à une solution diplomatique au conflit, juste et durable et reposant sur les principes de la charte des Nations unies ; le ministère poursuivra également ses efforts pour la résolution des crises par l'accompagnement de la négociation d'un traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ainsi que du dialogue entre la Serbie et le Kosovo ; l'accent sera par ailleurs mis sur l'élargissement de l'Union européenne par l'accompagnement sur le chemin des réformes de l'Ukraine, la Moldavie et la Bosnie-Herzégovine, qui se sont vu octroyer le statut de pays candidat, ainsi que sur la diplomatie économique en Asie centrale, notamment au Kazakhstan et en Ouzbékistan.

Sur le plan européen, les efforts porteront sur la préparation du nouveau cycle programmatique et législatif suite au renouvellement des institutions après les élections de juin. Nos 3 grandes priorités seront le maintien de notre soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions ; la poursuite des transformations que l'UE a engagé, notamment l'agenda de Versailles, l'autonomie stratégique, la doctrine de sécurité économique, les sommets de la CPE ainsi que la préparation de l'élargissement ; la finalisation, dans le cadre de la session parlementaire en cours, des dossiers clés, tels que le Pacte Asile-Migrations, la réforme du marché de l'énergie ou le Paquet « Ajustement à l'objectif 55 ».

L'engagement du MEAE sur **les questions stratégiques et de sécurité**, notamment via l'OTAN, l'Europe de la défense et l'accompagnement de nos opérations militaires extérieures, se poursuivra en 2024 autour des actions suivantes, en lien avec le Ministère des armées et les services concernés :

- soutien à l'Ukraine et identification de pistes d'action pour préserver la stabilité stratégique;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation stratégique

- mise en œuvre des priorités de l'UE (Boussole stratégique, investissements européens dans les capacités de défense), de la coopération avec l'OTAN et des décisions OTAN ;
- notre redéploiement au Sahel, le dialogue de sécurité dans le Golfe, notre présence en Indopacifique, ainsi que la mise en œuvre de notre stratégie indopacifique ;
- lutte contre le financement du terrorisme, son utilisation d'internet
- lutte contre les manipulations de l'information ;
- renforcement de la stabilité dans le cyberspace et du pilier cyber de la solidarité et de la souveraineté numérique européennes, lutte contre la prolifération des armes cyber et la cybercriminalité ;
- lutte contre la criminalité organisée, les stupéfiants, la traite des êtres humains et la criminalité environnementale ;
- renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et des conventions sur l'interdiction des armes chimiques et des armes biologiques ;
- défi des trafics des armes légères et de petit calibre et du recours aux armes explosives en zones peuplées ou aux systèmes d'armes létaux autonomes ;
- préservation du cadre et des acquis de l'OSCE ;

Enfin, conformément à l'Agenda de la transformation dont les axes ont été formulés par le Président de la République, les moyens du programme 105 (+8,8 % de crédits) seront mobilisés pour le renforcement des capacités d'analyse et d'anticipation, d'influence et de communication, ainsi que de gestion de crise. Des investissements structurels seront poursuivis en matière de modernisation numérique, d'immobilier et de sécurité, en particulier du réseau à l'étranger.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	90	91	94	94	95	95
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	4200	4 750	4 750	4 700	4700
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	7	7,4	7,8	8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (Direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés

Mode de calcul : « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

Mode de calcul : « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR)

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

La programmation initiale et les délégations de crédits qui l'accompagnent constituent le mode d'évaluation retenu des « objectifs fixés ». Les crédits non utilisés par les postes sont le moyen retenu pour évaluer la non-satisfaction des objectifs validés en programmation initiale.

La cible pour 2023 et 2024 est de 94 %.

Les actions conduites en 2023 ont permis de mettre en œuvre les orientations prises dans le cadre des orientations du CODIR et des stratégies régionales et thématiques.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Ainsi, en zone Afrique subsaharienne, l'année 2023 fut l'occasion de concrétiser certains projets et notamment :

- l'installation de l'École d'administration des forces de défense à Libreville, au Gabon (recréation de l'école militaire d'administration).
- la création de l'ENVR Gestion coordonnée des frontières (GCF) appelée ensuite « Académie des frontières » à Niamey, au Niger.
- L'internationalisation effective de la gouvernance de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) d'Abidjan.

La succession de coups d'États dans la zone sahélienne a conduit, après le Mali en 2022, à retirer l'essentiel du dispositif de la DCSD au Burkina Faso. Des questions similaires se posent au Niger.

En zone Indopacifique, l'année 2023 a été marquée par le lancement du projet d'école régionale de sécurité et sûreté maritimes (« Regional Maritime Security and Safety School ») au Sri Lanka. Le projet d'école régionale de sécurité maritime dans ce pays permettrait de répondre aux enjeux maritimes de la région et de favoriser l'intégration entre les acteurs de la zone.

En zone ANMO, la DCSD a mené une politique de consolidation de ces points d'appui (EAU, Jordanie, Liban). Ainsi, deux nouveaux postes de coopérants ont été créés en Jordanie (sécurité civile, garde royale) et la DCSD a notamment accompagné la montée en puissance du Centre de réception des alertes et de coordination des secours en mer (JRCC) au Liban.

La coopération de défense avec les pays du Golfe, essentiellement centrée sur la relation d'armement est demeurée pérenne, permettant d'envisager de futurs contrats (Qatar).

En zone Europe continentale, il a été décidé d'ouvrir une action de coopération en matière de protection civile en appui de l'Ukraine. L'effort en faveur de la coopération de défense et de sécurité dans les Balkans occidentaux a été poursuivi et accentué (élargissement du programme EVOFINDER à la Moldavie et développement de l'école régionale cyber C3BO).

1.1.2 « Coût unitaire des formations par élève »

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. À l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des Écoles Nationales à Vocation Régionale (17). Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La prévision pour 2023 et 2024 est de 4750 €, cette direction constatant depuis 2022 une augmentation générale significative des coûts dans un contexte inflationniste, particulièrement sensible sur la partie transport des stagiaires. La prévision pour 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste stabilisé et d'une maîtrise des coûts interne.

1.1.3 « Part de femmes participants aux formations »

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, cette direction a souhaité se doter d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD.

L'objectif à atteindre est une hausse progressive de ce taux à partir d'un point bas qui s'explique essentiellement par la faible représentation des femmes au sein des structures de Défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires.

Les prévisions pour 2023 et 2024 sont respectivement de 7,4 % et 7,8 %, cette direction ayant constaté une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées. La tendance observée devrait se poursuivre en 2025, sur une trajectoire de hausse moins prononcée.

INDICATEUR

1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	63 069 166	39 185 000	30 000 000	25 000 000	27 000 000	30 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	100	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	66	27	60	60	60	60

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' » = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'.

Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent »

JUSTIFICATION DES CIBLES

1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »

L'année 2022 confirme la bonne tenue du nombre de consultations (près de 40 millions), même si elle marque une décline par rapport aux résultats de 2021.

Avec 63 millions de consultations, 2021 avait constitué une année record marquée par la pandémie de la Covid et les besoins accrus d'informations sur les conditions de voyages.

Pour 2023, le MEAE anticipe un nombre de consultations aux alentours de 25 millions, pour revenir à l'étiage d'avant Covid. Ce résultat, même s'il est en baisse, constitue toujours un chiffre conséquent pour un site de service public.

Grâce à la qualité du service fourni, reconnue par la certification AFNOR ISO-9001-2015, et à une communication éprouvée, le MEAE entend continuer à améliorer son service des Conseils aux voyageurs pour en faire un site connu et reconnu par un maximum de Français.

1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2023, la survenance de la crise au Soudan au mois d'avril a été l'occasion de tester la viabilité de cet indicateur. Les opérations menées par le CDCS en lien avec le ministère des Armées ont permis d'évacuer un total de 214 Français et ayants-droit (209 par voie aérienne et 5 par voie maritime) depuis le territoire soudanais. Tous les compatriotes s'étant signalés de différentes manières au CDCS ou à notre ambassade à Khartoum ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Il en résulte un taux de 100 % pour cet indicateur, rapporté à cette crise.

La cible pour 2023 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps.

1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au plus court. Cet indicateur, introduit lors du PAP 2020, a été évalué sur 2021, 2022 et les 8 premiers mois de 2023 lors de plusieurs crises ayant nécessité l'ouverture d'une réponse téléphonique :

- Crise en Turquie (catastrophe naturelle – février 2023) :

Lors du tremblement de terre qui a frappé le Sud de la Turquie, la réponse téléphonique du poste a été basculée de 19h à 5h sur le Quart-veille du CDCS durant 5 jours, du 8 au 13 février. L'indicateur est donc impossible à remplir, les appels relatifs à la crise étant indiscernables des appels tiers reçus par le Quart-veille.

- Crise au Soudan (conflit – avril 2023) :

Au Soudan, la communauté française a subi les affrontements entre l'armée régulière (FAS) et les forces paramilitaires des RFS sans en être la cible. En conséquence, l'effort s'est porté sur l'évacuation de ladite communauté en priorité. Compte-tenu de la bonne connaissance du poste de sa communauté, des appels ont été passés vers les personnes, et une réponse téléphonique n'a été ouverte que durant 2 jours, les 22 et 23 avril. Sur ces deux jours, le temps d'attente moyen a été de 8 secondes pour les 204 appelants.

- Crise au Niger (Coup d'état – août 2023) :

Compte-tenu de la dégradation du climat sécuritaire au Niger à la suite du coup d'état du 26 juillet 2023, la décision d'évacuer la communauté française a été prise par nos autorités politiques, avec l'envoi, dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, d'un message à destination de nos ressortissants les invitant à se rendre à l'aéroport de Niamey. Une réponse téléphonique a donc été mise en place sur la période couvrant l'évacuation de notre communauté, de la nuit du 1^{er} août au 2 août au soir. Sur cette période, 346 appels ont été reçus, avec un temps d'attente moyen de 18 secondes.

On observe que lors de crises courtes, sur 1 ou 2 jours, le temps d'attente est très faible, mais qu'il a tendance à augmenter lorsque les crises durent. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette variation :

- changement du message d'accueil du serveur vocal interactif,

- mobilisation moindre du vivier,
- basculement des agents de la réponse téléphonique vers le pôle communautés protégées au moment de la mise en place des opérations d'évacuation,
- durée des appels plus longue du fait d'une proportion importante d'appels en provenance de cas complexes (santé, identité, etc.),
- temps passé à préciser les coordonnées et localisations des appelants,
- appels chronophages nécessitant un soutien psychologique important, en vue de conseiller et rassurer des appelants stressés par rapport à la situation qui dure ou est traumatique.

Le retour d'expérience a incité le CDCS à s'engager dans une réflexion d'amélioration du dispositif, tant du point de vue technique qu'humain, afin de répondre toujours au mieux aux attentes de nos compatriotes. En conséquence, le CDCS souhaite conserver la cible de 60 secondes de temps moyen d'attente d'un appelant, qui a succédé à la cible de 20 secondes, en vigueur de 2020 à 2022, systématiquement dépassée.

OBJECTIF mission

2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2024 :

- la 6^e Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-6) qui aura lieu au siège de l'ONU à Nairobi en février ;
- la 16^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- la 29^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
- la 12^e Conférence des Parties à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée à Vienne en octobre ;
- plusieurs sessions de l'Intergovernmental negotiating body (INB) organisées par l'OMS en préparation du Traité pandémie ;
- l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) en mai 2024 ;
- la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2024, qui donnera lieu au Sommet de l'avenir, porté par le Secrétariat Général des Nations unies et conduira à l'adoption d'une importante déclaration politique ;
- les sessions du Conseil des droits de l'Homme à Genève.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations

internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2024 à l'occasion des échéances suivantes :

- Renforcement de l'architecture multilatérale de santé : suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies : (i) la révision du Règlement sanitaire international, qui est la pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations doivent aboutir lors de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024. En parallèle, la France participe activement au groupe de travail de l'OMS sur le renforcement de la gouvernance.
- Première conférence générale de l'organisation internationale des aides à la navigation maritime envisagée au 2^e semestre 2024 (la France est État hôte de cette organisation et État dépositaire de la Convention, elle accompagne la transformation de l'AIMS en organisation internationale).
- 25 Juillet 2024 : Sommet du développement durable olympique en marge des JO sur les thèmes « sport, santé, alimentation ».
- Octobre 2024 : Sommet de la Francophonie.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

L'année 2024 sera, au plan politique, marquée par les **élections européennes de juin 2024**. Le renouvellement des institutions se traduira, à terme, par le lancement d'un nouveau cycle, notamment programmatique et législatif, qu'il conviendra de préparer avec beaucoup d'attention.

Dans cette attente, les efforts porteront sur la mise en œuvre de trois grandes priorités :

- Maintenir, **dans toutes ses dimensions** (militaire, humanitaire, financière y compris reconstruction et préparation à l'élargissement, lutte contre l'impunité, mise en œuvre des sanctions contre la Russie et lutte contre leur contournement, etc), notre **soutien indéfectible à l'Ukraine** ;
- **poursuivre avec détermination les transformations que l'UE a déjà engagées**, notamment : la mise en œuvre accélérée de **l'agenda de Versailles** et le renforcement de la souveraineté et de l'autonomie stratégique européennes ; la mise en œuvre de la doctrine de **sécurité économique**, appelée de ses vœux par le Président de la République dans son discours à l'institut Nexus aux Pays-Bas en avril 2023 ; le resserrement des liens de la « famille » européenne, autour des **Sommets de la CPE** ; la préparation de l'UE à **l'élargissement**, dans le cadre du discours prononcé par le Président de la République au Sommet Globsec à Bratislava en mai 2023 ;
- Finaliser, dans le cadre de la session parlementaire en cours, les dossiers clés, tels que le **Pacte Asile-Migrations, la réforme du marché de l'énergie ou encore le paquet "Ajustement à l'objectif 55** » ;

La Direction de l'Union européenne sera réorganisée, à compter du 1^{er} septembre 2023, autour de quatre services de taille comparable, deux en charge des affaires européennes et deux en charge des affaires bilatérales, avec une répartition claire des compétences dans le cadre de missions opérationnelles. Cette réforme, qui s'inscrit dans le cadre des EGD et de la modernisation du ministère, permettra, en préparation de cette année décisive, de mettre davantage l'accent sur l'anticipation et l'analyse politique, et de renforcer les synergies entre les différents pôles d'expertise. Dans ce contexte, une réflexion sera conduite sur une adaptation éventuelle des indicateurs d'activité et de performance.

INDICATEUR mission**2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	33	67	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,4	5,1	5,4	5,2	5,2	5,2
Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	40	50

Précisions méthodologiquesSource des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).
Protocole – sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction (PRO-LIT).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » :

Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année.
L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres, à partir des données disponibles sur la base HR insight de l'ONU pour 2021 et 2022. Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

Sous-indicateur 2.1.3 « Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement » :

Valeur de l'indicateur = (Nombre d'évènements dans l'année écoulée pour lesquels l'obtention du label « égalité femmes-hommes » a été proposée au SG) / (nombre d'évènements ayant été organisés dans l'année par le Protocole) * 100.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »**

La cible 2024 est tributaire de l'évolution de la situation internationale. Un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP est anticipé (MINUSCA, MINUSS), tandis que la mission de la MINUSMA sera close au 31 décembre 2023 et entamera sa phase de liquidation, ce qui aura un impact sur le budget. Une baisse potentielle des effectifs de la MONUSCO pourrait cependant intervenir.

Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

Pour la quatrième année consécutive, la France est le troisième pays le plus représenté en termes de cadres au sein du Secrétariat des Nations unies à New York. En particulier, 10 postes de direction (D1/D2) y sont actuellement occupés par des Français, dont 4 par des femmes, ainsi qu'un poste de secrétaire général adjoint (USG) au Département des Opérations de Paix et 1 sous-secrétaire général (ASG) à la MONUSCO.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous-indicateur 2.1.3. « Part des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement »

L'objectif est de déployer un indicateur permettant de progresser encore vers l'égalité femmes-hommes en mesurant les actions engagées en ce sens lors des événements internationaux organisés par le MEAE.

L'indicateur mesurera à ce stade les propositions faites aux Secrétaires généraux des événements internationaux d'agir en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

S'agissant d'un indicateur en création, il n'est pas encore possible de fournir d'éventuels résultats déjà obtenus. La nouveauté de cet indicateur est aussi un élément de justification des cibles qui ont été définies. La cible de 20 % en 2023 reflète ce contexte.

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	145	300	150	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	1000	900	1000	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	20	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne comme les notes « Flash » sur l'ensemble des questions européennes, les fiches faites pour les différentes autorités et les instructions validées pour le COPS et les groupes du Conseil.

Sous-indicateur 2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux » : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, les dossiers préparés pour des échéances de type COMEX ou CDSN et les notes COVID.

Sous-indicateur 3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers » : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.2.1 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

La poursuite du soutien indéfectible à l'Ukraine, notamment l'accompagnement de sa reconstruction, la préparation à l'élargissement de l'UE, les crises internationales, la clôture du programme législatif de la Commission actuelle et la préparation du prochain cycle, ainsi que les nombreuses échéances liées à la réforme de l'Union européenne et à la mise en œuvre de ses priorités politiques (sécurité économique, autonomie stratégique, migrations, enjeux budgétaires et de gouvernance, etc.) devraient entraîner le maintien d'un niveau d'activité élevé.

Sous-indicateur 2.2.2 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

Dans le contexte de l'élargissement et de la réforme de l'Union européenne, ainsi que celui de la préparation de la nouvelle Commission, les échanges bilatéraux se poursuivront à un rythme soutenu. L'agenda bilatéral sera également marqué par la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle des traités bilatéraux signés ces dernières années avec nos partenaires et voisins (Allemagne, Italie, Espagne notamment) et par un engagement renforcé avec les partenaires d'Europe centrale, balte et orientale.

Sous-indicateur 2.2.3 : « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle).

L'Ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur chaque année est estimé à 20.

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,98	3,44	3,51	3,33	3,33	3,33
Pourcentage d'événements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	20	40	50

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie (NUOI).

Protocole – sous-direction de la logistique, de l'interprétation et de la traduction (PRO-LIT).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

Sous-indicateur 2.3.2 « Pourcentage d'événements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement » :

Valeur de l'indicateur = (Nombre d'événements dans l'année écoulée pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au SG) / (nombre d'événements ayant été organisés dans l'année par le Protocole) * 100 « Budget vert au sein des événements internationaux du MEAE ». % par rapport au budget dédié à l'organisation d'événements internationaux au MEAE.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

La baisse de la cible en 2024 par rapport à la prévision du PAP 2023 est principalement imputable à l'augmentation sensible de l'assiette des contributions internationales. En effet, une hausse de 76,2 M€ a été inscrite en 2024 au titre de la quote-part du ministère au financement de la Facilité européenne pour la paix.

Sous-indicateur 2.3.2 « Pourcentage d'évènements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification 20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement »

L'objectif est de mettre en place un indicateur permettant de mesurer l'impact environnemental de nos actions, au regard des six critères [1] du budget vert.

L'indicateur mesurera à ce stade les propositions faites aux Secrétaires généraux des évènements internationaux d'agir en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

S'agissant d'un indicateur en création, il n'est pas encore possible de fournir d'éventuels résultats déjà obtenus. La nouveauté de cet indicateur est aussi un élément de justification des cibles qui ont été définies. La cible de 20 % en 2023 reflète ce contexte.

[1] P.M : les 6 critères du budget vert sont les suivants : 1. L'action contre le changement climatique ; 2. L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ; 3. La gestion de la ressource en eau ; 4. L'économie circulaire, les déchets et la prévention des risques technologiques ; 5. L'action contre les pollutions ; 6. La biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat.

Le troisième objectif présente trois indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,6	14,7	14,9	14,9	14,9	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	11,49	11,20	10,41	11,08	11,18	11,38
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	22,58	21,61	35,67	43,55	47,69	48,22

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction de l'immobilier et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières.**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Ratio SUN / Poste de travail »**

Les cibles 2024 à 2026 se fondent sur une SUN constante par rapport à la cible 2023. La SUN devrait commencer à diminuer à horizon 2028 grâce au projet d'extension/réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay qui permettra le regroupement de services et la rationalisation des espaces. Il faut, toutefois, noter que de nombreux postes diplomatiques et consulaires sont implantés dans des bâtiments historiques ne permettant pas une rationalisation optimale des surfaces.

Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien courant / SUB »

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (8,5 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,3 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu en 2020. L'augmentation annuelle contractuelle des tarifs des prestations forfaitaires, liée à divers indices, explique en grande partie la hausse de ce ratio.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Au cours du triennal, les crédits disponibles seront en augmentation par rapport à ceux de 2022 et permettront d'atteindre progressivement, un ratio de 11.38 €/m²..

Sous-indicateur 3 - « Ratio entretien lourd / SUB »

Jusqu'en 2020, les travaux d'entretien lourd du parc immobilier du MEAE étaient financés très majoritairement à partir des crédits du compte d'affectation spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » dont le financement est assuré par les produits de cession d'actifs immobiliers.

L'activité d'entretien lourd à l'étranger voit sa dotation sur le P105 continuer de se renforcer pour atteindre 60 M€ en CP en 2024. Ce rééquilibrage au profit du P105 a permis de multiplier, d'une part, les opérations structurantes pluriannuelles qui répondent à l'objectif prioritaire d'amélioration de l'outil diplomatique et, d'autre part, de mener des actions transversales de connaissances des emprises ainsi que de contrôle de conformité et de réglementation.

En France, l'augmentation de l'enveloppe d'entretien lourd d'un montant de 14,1 M€ en CP en 2024 permettra d'engager des travaux importants sur les sites nantais (notamment, extension du centre des archives diplomatiques nationales), sur le domaine de La Celle-Saint-Cloud où de nombreux désordres ont été identifiés tout en continuant les opérations de mise à niveau au Quai d'Orsay (ascenseurs, mise en sécurité incendie, accueil des personnes à mobilité réduite, etc.).

Globalement, le ratio entretien lourd/SUB continuera d'augmenter au cours du triennal avec une cible qui passera de 43,55 €/m² SUB en 2024 à 48,22 €/m² SUB en 2026.

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	40,3	29,0	87	NA	NA	NA
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	49,4	60,9	113,3	NA	NA	NA
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	4,6	3,5	1,3	1,3	1,3	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	10	0	0	0	0

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Grands projets SIC**

L'application SAPHIR est entré en production au printemps 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 à 2026 sont renseignées à « Non applicable » puisqu'aucun projet du TOP 50 n'est en cours de développement au MEAE depuis 2023. Plusieurs évolutions de l'application SAPHIR sont encore à venir pour renforcer la maintenance en condition opérationnelle et le maintien en condition de sécurité.

Grands projets immobiliers

Pays	Projets Initialisation	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Mexique	Restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico	2022	7,7		3	

Les deux projets supérieurs à 5 M€ sont :

- l'opération de réfection des façades du Palais Farnèse à Rome ;
- la restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico.

INDICATEUR transversal *

3.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	1	0,7	1	1	1	1

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission des Achats (MDA) et Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats (BPA)

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée totale des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles d'économies d'achat sont cohérentes avec les résultats constatés depuis 2021 et partent d'un constat d'augmentation des prix des marchés. Les justifications des années antérieures restent d'actualité :

- La programmation triennale 2024-2026 sera réalisée au dernier trimestre 2023. De nouveaux projets qui pourraient permettre des résultats significatifs ne sont pas encore sécurisés ;
- Le portefeuille ministériel reste constitué en grande majorité de marchés à renouveler dans le cadre de procédures ne permettant pas la négociation des offres et avec des estimations financières prévisionnelles limitées. Il est également constitué de marchés en exclusivité avec des entreprises dont le

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

ministère est captif, ce qui rend la négociation des prix limitée. Enfin, la capacité à dégager des économies achat s'amenuise au fur et à mesure des renouvellements ;

- Certaines conditions d'exécution des marchés du ministère (personnels criblés, commandes d'urgence, environnement international, exigences environnementales...) peuvent aussi avoir une répercussion dans les offres des soumissionnaires aux marchés ;
- Le recours à des supports interministériels, en nombre croissant, ne permet pas de valoriser les économies achats sauf instruction expresse de la DAE.

Début 2023, la mission des achats a revu avec les directions la méthode d'évaluation des offres financières. Enfin, de nouveaux marchés inscrits dans le cadre de plans d'action seront notifiés à partir de 2024 et pourraient permettre une augmentation des gains d'achat.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 80 005 426	23 827 987 38 065 772	0 0	4 527 517 5 603 017	106 745 766 123 674 215	110 000 144 795
02 – Action européenne	12 521 850 11 891 587	15 000 15 000	0 0	122 280 246 199 537 612	134 817 096 211 444 199	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	707 469 304 728 878 952	707 469 304 728 878 952	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 80 601 738	4 091 832 4 591 832	0 0	32 345 813 34 345 813	115 412 180 119 539 383	0 0
06 – Soutien	145 325 259 148 769 562	110 200 225 124 043 140	15 799 530 18 340 000	0 0	271 325 014 291 152 702	410 000 110 000
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 467 959 453	203 571 065 217 119 411	85 929 323 105 813 080	0 0	749 000 055 790 891 944	4 600 000 5 050 000
Totaux	774 711 573 789 227 766	341 706 109 383 835 155	101 728 853 124 153 080	866 622 880 968 365 394	2 084 769 415 2 265 581 395	5 120 000 5 304 795

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 80 005 426	23 827 987 38 065 772	0 0	4 527 517 5 603 017	106 745 766 123 674 215	110 000 144 795
02 – Action européenne	12 521 850 11 891 587	15 000 15 000	0 0	122 280 246 199 537 612	134 817 096 211 444 199	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	707 469 304 728 878 952	707 469 304 728 878 952	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 80 601 738	4 091 832 4 591 832	0 0	32 345 813 34 345 813	115 412 180 119 539 383	0 0
06 – Soutien	145 325 259 148 769 562	117 685 770 132 675 189	15 240 000 19 440 000	0 0	278 251 029 300 884 751	410 000 110 000
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 467 959 453	203 371 065 217 119 411	77 391 487 94 275 244	0 0	740 262 219 779 354 108	4 600 000 5 050 000
Totaux	774 711 573 789 227 766	348 991 654 392 467 204	92 631 487 113 715 244	866 622 880 968 365 394	2 082 957 594 2 263 775 608	5 120 000 5 304 795

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271		774 711 573 789 227 766 816 378 241 830 694 271	
3 - Dépenses de fonctionnement	341 706 109 383 835 155 399 629 137 399 441 186	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204 408 616 376 408 424 198	2 520 000 4 504 795
5 - Dépenses d'investissement	101 728 853 124 153 080 129 261 709 129 200 916	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244 118 394 379 118 338 697	2 600 000 800 000
6 - Dépenses d'intervention	866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909		866 622 880 968 365 394 1 008 230 307 1 007 755 909	
Totaux	2 084 769 415 2 265 581 395 2 353 499 394 2 367 092 282	5 120 000 5 304 795	2 082 957 594 2 263 775 608 2 351 619 303 2 365 213 075	5 120 000 5 304 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	774 711 573 789 227 766		774 711 573 789 227 766	
21 – Rémunérations d'activité	594 967 534 606 257 460		594 967 534 606 257 460	
22 – Cotisations et contributions sociales	175 232 016 178 394 238		175 232 016 178 394 238	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	4 512 023 4 576 068		4 512 023 4 576 068	
3 – Dépenses de fonctionnement	341 706 109 383 835 155	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204	2 520 000 4 504 795
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	341 706 109 383 835 155	2 520 000 4 504 795	348 991 654 392 467 204	2 520 000 4 504 795
5 – Dépenses d'investissement	101 728 853 124 153 080	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244	2 600 000 800 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	101 728 853 124 153 080	2 600 000 800 000	92 631 487 113 715 244	2 600 000 800 000
6 – Dépenses d'intervention	866 622 880 968 365 394		866 622 880 968 365 394	
61 – Transferts aux ménages	4 527 517 5 603 017		4 527 517 5 603 017	
64 – Transferts aux autres collectivités	862 095 363 962 762 377		862 095 363 962 762 377	
Totaux	2 084 769 415 2 265 581 395	5 120 000 5 304 795	2 082 957 594 2 263 775 608	5 120 000 5 304 795

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426	43 668 789	123 674 215	80 005 426	43 668 789	123 674 215
02 – Action européenne	11 891 587	199 552 612	211 444 199	11 891 587	199 552 612	211 444 199
04 – Contributions internationales	0	728 878 952	728 878 952	0	728 878 952	728 878 952
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738	38 937 645	119 539 383	80 601 738	38 937 645	119 539 383
06 – Soutien	148 769 562	142 383 140	291 152 702	148 769 562	152 115 189	300 884 751
07 – Réseau diplomatique	467 959 453	322 932 491	790 891 944	467 959 453	311 394 655	779 354 108
Total	789 227 766	1 476 353 629	2 265 581 395	789 227 766	1 474 547 842	2 263 775 608

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-456 477	-456 477	-456 477	-456 477
Financement de renforts temporaires à l'étranger	► 144				-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
Contribution à l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT)	► 134				-356 477	-356 477	-356 477	-356 477

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 268,67	0,00	0,00	+8,00	+29,33	+13,35	+15,98	2 306,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 535,00	0,00	0,00	-0,10	+41,90	+17,01	+24,89	1 576,80
1103 - CDD et volontaires internationaux	579,90	0,00	0,00	-0,02	+14,32	+5,10	+9,22	594,20
1104 - Militaires	643,23	0,00	0,00	0,00	-3,23	-3,23	0,00	640,00
1105 - Agents de droit local	3 095,20	0,00	0,00	0,00	+1,80	+1,80	0,00	3 097,00
Total	8 122,00	0,00	0,00	+7,88	+84,12	+34,03	+50,09	8 214,00

REMARQUES LIMINAIRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE LA MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT » ET LE PROGRAMME 209 « SOLIDARITÉ A L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT »

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT, dont l'évolution est due à l'impact du schéma d'emplois estimé à +118 ETPT (hors corrections techniques) pour le ministère en 2024 dont :

- l'impact de la création de +10 ETP (effet de +4 ETPT) visant à favoriser la ré internalisation d'un certain nombre d'emplois dans le secteur numérique, dans un objectif de maîtrise accrue par l'État de ses projets numériques et de diminution du recours aux prestataires extérieurs ;
- une correction technique de +8 ETPT relative à l'allocation de moyens humains temporaires supplémentaires dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques et paralympiques organisés en France en 2024 ;
- la création de 5 ETPT destinée au renforcement des équipes des délégués à l'encadrement supérieur (DES) dans les ministères pour un schéma d'emplois de +5 ETP.

Le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc en 2024 une hausse de 92 ETPT sur le P105, de 16 ETPT sur le P151, 8 ETPT sur le P185 et 10 ETPT sur le P209.

Ces ETPT supplémentaires permettront notamment la mise en œuvre de l'agenda de la transformation, découlant des États généraux de la diplomatie, et présenté par le Président de la République lors de son discours du 16 mars 2023 au Quai d'Orsay. Cet agenda de la transformation vise à réarmer la diplomatie française de 700 ETP additionnels d'ici à 2027.

Dès 2024, ce schéma d'emplois de +165 ETP s'inscrira dans le cadre des priorités érigées par le Président de la République :

- **une diplomatie agile dans un monde en recomposition** : changement d'échelle et impact accru de la communication, renforcement de l'animation de l'interministériel en administration centrale et dans les postes, transformation numérique, renforcement des moyens d'organisation de sommets internationaux ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- **une diplomatie des partenaires**, par le développement des moyens de notre influence avec une série d'outils et de chantiers dans tous les domaines ainsi que le renforcement de la fonction européenne pour mieux convaincre nos partenaires européens ;

- **une diplomatie des biens communs**, visant à mieux prendre en compte les enjeux globaux, le lien avec les territoires et la société civile ;
- **une diplomatie pour les Français**, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger et favoriser l'ouverture du ministère et de ses opérateurs à la jeunesse, tout en favorisant une diplomatie publique de proximité ;
- **une diplomatie des talents** : réorganisation de la fonction Ressources humaines, lancement d'une mission de préfiguration de l'Académie diplomatique et d'une réserve diplomatique citoyenne, modernisation de nos outils d'évaluation des compétences et des talents, amélioration de la qualité de vie au travail.

La ventilation entre les différentes priorités identifiées et, au sein de celles-ci, entre les directions et les différents postes sera fixée à l'issue de la programmation des effectifs pour 2024. La répartition par programme et catégorie est donc à ce stade indicative et pourra être ajustée, dans le strict respect du plafond d'emplois, en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs pour 2024. Le rapport annuel de performance (RAP) qui sera annexé au projet de loi de règlement pour 2024 présentera l'exécution des crédits et des emplois. Comme chaque année, les écarts avec les prévisions décrites dans le programme annuel de performance (PAP) seront justifiés.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	584,00	121,00	7,48	619,87	115,00	7,49	+35,87
Titulaires et CDI dans le réseau	296,00	0,00	7,47	350,00	0,00	7,47	+54,00
CDD et volontaires internationaux	487,00	0,00	7,47	507,00	0,00	7,47	+20,00
Militaires	194,00	0,00	7,47	194,00	0,00	7,47	0,00
Agents de droit local	454,00	0,00	7,47	454,00	0,00	7,47	0,00
Total	2 015,00	121,00		2 124,87	115,00		+109,87

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2024 est de 202 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	2 268,00	2 306,00	0,00	0,00	8,00	+29,33	+13,35	+15,98
Services à l'étranger	4 632,00	4 674,00	0,00	0,00	-0,10	+43,70	+18,81	+24,89
Autres	1 222,00	1 234,00	0,00	0,00	-0,02	+11,09	+1,87	+9,22
Total	8 122,00	8 214,00	0,00	0,00	7,88	+84,12	+34,03	+50,09

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+36,00	2 212,00
Services à l'étranger	+53,87	4 716,00
Autres	+20,00	1 458,00
Total	+109,87	8 386,00

N.B. : les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	852,00
02 – Action européenne	106,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00
06 – Soutien	1 547,00
07 – Réseau diplomatique	5 339,00
Total	8 214,00

Les 8 214 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions et organes de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres États de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,13	0,00

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Sur le programme 105, **67 recrutements sont fermes** et 7 offres restent à pourvoir.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	594 967 534	606 257 460
Cotisations et contributions sociales	175 232 016	178 394 238
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	128 211 525	124 022 925
– Civils (y.c. ATI)	95 050 321	93 767 753
– Militaires	33 161 204	30 255 172
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	47 020 491	54 371 313
Prestations sociales et allocations diverses	4 512 023	4 576 068
Total en titre 2	774 711 573	789 227 766
Total en titre 2 hors CAS Pensions	646 500 048	665 204 841
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de **93,76 M€** au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de **30,25 M€** au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à **5,92 M€** pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de **232**. Le montant prévu sur le programme 105 est de **1,88 M€** pour un nombre prévisionnel de **85** bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	634,69
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	637,33
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,64
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-2,29
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,28
Impact du schéma d'emplois	10,02
EAP schéma d'emplois 2023	5,42
Schéma d'emplois 2024	4,61
Mesures catégorielles	5,13
Mesures générales	2,00
Rebasage de la GIPA	0,29
Variation du point de la fonction publique	1,71
Mesures bas salaires	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT solde	0,53
GVT positif	3,49
GVT négatif	-2,97
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,39
Indemnisation des jours de CET	1,39
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	11,44
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,23
Autres	11,21
Total	665,20

Le socle de prévision d'exécution 2023 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 105 s'élève à **637,33 M€** et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -2,64 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-70 k€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-2,29 M€) et à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 (278 k€).

En vertu du décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, il est prévu de verser un montant de **0,29 M€** au bénéfice de 437 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 530 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à **3,49 M€** (soit 0,52 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de **-2,97 M€ (-0,45 % de la masse salariale hors CAS Pensions)**.

À la suite de la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, un montant de 3,1 M€ HCAS a été évalué sur le programme 105 afin de tenir compte :

- de l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution à compter du 1^{er} janvier 2024, de 5 points d'indice majoré pour tous les fonctionnaires.

En outre, un montant de 1,4 M€ concernant la monétisation de jours compte-épargne-temps a été rebasé en tenant compte de la revalorisation de 10 %.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 11,21 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2023) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2024 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 0,23 M€ dont le surcoût induit par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50 % auparavant).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	57 847	58 432	59 016	32 081	32 384	32 688
Titulaires et CDI dans le réseau	148 061	149 557	151 053	32 574	32 903	33 232
CDD et volontaires internationaux	77 551	78 334	79 117	37 643	38 023	38 404
Militaires	124 325	125 581	126 837	34 687	35 037	35 387
Agents de droit local	27 155	27 430	27 704	23 506	23 743	23 980

L'évolution des coûts moyens des G1-G2-G3-G4 résulte principalement de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 938 054	1 938 054
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	1 584 929	1 584 929
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	42 288	42 288
EAP relèvement des "bas de grille"		G1/G2	B et C	01-2024	12	20 812	20 812
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	290 025	290 025
Mesures indemnitaires						3 196 165	3 196 165
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	182 154	182 154
Coût au titre de l'EAP de la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de mission diplomatique		G1/G2	A	01-2024	12	801 126	801 126
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	602 301	602 301
Mesures IRE en faveur des SESIC		G2	B	01-2024	12	240 000	240 000
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie		G2	B	01-2024	12	91 077	91 077
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2024	12	1 173 251	1 173 251
Revalorisation des CDD de la filière des systèmes d'information et de communication ainsi que des filières spécialisées		G3	Tous	01-2024	12	106 256	106 256
Total						5 134 219	5 134 219

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères bénéficie, dans le cadre du PLF 2024, d'une enveloppe catégorielle à hauteur de 10 M€ afin de financer les principales mesures suivantes :

- la mise en œuvre du dernier volet de la convergence des rémunérations à l'étranger : la mesure d'augmentation de 2022 a exclusivement concerné les conseillers de coopération et d'action culturelle, leurs adjoints, les secrétaires généraux d'Institut français, leurs adjoints ainsi que les directeurs d'alliance française et le budget arbitré ne prévoyait pas de parachever l'exercice de convergence dès 2023. Il est donc prévu de rehausser l'indemnité de résidence à l'étranger des autres agents du réseau culturel d'un premier groupe d'IRE en 2023 et d'un second groupe en 2024 (4,6 M€) ;
- la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local (2 M€) ;

- les majorations familiales (1,2 M€) ;
- l'impact de la réforme de la haute fonction publique, du fait de la nomination sur des emplois supérieurs d'adjoints aux chefs de mission diplomatique (1 M€).

En outre, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a induit sur 2024 une extension en année pleine de la mesure statutaire relative au relèvement des bas de grilles de salaire des catégories B et C et a engendré un coût de 42 k€ ainsi que la hausse de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 estimée à un coût annuel de 2,6 M€.

La répartition par programme est indicative et sera amenée à évoluer en gestion, dans la limite de l'enveloppe attribuée au ministère. Comme pour les emplois, les écarts avec les prévisions décrites dans le programme annuel de performance seront justifiés dans le RAP.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1058	2 250 000		2 250 000
Logement	239	2 020 000		2 020 000
Crèches	79	600 000		600 000
Mutuelles, associations	11 819	1 900 000		1 900 000
Prévention / secours	3 441	523 000		523 000
Qualité de vie au travail	-	150 000		150 000
Autres	-	170 700		170 700
Total		7 613 700		7 613 700

Les dépenses de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Pour 2024, en raison de l'inflation et de l'augmentation du coût des matières premières et des denrées alimentaires, des augmentations importantes vont impacter ce budget qui est donc programmé en forte augmentation. Dans ce domaine, il a été nécessaire en fin d'année 2022 d'appliquer la théorie de l'imprévision au marché de restauration collective du ministère pour modifier la clause de révision des prix pour que cette dernière tienne compte de la situation inflationniste actuelle. Cela a entraîné une augmentation imprévisible des tarifs du marché d'environ 9 % en 2023 et le maintien de la situation inflationniste actuelle entraînera une nouvelle hausse des tarifs aux alentours de 6 à 8 % en 2024 selon les prévisions publiques actuelles. Ces hausses imprévisibles impactent également les autres conventions de restauration signées en faveur des agents du ministère par la Délégation pour la politique sociale. Cela représente donc une hausse annuelle pour 2024 de ce budget de 250 000 €.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'inoccupation et de l'hébergement d'urgence. Les prévisions de dépense ont donc été maintenues à un niveau de 2 M€. Ce maintien intervient après l'effort exceptionnel de 2022 qui a permis de consacrer un budget de 5 M€ afin de consolider le parc de

proposition de logements sociaux pour les trois années à venir en faveur des agents du MEAE et de diminuer, ainsi, progressivement le nombre de demandeurs de logements.

Une dotation de 0,6 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de berceaux dans des crèches du réseau Les Petits Chaperons rouges (en régions parisiennes et nantaises) soit +0,3 M€ par rapport aux années précédentes. En effet, le Département s'est engagé dans le cadre du « Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » à développer l'offre de places en crèches à destination des agents. Cet engagement a été repris dans le cadre des travaux des états généraux de la diplomatie. Ainsi un budget annuel d'environ 0,3 M€ étant consacré antérieurement à cette prestation, les attributions représentaient environ 50 % de la demande et se faisaient en priorité sur la base de critères sociaux (monoparentalité, fragilité familiale, handicap...). Pour pouvoir répondre à l'ensemble des demandes allant certaines années jusqu'à 80, il convient de pouvoir consacrer au moins 0,6 M€ à cette prestation. Il faut noter que le marché qui a pris effet le 1^{er} août 2023 permet de définir le nombre de berceaux réservés en fonction des besoins et du budget pouvant y être consacré en raison de l'absence de maximum de berceaux réservés dans le nouveau marché et d'une offre financière attractive par le titulaire du nouveau marché (coût journalier moyen de 39,30 € pour 2023/2024).

Concernant la mutuelle, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, à 1,2 M€.

Par ailleurs, des associations bénéficiant de subventions (ADOS – Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille. De plus, chaque année, d'autres associations du ministère sollicitent des subventions ponctuelles pour financer des projets spécifiques au bénéfice des agents et ainsi le nombre d'associations subventionnées tend à se développer mais avec le souci constant d'une maîtrise de la dotation consacrée aux associations. Par ailleurs, en raison de difficultés juridiques dans le cadre de la mise à disposition de 3 personnels médicaux au profit de l'association ADOS pour son activité de centre de santé, il a été décidé dans le cadre de la nouvelle convention quadriennale signée pour la période 2023-2026 de mettre fin à ces mises à dispositions donnant lieu à une prise en charge directe des salaires et charges des agents concernés dans le cadre du titre 2. En parallèle, il a été acté d'intégrer dans les déterminants de la subvention à cette association la prise en charge des salaires et charges de 3 personnels médicaux. Cette prise en charge qui entraîne donc une augmentation parallèle de la subvention versée dans le cadre du titre 3 à cette association a été estimée, à une somme annuelle de 0,2 M€.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant. Dans ce cadre, il est prévu un renforcement du suivi médical des agents par la mise en place d'un marché permettant un recours facilité à des examens médicaux complémentaires préconisés par la médecine de prévention via la mise en place d'une plateforme d'organisation de ces examens ce qui implique un coût supplémentaire de 0,173 M€ pris en compte dans la programmation 2024.

Un budget de 0,15 M€ sera consacré en 2024 à la qualité de vie au travail. Le ministère souhaite développer ses actions de politique sociale dans ce domaine non soumis à des critères sociaux et bénéficiant ainsi à l'ensemble des agents du ministère tant dans le développement du bien-être au travail que dans l'accompagnement des agents dans leurs démarches quotidiennes en lien avec la vie professionnelle (démarches d'impatriation ou d'expatriation pour les agents de retour d'une affectation à l'étranger ou partant pour une affectation à

l'étranger, départ à la retraite, ...). Ce budget permettra notamment la mise en place d'une plateforme d'accès à des psychologues, la mise en place d'un marché de conciergerie...

Les « autres types de dépenses » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEK, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui répond aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,35	4,22	0,96	0,82	0,77	0,77	0,47	0,47	0,54	0,54	7,09	6,82
Titre 2	2,55	2,55	0,25	0,25	0,25	0,25	0,08	0,08	0,16	0,16	3,29	3,29
Total	6,90	6,77	1,21	1,07	1,02	1,02	0,55	0,55	0,70	0,70	10,38	10,11

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	45	0	-100,00

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
125 604 313	0	1 388 415 484	1 339 793 212	137 804 313

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
137 804 313	49 183 331 0	30 546 213	28 064 961	30 009 808
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
1 476 353 629 5 304 795	1 425 364 511 5 304 795	34 315 354	15 341 359	1 332 405
Totaux	1 479 852 637	64 861 567	43 406 320	31 342 213

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
96,56 %	2,32 %	1,04 %	0,09 %

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

L'échéancier a été réalisé à partir des évaluations fournies par les responsables d'unité opérationnelle du programme 105 lors de la seconde actualisation de la programmation des crédits 2023.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2024 sont estimés à 138 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve ;
- des baux fermes de location à l'étranger ;
- des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissements relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques, de renforcement de la sécurité ;
- des restes à payer sur divers engagements non soldés en fin de gestion à l'administration centrale ou à l'étranger.

Justification par action

ACTION (5,5 %)

01 – Coordination de l'action diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	80 005 426	43 668 789	123 674 215	144 795
Crédits de paiement	80 005 426	43 668 789	123 674 215	144 795

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 28,4 M€ AE=CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	80 005 426	80 005 426
Rémunérations d'activité	54 473 098	54 473 098
Cotisations et contributions sociales	24 764 708	24 764 708
Prestations sociales et allocations diverses	767 620	767 620
Dépenses de fonctionnement	38 065 772	38 065 772
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 065 772	38 065 772
Dépenses d'intervention	5 603 017	5 603 017
Transferts aux ménages	5 603 017	5 603 017
Total	123 674 215	123 674 215

ACTION 1

01 – Coordination de l'action diplomatique

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 43,7 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

1. Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	18 111 788
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 628 584
Accueil de personnalités	700 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	800 000
Conférences internationales	13 000 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Distinctions honorifiques	240 000
Interprétation et traductions	900 000
Missions et voyages officiels	373 204
Manifestations intermédiaires	470 000

La dotation proposée au PLF 2024 d'un montant de 2,3 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers (CEG) en France. Les dépenses seront élevées en raison du nombre important de CEG qui participeront, d'une part, aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et paralympiques et, d'autre part, aux commémorations du 80^e anniversaire des débarquements en Normandie et en Provence.

Pour l'accueil ou le départ des personnalités, une dotation de 0,7 M€ euros est demandée pour couvrir les dépenses liées à l'ouverture des salons et pavillons d'honneur des aéroports de Paris et de Strasbourg. Les dépenses imputées sur cette activité sont complémentaires à celles de l'activité 501.

Afin d'assurer la prise en charge des dépenses liées aux déplacements à l'étranger de la Première ministre, la dotation demandée s'élève à 0,95 M€. Les crédits de cette activité couvrent l'organisation des missions (préparatoire et officielle) des délégations officielle, non officielle et technique. Cela concerne principalement les frais d'hébergement, de restauration, de location de véhicules, d'interprétariat et de réception offerte à la communauté française.

Une dotation de 16,6 M€ euros est demandée sur l'activité consacrée aux conférences internationales :

- 3,1 M€, qui correspondent au budget annuel « régulier », couvriront principalement les frais liés aux manifestations internationales :
- La manifestation « égalité, droits des femmes, violences faites aux femmes », prévue en mars,
- L'événement « Sport en Afrique, économie, développement » en mai,
- Les commémorations liées au 80^e anniversaire du débarquement en Normandie en juin et au 80^e anniversaire du débarquement en Provence en août,
- L'événement « Nutrition for growth – N4G », prévu en décembre.
- 13,5 M€ de crédits exceptionnels pour couvrir :
- une conférence internationale à l'initiative du président de la République, dont le thème serait « sport et santé, alimentation » en juillet, en marge de la cérémonie d'ouverture des JO et JOP de Paris,
- le sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts et à Paris en octobre.

0,24 M€ sont demandés sur l'activité intitulée distinctions honorifiques, qui concerne l'achat d'insignes (légion d'honneur, ordre national du mérite, palmes académiques, arts et lettres).

0,9 M€ sont demandés pour couvrir les frais d'interprétation et de traduction en raison notamment de la conférence en marge des JO et JOP. Les frais d'interprétation concernent les prestations livrées pour le président de la République, la Première ministre, la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et les secrétaires d'État. Elles sont pour la plupart externalisées et représentent plus de 80 % des dépenses.

Le budget des missions et voyages (0,38 M€) officiels couvre essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements de la Première ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

Enfin, 0,47 M€ sont demandés pour couvrir les frais liés à l'organisation de manifestations intermédiaires, telles des conférences d'experts ou de hauts fonctionnaires, en présence d'un secrétaire d'État, généralement organisées à l'hôtel du Ministre ou au Centre de conférences ministériel du Département. Il s'agit essentiellement des frais

d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de sécurité, etc. nécessaires à l'organisation de ces réunions de haut niveau.

2. État-major

	AE = CP
ÉTAT MAJOR total	12 941 038
Déplacements ministériels	6 246 521
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel de la ministre	2 115 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel de la ministre	35 000
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	694 813
Subventions cabinets	1 377 432
Interventions - dont subventions du CAPS	1 223 000
PIPA	1 174 000
CNEMA	75 272

Les frais de déplacements ministériels, qui s'élèvent à 6,2 M€, couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles des quatre cabinets. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international. Comme pour tous les autres déplacements, une hausse en PLF 2024 est prévue en raison de l'augmentation constatée des billets d'avion sur toute l'année 2023 notamment sur le réseau international ainsi que sur l'affrètement d'avions.

L'activité dédiée au fonctionnement de l'hôtel de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, dotée de 1,9 M€, correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, du ministre délégué et des deux secrétaires d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir la diplomatie française auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel de la ministre et/ou du château de la Celle Saint-Cloud. Toutefois, les événements organisés à l'hôtel de la ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur ce budget de fonctionnement.

Ces événements peuvent prendre diverses formes comme l'organisation de manifestations internationales de grande ampleur en lien avec l'actualité diplomatique ou l'organisation de repas officiels ou de réceptions lors de la visite d'une personnalité étrangère. Les enveloppes de représentation du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État, dont les montants sont fixés annuellement par le Premier Ministre, sont incluses dans les crédits de fonctionnement.

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du Ministre (0,04 M€ sollicités) regroupent les dépenses officielles lorsque celles-ci sont organisées sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du Ministre ou du château de la Celle Saint-Cloud.

Les crédits d'intervention des cabinets, qui s'élèvent à 1,38 M€, permettent entre autres d'accorder des subventions à plus d'une soixantaine d'associations et de financer des dépenses d'intervention de nature interministérielle.

Les crédits de subvention des cabinets diminuent de 0,5 M€ par rapport à la LFI 2023, en raison du transfert d'une partie des dépenses de cette enveloppe vers la nouvelle activité portant les interventions et prestations au service de l'action diplomatique. Les crédits de cette nouvelle activité sont dotés à hauteur de 0,7 M€, dont 0,5 M€ transférés depuis les subventions du cabinet. Ils auront pour objet de financer des dépenses, en forte augmentation et souvent de nature interministérielle (Forum de Paris pour la Paix, commission mixte franco-camerounaise, commission mixte franco-algérienne...).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Les crédits d'intervention du CAPS augmentent de 0,25 M€ par rapport à la LFI 2023, permettant de couvrir l'augmentation constatée du coût des Experts techniques Internationaux gérés par Expertise France et de renforcer le soutien aux *think tanks* français produisant des travaux fondés sur une recherche et portant sur les sujets de la politique étrangère de la France.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, programme piloté par le CAPS dont l'objet est d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France, augmentent de 0,44 M€ par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation permettra à ce programme de monter en puissance, notamment en Afrique dans la logique du nouveau sommet Afrique-France. Elle permettra également de mettre en œuvre le nouveau projet « sport et diplomatie » visant au recrutement de sept lauréats sportifs de haut niveau du monde entier pour participer à ce programme de groupe en collaboration avec l'INSEP, Institut national du sport, de l'expertise et de la performance.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés, comme en LFI 2023, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3. Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	7 465 963
Acquisition d'information et de documentation	3 042 963
Actions de communication événementielle	630 000
Actions de communication digitale et audiovisuelle	2 939 500
Relations avec les journalistes étrangers	823 500
Subventions aux associations de presse diplomatique	30 000

L'activité acquisition d'information et d'outils de veille, d'un montant de 3 M€, couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse sur support dématérialisé lorsque c'est possible, la souscription d'abonnements à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents. Avec la création depuis septembre 2022 de la sous-direction de la veille et de la stratégie, cette activité inclut désormais la fourniture d'outils de veille nécessaires à la confection d'une veille internalisée à 360° (presse, audiovisuelle et sur les réseaux sociaux), des prestations externalisées ponctuelles de sondages et de veille stratégique sur des géographies prioritaires pour le ministère ainsi que le développement d'une capacité d'analyse et de documentation sur la base de sources ouvertes (OSINT). Enfin, elle couvre également la constitution et la dotation technologique d'un réseau de veilleurs en poste permettant d'apporter une veille linguistique globale afin de faire face à la menace en matière de désinformation.

Au travers d'événements ponctuels, d'événements plus récurrents et de publications, l'activité actions de communication événementielle (0,63 M€) vise notamment à renforcer la compréhension des Français des missions du Département et du réseau, du rôle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au service de leurs intérêts. Le programme « Hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Les actions de communication digitale et audiovisuelle (2,9 M€) sont destinées à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des positions internationales de la France. La communication multimédia permet au ministère de l'Europe et des affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité. Elle se traduit concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), avec plus de 68 millions de visites en 2022, et les 269 sites des postes du réseau diplomatique ;

- la présence renforcée et de plus en plus suivie du MEAE sur les réseaux sociaux, dont X (1,3 million d'abonnés), Facebook (612 000 abonnés), LinkedIn, Instagram, YouTube, Telegram (en langue russe) ;
- la production de podcasts « sources diplomatiques » (deux séries, « guerre en Ukraine » et « table ronde ») et de capsules vidéo « 100 % Diplo ».

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se traduit notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux ou encore de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes, complété par une dotation minimale de communication pour les ambassades prioritaires.

Le renforcement du rôle de la Direction de la presse et de la communication devrait lui permettre de piloter en interministériel la communication de la France à l'étranger, afin d'en faire un organe de coordination d'un groupe des communicants des ministères et des opérateurs avec la mise en place d'une plateforme de partage de contenus performante.

Par ailleurs, afin de porter un nouveau regard sur la relation entre l'Afrique et la France, dans l'esprit adopté pour le nouveau sommet Afrique-France qui s'est tenu à Montpellier en octobre 2021, le ministère va participer au financement d'une chaîne digitale destinée à mettre en valeur nos partenaires africains et à valoriser les diasporas et les cultures africaines en France. Enfin, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) à Paris en 2024 va être l'occasion d'activer une stratégie d'influence par le sport avec les diasporas, avec la production de contenus vidéo spécifiques.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers, pour lequel la DCP requiert 0,82 M€, permet à des journalistes et à des influenceurs du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et sur les réseaux sociaux afin de contribuer à la promotion de la France dans le monde. A l'occasion des JOP 2024, un programme spécifique sera activé avec un focus sur les pays africains.

Le ministère apporte son appui aux associations de la presse diplomatique porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore afin de marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4. Centre de crise et de soutien

ACTION (9,3 %)

02 – Action européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	11 891 587	199 552 612	211 444 199	0
Crédits de paiement	11 891 587	199 552 612	211 444 199	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 200 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (199,3 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,81 M€ en AE et CP).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 891 587	11 891 587
Rémunérations d'activité	8 820 086	8 820 086
Cotisations et contributions sociales	2 998 829	2 998 829
Prestations sociales et allocations diverses	72 672	72 672
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	199 537 612	199 537 612
Transferts aux autres collectivités	199 537 612	199 537 612
Total	211 444 199	211 444 199

Action 2

02 - Action européenne

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 199,5 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (198,7 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,81 M€ en AE et CP).

1. L'action européenne hors contributions

	AE = CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	810 135
Communication du Ministre des Affaires européennes	15 000
Subventions du Ministre des Affaires européennes	795 135

Ces crédits permettent d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils sont en hausse de 0,1 M€ par rapport à la LFI 2023, permettant ainsi de financer des projets s'inscrivant dans le cadre des élections européennes de 2024 et de nouveaux dispositifs pilotés par la Commission européenne comme le programme *citoyens, égalité, droits et valeurs* ou le *fonds démocratie du contrat triennal Strasbourg capitale européenne*.

2. Les contributions européennes

	AE = CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	198 742 477

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2024 sont en hausse par rapport à la LFI 2023 (+77 M€), compte tenu d'une prévision pour la Facilité européenne pour la paix en hausse du double par rapport à 2023.

a) Conseil de l'Europe

En raison de l'exclusion de la Russie le 16 mars 2022, un nouveau programme quadriennal sera négocié à l'automne 2023 en Comité des Ministres, pour prendre en compte les orientations politiques adoptées lors du 4^e Sommet

des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023), auquel a participé le Président de la République.

Le budget pluriannuel devrait augmenter pour refléter les décisions ambitieuses du Sommet et ses nouvelles initiatives politiques, soutenues par la France (registre des dommages résultant de l'agression russe contre l'Ukraine, protection des droits des enfants ukrainiens, renforcement du système de la Convention européenne des droits de l'Homme, protection de l'environnement) et permettre leur mise en œuvre. L'inflation et la hausse des salaires des fonctionnaires de l'organisation (dont la France est l'État hôte), auront aussi un impact sur l'augmentation du budget. La contribution totale de la France au budget de 2024 est estimée à 49 M€.

b) Union européenne

La hausse des crédits alloués au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), passant de 0,2 M€ en 2022 à 0,5 M€ en 2023, doit permettre de consolider l'influence française dans les OI et faire de ce vecteur un instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux médias indépendants, à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a fortement augmenté depuis sa création en 2013.

Dans le cadre de la Facilité européenne de paix (FEP), le MEAE ne contribue qu'aux mesures d'assistance à caractère non légal du pilier II, le reste de la contribution française est prise en charge par le MINARM. À sa création en mars 2021, les mesures d'assistance de la FEP (pilier II) devaient porter en très grande majorité sur des mesures à caractère non légal et être donc prises en charge par le MEAE. Depuis la guerre en Ukraine, la part légale de ces mesures et donc la contribution du MINARM ont fortement augmenté.

La trajectoire haussière des plafonds annuels implique une forte augmentation des contributions MEAE à compter de 2024. En effet, les mesures d'assistance sur les autres terrains (Afrique, Balkans...) sont entièrement non légales et pourront être réactivées grâce à l'augmentation des plafonds annuels. Par ailleurs, la part non légale des mesures Ukraine est en augmentation.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
CdE	Conseil de l'Europe	49 096 954
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 652 000
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	143 543 523
TOTAL		198 742 477

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION (32,2 %)**04 – Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	728 878 952	728 878 952	0
Crédits de paiement	0	728 878 952	728 878 952	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	728 878 952	728 878 952
Transferts aux autres collectivités	728 878 952	728 878 952
Total	728 878 952	728 878 952

Action 4

04 - Contributions internationales

1. Opérations de maintien de la paix (297 M€)

Les contributions aux OMP apparaissent stables grâce au maintien du barème de 5,2894 % en date du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans. La hausse tendancielle des OMP actives en 2024 est par ailleurs compensée par la liquidation en cours de la MINUSMA, qui présentera cependant des frais incompressibles pour la période transitoire. Le barème pour la période 2025-2027 sera négocié en automne 2024.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 85 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci et dont le taux est de 1 €/1,09457 USD. Le solde a été budgétisé au taux de change euro/dollar retenu dans le cadre des travaux sur le projet de loi de finances (1 €/1,07 USD) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur au moment du paiement.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations unies à la Somalie	26 592 239
FINUL	Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 614 524
FISNUA	Force intérimaire de Nations unies à Abiyé	13 564 916
FNUOD	Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 170 493
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 986 208
MINURSO	Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 891 490
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 121 206
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	59 990 243
MINUSS	Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 607 948

MONUSCO	Mission des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	52 845 536
UNFICYP	Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 485 955
TOTAL		296 870 763

2. Contributions internationales en euros (202 M€)

Les efforts initiés en 2021 pour augmenter les contributions volontaires aux organisations internationales seront poursuivis en 2024, à hauteur des crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2023. Ces contributions, particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États membres, sont destinées à renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi qu'à conforter la présence et l'influence françaises dans les organisations internationales

Outre la mise en œuvre de ces financements, il convient de souligner les augmentations suivantes :

a) OTAN

Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont décidé, lors du Sommet qui s'est tenu à Madrid du 28 au 30 juin 2022, d'une hausse additionnelle de 10 % par an en valeur réelle du budget civil de l'Alliance sur la période 2023 – 2030. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire suite à l'agression russe en Ukraine. Il justifie des augmentations de moyens, notamment dans le domaine de la cybersécurité et en faveur du financement des partenariats de l'OTAN comme celui avec l'Union européenne.

b) OCDE

L'OCDE a adopté un budget 2023-2024 en croissance réelle zéro, de +3 % en 2023 et de +5,5 % en 2024, lors de son Conseil le 12 décembre un budget conformément à la position de la France, qui plaide pour que l'organisation dispose d'un budget adapté aux missions que lui donnent ses membres. Il soutient en contrepartie la mise en œuvre des engagements de gouvernance et de réforme des ressources humaines pris en 2020 par le Secrétaire général pour permettre l'adoption du budget 2021-2022 : réforme du schéma d'emplois, du régime de pensions et révision de la méthode d'ajustement salarial. La hausse du budget intègre l'augmentation exceptionnelle du coût de l'électricité (triplé dans le nouveau contrat signé fin 2022) que le SG a souhaité distinguer dans sa présentation.

c) Convention cadre des Nations unies pour le changement climatique (CCNUCC)

La CCNUCC est l'entité des Nations unies en charge de la réponse globale à la menace du réchauffement climatique. Adoptée en 1992 lors du Sommet de Rio, la Convention est quasiment universelle avec 197 Parties. Les 197 États parties à la CCNUCC ont décidé en 2023 d'augmenter de 19 % le budget du CCNUCC durant le biennium 2024-2025 à hauteur de 74 M€. La contribution de la France à la CCNUCC s'accroît en 2023 en raison de l'augmentation du budget du CCNUCC. Le barème de la France étant de 4,209 %, le montant total de notre contribution durant le biennium 2024-2025 sera de 3,12 M€.

d) Attractivité

Le renforcement de l'attractivité de notre territoire pour les Organisations internationales constitue une priorité politique, alors que la compétition entre pays s'est considérablement accrue au cours des dernières années pour accueillir ces structures, génératrices de retombées économiques pour les territoires dans lesquelles elles sont implantées ainsi que de visibilité renforcée de la France dans le système multilatéral. La France a renforcé son

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

cadre juridique pour favoriser l'installation en France d'Organisations internationales (OI) et d'associations ou fondations de droit français ou étranger assimilables.

Plusieurs pôles internationaux sont en cours d'installation sur l'ensemble du territoire :

- à Paris, avec les sièges d'organisations majeures dans les domaines du développement durable et de son financement en particulier, avec l'UNESCO, l'OCDE, l'OIF et l'OIE ;
- à Lyon, qui est aujourd'hui reconnu comme un véritable hub en santé mondiale avec le siège du Centre internationale de recherche contre le cancer (CIRC), le bureau de l'OMS sur les urgences sanitaires et la future Académie de l'OMS.

Dans ce cadre, les crédits alloués à notre politique d'attractivité sont à la hausse cette année (2 985 000 € en PLF 2024), en soutien à plusieurs projets de rénovation et extension en cours d'Organisations et associations de droit international.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	15 402 886
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 987 840
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces	9 750 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 800 000
CPI	Cour pénale internationale	14 828 754
DJ	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000
HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux Réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 250 000
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 761 998
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565
Contributions ONU prévention et maintien de la paix	Contributions volontaires aux actions de prévention et de maintien de la paix menées par le Secrétariat des Nations unies	12 985 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	2 224 160
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 406 939
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution - Plan d'action pour la Méditerranée	1 999 323
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	7 366 000
Attractivité	Contributions en faveur de l'attractivité du territoire français pour les OI	2 985 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 048 615
(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations unies		93 730 080
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique	24 085 123
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	43 259 148
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Budget unifié	14 824 427
OSCE - PSU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 339 359
(B) Contributions en EUROS aux organisations hors Nations unies		110 262 058
Contributions internationales payables en EUROS		202 102 138

3. Contributions internationales en devises (230 M€)

Une mesure nouvelle de 1 M€ est prévue pour rester sur une trajectoire ascendante des recrutements de jeunes experts associés (JEA), tout en prenant en compte l'inflation des coûts facturés par les Nations unies (identiques pour tous les pays donateurs). Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises. Le solde s'appuie sur les taux de change retenus dans le cadre de la budgétisation, notamment le dollar (1 €/1,07 USD) et le franc suisse (1 €/0,99 CHF) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 274 045
MTPI	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	2 918 376
OAA-USD	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 632 338
OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - Budget ordinaire	1 144 838
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	11 305 557
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	123 160 656
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (UN Volunteers)	7 944 258
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 035 103
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations unies pour l'environnement	7 056 074
UNESCO BO USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	8 224 443
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 287 804
Contributions en dollars US		183 173 901
OIT	Bureau international du travail	16 268 641
OIM	Organisation internationale pour les migrations	3 508 126
OMC	Organisation mondiale du commerce	9 029 095
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	11 583 379
OMM	Organisation météorologique mondiale	3 089 571
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	731 437
Contributions en francs suisses (taux de 0.99 CHF/1 €)		44 210 252
OACI - BO - CAD	Organisation de l'aviation civile internationale	1 610 460
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	911 434
Contributions en autres devises		2 521 894

ACTION (5,3 %)

05 – Coopération de sécurité et de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	80 601 738	38 937 645	119 539 383	0
Crédits de paiement	80 601 738	38 937 645	119 539 383	0

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Action 5**05 – Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2023
Autorisations d'engagement		38 937 645		
Crédits de paiement		38 937 645		

Présentation générale

Conformément à l'objectif relatif au renforcement de la sécurité internationale et de la sécurité des Français, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires dans ces champs sécuritaires. Son action régaliennne obéit à la double logique de défense des intérêts français et d'influence de long terme. À l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du programme 105 dédiés à cette coopération (action 5) se décomposent pour 2024, hors masse salariale, en 34 345 813 € de crédits d'intervention et en 4 591 832 € de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 313 coopérants en 2023, dont 249 coopérants militaires techniques et 64 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme, ainsi que les migrations irrégulières.

Titre et catégorie	AE=CP
Dépenses d'intervention	34 345 813
Transferts aux autres collectivités	34 345 813
Dépenses de fonctionnement	4 591 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 591 832
Total	38 937 645

Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement courant (titre 3)

AE = CP

Soutien des coopérants	2 028 272
Changement de résidence et installation des coopérants et de leurs familles	1 503 064
Transport des coopérants et de leurs familles dans le cadre des mises en place, des retours définitifs et des missions	809 985
Frais de mission, de réception et de soutien de la direction de la coopération de sécurité et de défense	250 511
Total	4 591 832

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 4,34 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,25 M€.

Dépenses d'intervention

Dépenses d'intervention (titre 6)	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	12 276 939
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	7 516 458
Formation à l'étranger hors ENVR	933 220
Enseignement du français	3 154 468
Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	23 880 786
Expertise auprès des armées	2 110 613
Expertise des forces de sécurité intérieure	1 928 784
Total ingénierie de sécurité et de défense	4 039 396
Appui à l'acquisition de capacités matérielles	5 577 054
Acheminement des matériels et équipements	848 577
Total aide logistique directe aux partenaires	6 425 631
Total dépenses d'intervention	34 345 813

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le Département au regard des directives gouvernementales françaises. Répertoriées et comptabilisées sur le titre 6 de l'action 5, elles s'élèvent à 34,35 M€.

La DCSD investit les différents champs de la souveraineté des États et l'aide aux populations en apportant son soutien au renforcement des capacités des partenaires dans les divers domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Les actions d'intervention de cette direction déclinent toute la gamme de ces savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées par ses partenaires (États et organisation régionales).

Cette direction accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise (ME) et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement

ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires, qui vont du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;
- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- **de l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat.** Sont ainsi mis en œuvre :
 - des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaire ;
 - des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales.
- de **l'appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formation et de soutien aux hôpitaux militaire ;
- **du développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale.** Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 23,88 M€.

La formation recouvre en priorité les principaux modes d'actions suivants :

- la **formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,28 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants :
 - la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
 - la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
 - l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
 - les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.
- la **formation en école nationale à vocation régionale – ENVR** (7,52 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de vingt ENVR dans onze États : notamment au Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Djibouti, Cameroun, Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection

civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur cogestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés.

Plusieurs mouvements impacteront les ENVR en 2024 :

- création d'une école de systèmes d'information et de commandement (SIC) en Côte d'Ivoire ;
- création d'une école de sécurité environnementale des parcs naturels (SEPN) en Afrique centrale, en coordination avec les Éléments français au Gabon ;
- accompagnement de la progression de l'École de Guerre Terre de Kinshasa (EGK) en République démocratique du Congo.

Au regard du contexte politico-sécuritaire en Afrique de l'ouest (Burkina Faso et Niger) :

- la relocalisation de l'Institut supérieur de logistique de Ouagadougou (ISLO, Burkina Faso) est à l'étude ;
- l'avenir de l'Institut supérieur d'études de protection civile de Ouagadougou (ISEPC, Burkina Faso) et de l'École des personnels paramédicaux des armées de Niamey (EPPAN, Niger) est à ce stade incertain ;
- l'avenir de l'école interministérielle de gestion coordonnée des frontières au Niger (partenariat avec l'Italie) fait également l'objet d'un suivi particulier.

Enfin, en 2024, la DCSD poursuivra sa réflexion afin de moderniser et dynamiser le réseau des écoles. Elle visera notamment à internationaliser le financement ou la gouvernance de certaines écoles opérant dans les domaines propres à rallier l'intérêt et les contributions d'acteurs internationaux.

- **l'enseignement du français** (3,15 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte. Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :
 - mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français Langue Étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
 - mise en œuvre et financement de vacations aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
 - mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée aujourd'hui à hauteur de 25 000 exemplaires, cette méthode a été développée par DCSD en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Préfacée du secrétaire général adjoint de l'ONU, directeur des OMP, la méthode « En Avant ! » prépare notamment les États contributeurs aux OMP à intervenir en environnement francophone ;
 - offre de formation au Cours International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 4,04 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- ***l'expertise auprès des forces de défense*** (2,11 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, d'études, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.
- ***l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure*** (1,93 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :
 - la lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ;
 - la police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ;
 - la police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
 - l'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 6,43 M€.

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), équipement des centres de formation notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- ***l'appui à l'acquisition de capacités matérielles*** (5,58 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (Force Conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et des surveillances aérienne et maritimes, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements, d'instruction et/ou d'intervention, permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, à la maîtrise des espaces maritimes, terrestre et aériens.
- ***l'acheminement des matériels et équipements*** (0,85 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	80 601 738	80 601 738
Rémunérations d'activité	57 694 796	57 694 796
Cotisations et contributions sociales	22 704 693	22 704 693
Prestations sociales et allocations diverses	202 249	202 249
Dépenses de fonctionnement	4 591 832	4 591 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 591 832	4 591 832
Dépenses d'intervention	34 345 813	34 345 813
Transferts aux autres collectivités	34 345 813	34 345 813
Total	119 539 383	119 539 383

ACTION (12,9 %)**06 – Soutien**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	148 769 562	142 383 140	291 152 702	110 000
Crédits de paiement	148 769 562	152 115 189	300 884 751	110 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 126 M€ en AE et 132,9 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	148 769 562	148 769 562
Rémunérations d'activité	100 839 997	100 839 997
Cotisations et contributions sociales	46 586 051	46 586 051
Prestations sociales et allocations diverses	1 343 514	1 343 514
Dépenses de fonctionnement	124 043 140	132 675 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 043 140	132 675 189
Dépenses d'investissement	18 340 000	19 440 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 340 000	19 440 000
Total	291 152 702	300 884 751

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Action 6

06 – Soutien

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 6 « Soutien » s'élèvent à 144 M€ en AE et 146 M€ en CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'administration générale, mais aussi les dépenses relatives au fonctionnement des ressources humaines, à la transformation numérique et digitale du ministère ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques immobilières et de sécurité de nos emprises en France.

1. Administration générale

	AE	CP
ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	27 791 474	27 791 474
Frais de mission des services	7 747 442	7 747 442
Frais de représentation des services	595 000	595 000
Archives	2 111 750	2 111 750
Valise diplomatique	7 298 516	7 298 516
Fonctionnement des services en France	8 136 144	7 312 144
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	450 000	450 000
Achats en France et dépenses exceptionnelles	552 622	552 622
Parc automobile	900 000	900 000

L'activité Frais de mission des services en France est étroitement liée à l'activité politique et logistique du MEAE, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. Une hausse en PLF 2024 est prévue en raison, d'une part, de la forte augmentation constatée des billets d'avion qui se poursuit sur un rythme soutenu et, dans une moindre mesure, un effet périmètre avec la création de nouvelles enveloppes de frais de missions créées au bénéfice d'ambassadeurs thématiques et d'envoyés spéciaux récemment nommés (représentant du Président de la République pour le Liban, Envoyé spécial pour la reconstruction de l'Ukraine Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT). L'achat de billets dit « à contraintes » (tarifaires ou de trajets avec escales et aéroports alternatifs) reste privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est améliorée par le raccordement à un outil de réservations en ligne dans le cadre du marché voyageur actuel.

La répartition de la dotation des frais de représentation des services de l'administration centrale, dotée de 0,6 M€) est effectuée par le secrétariat du programme 105. Ces services sont constitués entre autres des différentes directions politiques et géographiques ainsi que des ambassadeurs thématiques. Dans le cadre de leurs activités diplomatiques, ils organisent diverses manifestations ou sont amenés à inviter leurs interlocuteurs au restaurant. Les dépenses induites (sonorisation, traiteur, restaurant) sont imputées sur leurs enveloppes respectives quel que soit le lieu des réceptions.

La dotation de la direction des archives, en hausse de 0,8 M€, permet de poursuivre les différentes actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications. Elle permet en outre de couvrir les dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives, ainsi que l'organisation de colloques et d'expositions, dont plusieurs expositions.

La dotation de fonctionnement de la Valise diplomatique s'élève à 7,3 M€ en AE et CP, en augmentation par rapport à 2023, en raison de la hausse constatée depuis 2020 des prix du transport aérien et du fret. Plusieurs marchés voient leurs coûts augmenter, notamment pour l'affranchissement et le fret valise. La dotation sera complétée en gestion par des rétablissements de crédits, pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « muti-technique-muti-services » (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadrices et des ambassadeurs.

La dotation de l'activité achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes. La forte augmentation du coût des matières premières, répercutée sur les tarifs en vertu des clauses de révision des prix prévues dans les marchés publics passés par le MEAE, explique la hausse de cette dotation.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, sur un marché UGAP, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément à la politique gouvernementale en matière de transition écologique. La flotte de véhicules du ministère en administration centrale, qui a baissé de 38 % depuis 2010, comprend aujourd'hui un tiers de véhicules électriques ou hybrides. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité. La forte augmentation du prix des carburants et le coût des véhicules hybrides ou électriques conduisent à une augmentation tendancielle de 0,3 M€ de cette dotation.

2. Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	16 987 765
Formation	6 653 865
Action sociale	7 613 700
Divers	1 670 200
Accompagnement VI, contractuels et experts	1 050 000

Le budget de la ligne formation s'élève à 6,65 M€ en 2024. Sur ces 6,6 M€, 0,80 M€ seront dédiés au bureau des stages et de l'apprentissage (pour les dépenses liées aux gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis), 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours et 4,54 M € aux formations dans le cadre de l'école pratique des métiers de la diplomatie (EDI).

A ce jour, l'EDI repose sur plusieurs structures de formation déjà existantes : l'Institut diplomatique et consulaire (IDC), l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC), le Centre de formation linguistique (et de préparation aux concours) dit CFL, le Centre de formation continue (CFC), et le Collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID). Elle regroupe également la nouvelle Académie diplomatique d'été, lancée en 2021, et le centre audiovisuel et de la formation en ligne (CAFL).

La dotation 2024 accompagnera la transformation de l'EDI en académie diplomatique et consulaire, conformément à la volonté du président de la République exprimée à la suite des états généraux de la diplomatie. La création de l'académie diplomatique vise à améliorer et diversifier le catalogue de formation continue dès

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

2024, mais aussi de toucher de nouveaux publics (fonctionnaires d'autres administrations, secteur privé, diplomates étrangers). Un préfigurateur a été nommé et sera chargé de définir les lignes d'action qui accompagneront la transformation de l'école pratique dans le courant de l'année 2024. A cela s'ajoute le doublement attendu des activités de la délégation à l'encadrement supérieur (DESE), dont les crédits relèvent du périmètre de l'EDI.

Afin de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer à se former, des crédits seront délégués, destinés à financer les déplacements vers la France, notamment pour les agents de droit local ou pour les agents qui doivent acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation. Pour encourager le développement de formations sur place, également prises en charge par ces délégations de crédits, et tenir compte d'une augmentation constante des coûts des billets d'avion et des prises en charge, une enveloppe d'1,4 M€ sera dédié aux postes.

L'activité « divers » (1,67 M€ en AE=CP) recouvre les prises en charge d'aménagements de poste de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers, informatiques mais aussi des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice et aux contentieux, aux remboursements des mises à disposition, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi que le versement de la contribution au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et, le cas échéant, au titre du dispositif des nominations équilibrées. Enfin, cette ligne couvre également les dépenses liées aux frais de justice, aux contentieux et à la protection fonctionnelle avec des dossiers, en augmentation très significative en 2023 compte tenu de la dégradation de la situation politique dans plusieurs pays de la bande sahélo-saharienne notamment.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux (1,05 M€ en AE=CP), des agents contractuels et experts sera majoritairement consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents. Après une légère augmentation fin 2021, le montant de ces cotisations a été revu à la hausse en cours d'année 2023 par le prestataire. Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec pôle emploi).

3. Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	58 021 000	57 530 732
Services bureautiques	13 571 000	13 650 000
Postes de travail	11 000 000	11 000 000
Solutions d'impression	571 000	650 000
Télécommunications individuelles	2 000 000	2 000 000
Services d'infrastructures	24 400 000	25 200 000
Services d'hébergement applicatif	2 500 000	3 200 000
Services de transport de données	15 700 000	15 500 000
Services de sécurité du SI	6 200 000	6 500 000
Services applicatifs	19 050 000	17 680 732
Domaine ressources humaines	4 100 000	3 900 000
Domaine finances	2 000 000	2 000 000
Domaine gestion documentaire	3 800 000	3 280 000
Domaine action diplomatique	2 200 000	2 220 000

Domaine des moyens généraux	750 000	1 500 732
Domaine gestion du système d'information	6 200 000	4 800 000
Services mutualisés	1 000 000	1 000 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du numérique (DNUM).

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communications, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. En pleine coordination et avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau privé mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élève à 58 M€ en AE et 57,5 M€ en CP, soit une augmentation de 7 M€ en AE et 3,5 M€ en CP par rapport à 2023.

Les crédits programmés en 2024 s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE, et réaffirmées à la suite des états généraux de la diplomatie. L'effort portera plus particulièrement sur la modernisation du ministère, notamment des méthodes de travail mais également des relations avec les usagers, tout en renforçant le niveau de sécurité du système d'information (SI) du ministère face aux menaces cyber.

Services bureautiques : 13,57 M€ en AE et 13,65 M€ en CP

Grâce aux investissements de la dernière décennie, nos infrastructures ont globalement bien résisté, mais leur modernisation, entamée grâce aux mesures nouvelles obtenues en LFI 2021, 2022 et 2023, nécessite d'être poursuivie en 2024.

Sur l'activité poste de travail (11 M€ en AE et en CP), l'accélération du télétravail au sein de l'Administration conduit la DNUM, conformément aux recommandations de la DGAFP et dans une logique éco-responsable, à effectuer des dons d'écrans décommissionnés aux agents effectuant au minimum deux jours de télétravail effectif par semaine.

Les budgets 2021, 2022 et 2023 de la DNUM auront permis la dotation en outils de mobilité à 98 % des agents éligibles affectés en administration centrale et à l'étranger. Le complément de dotation envisagé pour 2024 prend en compte l'accroissement annoncé d'environ 150 ETP. Ce parc de matériels nécessite une évolution significative du tendancier afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) et en condition de sécurité (MCS), les ordinateurs portables étant plus onéreux et moins durables que les stations fixes.

La rubrique solutions d'impression recouvre la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale. En diminution par rapport à 2022, la dotation de 2023 s'explique par la rationalisation du parc avec le remplacement de la moitié des copieurs couleur par des modèles n'imprimant qu'en noir et blanc.

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles (2 M€ en AE et en CP) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition dans les services en administration centrale et dans les postes diplomatiques. Ces mises à disposition se font soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit sous la forme d'abonnement par de la facturation individuelle ou collective. Les acquisitions de ces matériels ont été effectuées sur les exercices 2021 et 2022 et fin 2023 avec notamment la migration du parc de smartphone Smarteo vers la solution DPhone afin de renforcer la protection des informations sensibles dans le contexte mis en lumière par l'affaire Pegasus et la diffusion large des outils de piratage des smartphones. Issue du projet interministériel TMSI (Téléphonie mobile sécurité interministériel), la solution DPhone propose un niveau de protection supérieur.

Services d'infrastructures : 24,40 M€ en AE et 25,20 M€ en CP

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement sécurisé du SI du ministère. Les services de transport de données en France, le MAN (Métropolitain Area Network) et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (15 700 000 € en AE et 15 500 000 € en

CP). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation. A ce titre, le projet WAN (Wide Area Network) est un projet de modernisation global de notre réseau informatique privé à travers le monde amorcé en 2021.

Les 5,9 M€ d'AE de mesures nouvelles votées en LFI 2021 (dont 1,61 M€ ont été décaissés en 2023) ont permis la rénovation des équipements d'infrastructures gage de résilience et d'absorption de la charge liée aux nouveaux usages (mobilité, visioconférence, partage de fichiers massifs etc.), tout en maîtrisant et optimisant le transport de nos données. Les échanges de données s'appuient du reste sur des moyens de communication chiffrés afin de garantir leur inviolabilité. La dématérialisation des nombreuses procédures et pièces jointes associées (comptabilité, visas, dossiers étudiants...), nécessite également d'accroître les débits du réseau que la DNUM a estimé à 1 M€ annuel en tendanciel. Cette estimation se justifie en partie, par le coût des communications à l'international qui ne diminue pas suffisamment rapidement pour compenser la hausse parallèle des besoins de bande passante. Aussi, 0,3 M€ seront consacrés à la dotation de moyens satellitaires légers et projetables très rapidement de manière à pallier aux coupures des liens terrestres connectant nos implantations à l'étranger en cas de panne ou lors de crises politiques ou catastrophes naturelles.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif sont destinés au maintien en condition opérationnelle (MCO) et en condition de sécurité (MCS) des matériels d'infrastructure et à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

Services applicatifs : 19,05 M€ en AE et 17,68 M€ en CP

L'enveloppe allouée aux projets informatiques est répartie en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français.

S'agissant du domaine de la gestion du système d'information, les crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement avec la mise en extinction progressive de la filière Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Outre le projet de refonte global de la messagerie interpersonnelle du ministère (sortie progressive de l'environnement de l'éditeur Microsoft) qui a conduit à sélectionner la solution portée par la PME française Bluemind, un accent particulier sera appliqué à la mise en œuvre de l'outillage en intelligence artificielle et des solutions pour un meilleur traitement des données (cartographie, recensement, catalogage et mise en qualité)

Le domaine ressources humaines comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirhius et de l'ensemble de ses applications satellites (SAGAIE, PrevoïRH, ...) dont la refonte de l'application de gestion prévisionnelle des emplois et compétences. Il s'agit d'accélérer en 2024 le processus de modernisation et de fiabilisation du système d'information RH ainsi que de consolider le portail destiné aux démarches des agents du ministère.

Les crédits prévus pour le domaine finances sont destinés aux développements et au maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS totalement déployé en 2022 et dédié à la gestion comptable à l'étranger. 0,6 M€ sont consacrés au MCO.

Les crédits alloués à la gestion documentaire, ont pour objet la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam et de sa déclinaison ministérielle Saphir. Des évolutions fonctionnelles ainsi que l'ajout de modules supplémentaires sont inscrits au plan de charge de l'application. Il permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La particularité de ce projet est d'assurer l'interfaçage du portail de la correspondance diplomatique (Diplomatie) afin d'assurer l'archivage automatisé de ces données essentielles.

Le domaine action diplomatique regroupe notamment les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de circulation de l'information diplomatique,

répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, sa refonte est aujourd'hui indispensable de manière à faire évoluer l'outil : la séparation des correspondances politiques des autres flux relevant de la gestion administrative et du fonctionnement des services du ministère est un prérequis pour augmenter le niveau de protection des informations sensibles dans un contexte de cybersécurité de plus en plus agressif. Par ailleurs, une refonte du moteur de recherche de l'application est inscrite à l'agenda.

Les crédits du domaine des moyens généraux sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national.

Services mutualisés : 1 M€ en AE et en CP

Le budget alloué à cette opération est utilisé pour consolider les outils de pilotage de la Direction, principalement l'extension du service de visualisation des données qui permet différentes formes de restitutions nécessaires à la gouvernance du SI. Cette opération prend également en compte le contrat de support premier Microsoft pour couvrir l'assistance et permettre les mises à jour des logiciels bureautiques déployés dans le SI.

Notons qu'un budget significatif sera consacré aux formations des agents dans les domaines des technologies nouvelles : intelligence artificielle (IA), science de la donnée (DATA), infrastructures en nuage (cloud) et cybersécurité.

4. Politique immobilière

	AE	CP
DÉPENSES D'IMMOBILIER total :	26 988 992	29 645 007
Entretien et maintenance courants à Nantes	506 000	506 000
Entretien et maintenance courants en Île-de-France	8 580 000	8 000 000
Locations et charges locatives en Île-de-France	2 111 462	2 484 079
Énergie et fluides Nantes	350 400	1 174 600
Énergie et fluides en Île-de-France	1 159 200	3 978 700
Décoration et patrimoine	1 000 000	1 000 000
Loyer La Courneuve	0	5 110 000
Entretien lourd France	11 600 000	14 100 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché multi-services qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Les montants demandés prennent en compte des besoins accrus en matière de maintenance en raison de la vétusté de certains locaux, de la revalorisation annuelle du marché telle que prévue au contrat, ainsi que de l'inflation constatée (+10 %) sur les matières premières et les transports.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés multi-techniques et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain, facturée par le ministère des Armées, pendant la durée des travaux du projet ERA (300 agents). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux du boulevard des Invalides, facturée par le ministère de l'Intérieur, Elle finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz qui font l'objet d'engagements juridiques tous les 2 ans, les prochains étant prévus en 2025. Le renchérissement des coûts de l'énergie a un impact très substantiel sur cette enveloppe.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'Hôtel du Ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Le budget sert, enfin, à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobilier et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger. La hausse moyenne de 11 % constatée sur les coûts des matières premières et du transport conduit à une augmentation de la dotation allouée.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France fait l'objet d'une dotation de 11,6 M€ en AE et 14,1 M€ en CP. En 2024, les principales opérations concerneront les sites de Paris et Nantes, de La Celle-Saint-Cloud et de Strasbourg. Au Quai d'Orsay seront poursuivis les travaux de modernisation et de mise en accessibilité du bâtiment administratif et de l'hôtel du Ministre (alimentation électrique). Des études seront menées pour le réaménagement de l'entrée du 37, Quai d'Orsay, le réaménagement du sous-sol de l'hôtel du Ministre et le changement des menuiseries du bâtiment administratif. A la Celle-Saint-Cloud seront réalisés les études et consultations pour les opérations liées aux menuiseries et à la toiture, à la restauration des salons et des travaux sur les voiries et réseaux. A Nantes, les opérations majeures (extension du centre des archives diplomatiques, construction d'un nouveau bâtiment) sont en cours de programmation, la définition des besoins se faisant conjointement avec la direction de l'immobilier de l'État. En 2024 démarreront les opérations de rénovation de l'éclairage interne et la sécurisation des installations techniques du site de Breil et le remplacement d'ascenseurs sur plusieurs des sites. A Strasbourg doivent commencer les travaux sur les menuiseries extérieures et l'annexe du bâtiment de la Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe.

A la suite des états généraux de la diplomatie, deux priorités ont été arrêtées : le financement de la transition écologique du parc immobilier en administration centrale et l'amélioration des conditions de travail des agents. Un montant de 1,4 M€ permettra d'engager des études préliminaires afin d'optimiser le fonctionnement du réseau thermique des bâtiments parisiens. Ces crédits seront aussi mobilisés afin de rénover les menuiseries du Quai d'Orsay et de remettre en état la gestion technique du site de Convention. A Nantes, il s'agira de sécuriser les installations techniques et de lancer de nouvelles études prospectives pour les travaux à venir dans le cadre du SPSI nantais. Par ailleurs, 1,8 M€ sera consacré à la mise en œuvre d'opérations portant sur la rénovation des blocs sanitaires et des ascenseurs au Quai d'Orsay ainsi qu'à la réalisation d'études en vue du déploiement de nouveaux espaces de travail.

5. Sécurité en France

	AE = CP
SÉCURITÉ FRANCE total :	14 275 839
Contrats de gardiennage en France	8 308 227
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	3 200 000
Sécurité incendie en France	2 767 612

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des implantations du ministère à Paris et à Nantes s'élève à 8,3 M€. Une convention a été établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour la réalisation de ces prestations de sécurité active. Cette ligne budgétaire est en augmentation par rapport à 2023 afin de suivre l'inflation dans le secteur de la sécurité, particulièrement en tension en 2024 avec l'organisation des Jeux Olympiques à Paris.

3,2 M€ en AE et CP seront consacrés en 2024 à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. En investissement, un renforcement de la sécurité des sites nantais (Breil I et IV) est programmé ainsi que les accès parking du site Convention.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie nécessite la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est presque entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

ACTION (34,9 %)

07 – Réseau diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	467 959 453	322 932 491	790 891 944	5 050 000
Crédits de paiement	467 959 453	311 394 655	779 354 108	5 050 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (203,6 M€ en AE et 203,4 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (85,9 M€ en AE et 77,4 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	467 959 453	467 959 453
Rémunérations d'activité	384 429 483	384 429 483
Cotisations et contributions sociales	81 339 957	81 339 957
Prestations sociales et allocations diverses	2 190 013	2 190 013
Dépenses de fonctionnement	217 119 411	217 119 411
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	217 119 411	217 119 411
Dépenses d'investissement	105 813 080	94 275 244
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	105 813 080	94 275 244
Total	790 891 944	779 354 108

Action 7

07 – Réseau diplomatique

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	114 485 715
Fonctionnement courant	54 055 655
Frais de représentation de la RP UNESCO	50 060
Frais de représentation	13 000 000
Voyages et missions statutaires	17 700 000
Énergie et fluides postes	16 500 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000
Gestion RH	2 980 000

L'activité fonctionnement courant représente 43 % (contre 44 % en PLF 2023 et 46 % en 2022) des moyens de fonctionnement des postes à l'étranger. Recouvrant les dépenses récurrentes, et majoritairement contraintes, cette activité comprend notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile. Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local sur les fonctions support, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, le ministère fixe l'objectif d'une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, pour réduire les prix ou améliorer les prestations, ainsi que d'une coordination avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les frais postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois. Mais le renchérissement du fret aérien en neutralise les gains. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire (taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes).

Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. En 2023, après deux années de crise sanitaire et une reprise progressive en 2022, les postes à l'étranger organisent à nouveau des réceptions au titre de leur activité de représentation ; c'est en particulier le cas à l'occasion de la fête nationale, sur financement de mécènes (rattachement par voie de fonds de concours). Le coût des denrées alimentaires a fortement augmenté depuis 2022, en raison de la pénurie des matières premières et de la hausse des prix afférente. Cette enveloppe est donc en hausse de 5,7 % par rapport à la LFI 2023. Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à couvrir les frais de représentation de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

L'activité voyages et missions comprend : (i) les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ; (ii) le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger. Dans le cadre du PLF 2024, cette activité constitue désormais le deuxième poste de dépense, soit 14 % des moyens alloués au fonctionnement des postes à l'étranger.

Les crédits de la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger (hors direction générale du Trésor), essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail. Les dotations pour 2024 permettront de répondre aux demandes des postes.

La demande des postes reste très forte pour des stages (activité gratification des stagiaires) qui s'échelonnent entre deux et six mois et qui offrent à des étudiants l'opportunité d'une expérience professionnelle à l'étranger.

Dans l'esprit des circulaires du 25 juillet 2022 (sobriété énergétique) et 25 février 2020 (administrations éco-responsables), les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergie et fluide (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires), raison pour laquelle une hausse significative a été enregistrée en LFI 2023. Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. Après une augmentation notable en LFI 2023 afin de couvrir les hausses liées à ces facteurs exogènes, non couvertes intégralement par la maîtrise des coûts, cette enveloppe est contenue en PLF 2024.

L'activité téléphone et internet postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations. Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

L'activité contentieux et transactions sur contrats ADL identifie les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuels relèvent du titre 2). Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

L'activité véhicules et gros matériels a été affectée par la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, qui s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique. Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc de chaque ambassade. Dans les pays où cela est réaliste, les postes sont incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Dans certains pays, les véhicules sont soumis à un usage intense qui implique une vigilance accrue. Cette enveloppe est maintenue au même niveau que la LFI 2023.

2) Immobilier à l'étranger

La politique immobilière du MEAE est assise sur deux supports budgétaires : le programme 105 et le compte d'affectation spéciale (CAS) 723, géré par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ETRANGER total :	113 656 899	105 156 899
Entretien et maintenance	10 948 912	10 948 912
Entretien lourd	68 456 000	59 956 000
Locations	34 251 987	34 251 987

Les crédits alloués à l'entretien et à la maintenance à l'étranger sont destinés à couvrir l'ensemble des besoins du réseau diplomatique dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement. Cette rubrique est relativement stable (+2,8 %) en raison de la poursuite des efforts d'entretien régulier du bâti qui permettent d'éviter toute dégradation des emprises du MEAE à l'étranger. L'entretien courant des emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État) relèvent du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

La dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, en augmentation par rapport à 2023, est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2021-2025, avec aujourd'hui 188 projets structurants (contre 30 précédemment).

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels parmi lesquels la rénovation de la résidence de France à La Marsa, l'installation de la chancellerie consulaire dans le bâtiment de l'ambassade à Copenhague, le regroupement de l'institut français et du consulat général à Barcelone, la restructuration de l'institut français d'Amérique latine (IFAL) à Mexico, la rénovation structurelle de l'ambassade à Zagreb suite aux séismes, la rénovation des bureaux, de la résidence et des logements au consulat général à Lagos, la réfection des parkings souterrains de l'ambassade à Washington, le regroupement dans l'actuelle résidence de l'ambassade à Madrid, la restauration des façades intérieures et le remplacement de certaines menuiseries de l'ambassade à Lisbonne, la rénovation des installations intérieures de la résidence à Dublin, la rénovation technique et énergétique du campus à Canberra qui deviendra le premier bâtiment à énergie positive de notre réseau diplomatique...

Les interventions d'entretien lourd, plus techniques, comprennent chaque année des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Afin de répondre aux engagements pris dans le cadre des États-Généraux de la diplomatie, une enveloppe supplémentaire de 4,8 M€ en AE et 2,8 M€ en CP est mobilisée pour la transformation écologique et l'amélioration des conditions de travail des agents. Ces crédits seront utilisés dans différents pays pour la rénovation et la construction de nouveaux logements pour des opérations de rénovation énergétique du parc immobilier et pour des mises en conformité électrique et incendie et retrait de matériaux amiantés.

La dotation prend également en compte une hausse de 15 % en moyenne des coûts de revient (matières premières, énergie).

Les locations immobilières à l'étranger représentent 420 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

L'augmentation de la dotation s'explique par les surcoûts liés aux prises à bail temporaire dans le cadre de relocalisations d'ambassades, par une tendance haussière des coûts locatifs, notamment à l'occasion du renouvellement des baux ainsi qu'un taux de change euro/dollar défavorable.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	24 259 673

Le montant des crédits de l'activité indemnités de changement de résidence évolue en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste. Environ 83 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France. Le fret aérien a connu une forte augmentation des prix ces deux dernières années et la même tendance se retrouve sur les prix du fret maritime qui poursuivent leur hausse. Ce renchérissement est pris en compte dans la hausse prévue au PLF 2024.

Le reliquat de 17 % est destiné à financer les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant), et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux. Ici encore, la forte augmentation constatée du prix des billets d'avion est intégrée dans la dotation au PLF 2024.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	70 530 204	67 492 368
Gardiennage	23 000 000	23 000 000
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	33 030 204	29 992 368
Missions d'audit de sécurité	5 400 000	5 400 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	6 700 000	6 700 000

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation (+2 M€ en 2024), en raison des revalorisations annuelles obligatoires des salaires prévues par les législations locales entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation. Cette augmentation s'explique également en raison de la forte dégradation sécuritaire que connaissent certains pays depuis 2015 tels que la Libye, l'Irak, Haïti, le Burkina Faso mais aussi du redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers. Pour maîtriser au maximum l'augmentation des crédits consacrés à cette partie de la sécurité active des emprises françaises, les postes sont appelés à remettre en concurrence régulièrement et mutualiser les contrats de gardiennages de leurs sites.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéoprotection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements/adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Parallèlement, l'acquisition de matériels nouveaux dans le cadre des projets d'investissements en sécurité

passive engendre un accroissement des besoins de maintenance. Aussi, l'augmentation de cette ligne budgétaire depuis 2020 se poursuit en cohérence avec les investissements réalisés.

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes sont en hausse du fait de l'augmentation des coûts de transport, ainsi que de la dégradation des conditions sécuritaires. L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des Armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de mettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel. Elles concourent également au renouvellement du parc de véhicules blindés. L'étendue du réseau des emprises françaises à l'étranger nécessite que soit poursuivie cette mise à niveau des installations de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et une homogénéisation des installations de sécurité passive sur la base de critères déterminés en fonction du niveau de risques sécuritaires. Les crédits d'investissement ont été notamment consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Les crédits demandés doivent permettre de finaliser la sécurisation des ambassades, consulats généraux, résidences et instituts français, pour lesquels des travaux ont été initiés en 2023 ; poursuivre la mise à niveau des sites diplomatiques et instituts français des pays sensibles relevant de l'arc de crise et également de la zone « à risques modérés ». De surcroît, le besoin de sûreté électronique renforcé en matière cyber est de plus en plus pressant au sein de nos représentations. De plus, la DSD organise les audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français (environ 0,2 k€/an), et finance également certains travaux dans les instituts français.

Concernant les dépenses relatives aux véhicules blindés, le renouvellement progressif du parc automobile va être poursuivi avec pour objectif un âge de réforme maximal de 10 ans. Dans les zones les plus exposées, où les déplacements nécessitent une escorte en véhicules blindés suiveurs, le renforcement de ce segment du parc a été opéré. Par ailleurs, ce parc automobile qui représente désormais près de deux cents véhicules répartis sur quarante postes, nécessite que l'on attache une attention toute particulière à son entretien ce qui représente une dépense en forte augmentation dans un contexte d'inflation.

PROGRAMME 185

Diplomatie culturelle et d'influence

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Aurélien LECHEVALLIER

Directeur général de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

Les États Généraux de la Diplomatie (EGD) ont consacré une hausse historique des crédits alloués au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Le dispositif d'influence français bénéficie de cet effort financier afin de concrétiser les orientations issues des conclusions des EGD. Ces crédits seront destinés, en priorité, au renforcement du réseau culturel afin de mettre en adéquation les moyens des postes avec les objectifs qui leurs sont assignés.

Les actions menées cibleront plusieurs zones géographiques prioritaires en particulier l'Afrique, dans le prolongement du nouveau Sommet Afrique-France (NSAF) et l'Indopacifique, en ligne avec les objectifs de la stratégie de la France dans l'Indopacifique. Les financements contribueront aux orientations stratégiques fixées par la Feuille de route de l'Influence présentés ci-après :

1/ Promouvoir la langue française et impulser une nouvelle dynamique au développement de l'enseignement français et francophone

La promotion de l'éducation francophone, qui recouvre l'apprentissage du/en français et le développement de l'enseignement français à l'étranger, figure parmi les grandes orientations pour la langue française et l'éducation fixées par le Président de la République en 2018.

À ce titre, le plan de développement du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger – dont l'objectif présidentiel est de doubler le nombre d'élèves scolarisés dans ce réseau d'ici à 2030 – constitue un axe majeur de notre action en 2024 pour mettre en œuvre les priorités du gouvernement.

Afin de dresser un premier bilan de ce plan et d'en dégager des perspectives, des Consultations sectorielles ont été organisées avec tous les acteurs du réseau. Des mesures phares ont été prises par la ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères et le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse afin de consolider la dynamique de croissance du réseau de l'enseignement français à l'étranger : identification de zones géographiques prioritaires, rénovation du Programme Bourses Excellence Major et renforcement de la formation.

Parallèlement, le réseau de coopération et d'action culturelle à travers ses SCAC, Instituts français et Alliances françaises met en œuvre une politique de soutien à l'enseignement de la langue française dans les systèmes éducatifs étrangers et répond aux demandes croissantes d'expertise en éducation des pays partenaires. La formation initiale et continue des enseignants de français et en français en constitue un axe important.

2/ Conduire la stratégie gouvernementale en matière d'attractivité universitaire et internationaliser la recherche et l'enseignement supérieur français

La mise en œuvre de la stratégie « Bienvenue en France » (BEF) a permis d'atteindre en 2022 le seuil de 400 000 étudiants internationaux inscrits en France. Désormais, une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité est recherchée : accueil des étudiants, généralisation de la plateforme « Études en France », choix des meilleurs candidats, priorité aux niveaux Master et Doctorat, diversification des pays d'origine prioritaires (Europe, Indopacifique, Afrique non-francophone). Le MEAE poursuit également son soutien aux publics venant de pays en crise (Ukraine, Soudan...), par exemple à travers le programme PAUSE qui permet l'accueil des scientifiques et des artistes menacés.

Le MEAE renforce ses dispositifs de bourses d'excellence, notamment via le label « France Excellence » et la revalorisation des allocations. Une augmentation de 6 M€ du budget bourses permettra en 2024 de poursuivre l'objectif de doublement des bourses porté par la stratégie BEF pour atteindre 15 000 boursiers à l'horizon 2027 contre 8 535 actuellement.

Le MEAE, en lien avec le MESR, renforce son investissement en faveur des universités franco-étrangères, une quarantaine dans le monde (ex. campus franco-sénégalais, Université française d'Égypte). Parallèlement, le MEAE accompagne les initiatives de nos grandes écoles et universités à l'étranger. Le MEAE soutient et encourage les alliances d'universités européennes dont le développement accompagne la modernisation de nos universités et l'intégration de l'espace académique européen : environ 50 universités françaises participent mi-2023 à 50 alliances (objectif de 60 alliances en 2024). Le MEAE accompagne l'insertion des organismes français de pointe dans les meilleurs réseaux mondiaux, en participant à leur gouvernance ou en animant avec elles un dialogue stratégique régulier. Le MEAE cofinance les partenariats Hubert Curien et assure le co-pilotage de comités mixtes pour la science et la technologie avec 25 pays partenaires. L'enjeu, pour 2024, sera d'actualiser notre stratégie de diplomatie scientifique, notamment à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche (rapport Gillet), et du renforcement de l'« Équipe France » à l'international, conformément aux conclusions des EGD.

Notre diplomatie scientifique contribue au rayonnement des sciences sociales françaises et francophones, à travers le réseau des 27 unités mixtes - Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE) dans 34 pays. Le MEAE a également assuré en 2023 le cofinancement de 167 missions archéologiques dans 75 pays. Il a enfin contribué au budget de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), à hauteur de 3,8 M€ pour l'année 2023 et sera poursuivie en 2024

3/ Intensifier et pérenniser les actions en matière de coopération culturelle

Les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier majeur d'attractivité et de rayonnement pour la France dans un contexte de forte concurrence internationale. Elles représentent des enjeux économiques considérables (3 % de notre PIB, 1 million d'emplois). C'est pourquoi le MEAE a confié en 2020 une mission prioritaire ICC à 37 postes diplomatiques, et réaffirmé l'importance d'un appui en « Équipe France » aux professionnels des ICC avec un accent fort mis sur les marchés prescripteurs et émergents. Notre objectif est désormais d'étendre cette démarche à tout le réseau. L'appel à projet ICC confié par le MEAE à l'IF depuis 2022 constitue en ce sens un dispositif capital qu'il convient de renforcer et de pérenniser dans le sillage des EGD

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes novateurs de résidence pour les artistes des pays en crise (Liban, Sahel) ou les jeunes artistes français et allemands (Nouveau Grand Tour en Italie) ont été mis en place. Le lancement de la « Villa Albertine » en 2021 rénove en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences dynamiques couvrant l'ensemble du territoire et de nos secteurs d'intervention.

La demande croissante d'expertise culturelle adressée à la France – en particulier dans les champs muséal et patrimonial – constitue une opportunité à saisir, avec d'importants enjeux économiques et d'influence (ex. Louvre Abou Dhabi, valorisation du site d'Al'Ula en Arabie Saoudite) sont autant d'opportunités de valoriser le savoir-faire français.

L'Institut Français Paris (IF) verra son contrat d'objectif et de performance renouvelé pour la période 2023-2025. Il devrait se structurer autour de plusieurs objectifs dont suivants : 1) soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) accompagner des créateurs et des ICC françaises dans leur développement à l'international, 3) stimuler le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable.

4/ Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

L'action de la Direction de la diplomatie économique se structure autour de 3 objectifs :

i) Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers :

En 2022 et 2023, la direction de la diplomatie économique a continué de soutenir directement les entreprises par les outils de la diplomatie (éclairages géopolitiques, opportunités d'affaires, évolutions normatives etc.).

Cette direction est également intervenue, par le biais de l'opérateur Business France, et *via* ses relations régulières avec les acteurs de la Team France Export. Dans ce cadre, l'année 2022 a marqué la poursuite de plusieurs initiatives, lancées en 2021 avec le Plan de relance (chèques relance export et chèques relance VIE). Le programme de volontariat international en entreprise a connu un rebond en 2022 et devrait recouvrer son niveau d'avant crise au quatrième trimestre 2023.

En raison de la crise énergétique provoquée par le conflit en Ukraine, la Directrice de la Diplomatie économique, Mme Hélène Dantoine, s'est vue confier par le Département et le Ministère de la transition énergétique, aux côtés de M. Didier Holleaux, Président d'Eurogas, une mission de diversification des approvisionnements gaziers de la France et de l'Union européenne.

En 2024, cette Direction continuera d'accompagner les entreprises dans leur développement international avec une attention particulière aux secteurs d'avenir dans le cadre de France 2030. Elle mettra en œuvre le nouveau contrat d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Business France et les tutelles, qui visera notamment à renforcer les synergies entre les partenaires de la Team France export pour garantir un accompagnement continu des entreprises,

ii) Promouvoir l'attractivité économique de la France :

D'après le Baromètre de l'attractivité du cabinet EY, la France maintient son rang de 1^{re} destination européenne pour les investissements étrangers. Le succès du 6^e Sommet *Choose France* du 15 mai 2023 est venu couronner ces résultats avec 28 projets d'investissements étrangers (13 Md€).

En 2024, la direction continuera à venir en soutien des actions des ambassades et des bureaux Business France dans la mise en place d'initiatives en faveur de l'attractivité économique de la France. La structuration de la *Team France Invest* est un des axes de développement pour renforcer l'attractivité des territoires.

iii) Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

L'action de la direction de la diplomatie économique comprend notamment :

- l'expertise technique en matière d'élaboration de sanctions économiques ;
- la contribution à divers travaux internationaux (lutte contre la coercition économique, révision du règlement de blocage de 1996, travaux de l'ONU DC, de l'OCDE, du G7 et du G20 en matière de normes et standards internationaux relatifs à la lutte contre la corruption) ;
- la promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI ;
- la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.)

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

Notre diplomatie d'influence s'appuie sur notre réseau de coopération et d'action culturelle, composé de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC), de 93 Instituts français (IF) pluridisciplinaires, de 3 EAF à compétences spécifiques ou non fusionnés, de 22 Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE), de 6 centres culturels franco-étrangers (dont celui du Niger actuellement fermé), et de 829 Alliances françaises (AF) dans 129 pays (dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2022).

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives.

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur culturel du MEAE. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

L'appui aux industries culturelles et créatives est au cœur de la feuille de route de l'influence présentée à notre réseau en décembre 2021 et qui fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Des crédits supplémentaires ont été accordés à notre réseau (0,5 M€ en 2020 et 1,4 M€ en 2022 et 2023) pour soutenir la mise en œuvre d'actions en faveur des professionnels des secteurs culturels et créatifs et la tendance devrait se maintenir et se renforcer en 2024. Cette priorité d'action pour les années à venir a été une nouvelle fois affirmée par la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'occasion de la Semaine de l'Influence en juillet 2023. La démarche ICC va ainsi être étendue à l'ensemble des postes du monde. Le continent africain, pour lequel les ICC représentent un important levier de croissance, fait l'objet d'une attention particulière, avec pour cadre la concrétisation de l'agenda de Ouagadougou et des suites du Nouveau Sommet Afrique France de Montpellier. Le Fonds d'Appui à l'entrepreneuriat culturel (sur le programme 209) a été lancé en 2023 et a permis de soutenir 17 projets dans 17 pays en Afrique pour un montant global de 16,05 k€.

La transformation numérique de notre action constitue également une priorité du ministère. Dans ce cadre, le MEAE et son opérateur l'Institut français ont élaboré une feuille de route, visant la modernisation du réseau en accélérant sa transformation numérique, selon un calendrier triennal (2021-2023). Cette feuille de route a été construite en dialogue étroit avec le réseau des Alliances françaises et des Instituts français (enquêtes qualitatives et quantitatives, webinaires, entretiens ciblés). Près de 4 M€ ont été engagés par le ministère pour financer les axes de la feuille de route sur la période 2021-2023. Le dispositif doit être prolongé en 2024.

Concernant la coopération linguistique et éducative, le nombre de professeurs formés par le réseau de coopération et d'action culturelle, devrait augmenter légèrement en 2024, grâce à la consolidation de la reprise post-crise sanitaire. Celle-ci s'appuie notamment sur l'expertise acquise en matière de formation à distance qui permet de toucher un plus grand nombre de professeurs.

Toutefois, si la situation sanitaire s'est globalement stabilisée, dans plusieurs pays l'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique risque de limiter les actions des postes diplomatiques.

Concernant les certifications de langue française (diplômes et tests), l'enjeu en 2024 sera de poursuivre les efforts pour consolider la progression initiée en 2023 du fait de la réouverture des centres des derniers pays visés par des restrictions d'ordre sanitaire.

Le réseau d'établissements labellisés LabelFrancEducation, quant à lui, connaît une croissance depuis 2019 qui semble se consolider et perdurera certainement dans les années à venir.

INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	36	26	20	20	20	20
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	38	30	40	35	35	35
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	+24	38	+12	+14	+14	+16

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO.

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DGM/DPO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors postes de présence diplomatique).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

La crise sanitaire et économique de 2020 a accéléré la profonde mutation des usages et a accru la place du numérique au quotidien, notamment en termes organisationnels (télétravail et dématérialisation des procédures etc.) mais aussi culturels et linguistiques. Ces nouveaux usages concernent notamment la façon d'apprendre une langue, d'assister à un cours, la façon de créer, de produire des œuvres ou des contenus culturels tout comme les façons d'y avoir accès et de les découvrir. Le réseau culturel français s'est rapidement adapté en conséquence, il peut également compter sur le soutien du ministère et de l'Institut français à Paris qui a accéléré depuis 2020 sa montée en puissance sur le sujet dans le cadre de la feuille de route transformation numérique. Si la plupart des

postes ont repris le déploiement d'actions en présentiel, cette dynamique de mutation numérique de nos actions se poursuit néanmoins dans le réseau pour diminuer la part d'une diffusion coûteuse, maîtriser davantage l'impact carbone des déplacements et démultiplier notre action grâce au numérique. On peut citer à titre d'exemple le projet Espace V de notre poste au Canada, qui consiste en un espace culturel virtuel, développé par l'Alliance française de Vancouver, pour découvrir des contenus créatifs et expérimenter de nouvelles formes de représentation et de médiation culturelle.

Le réalisé 2022 (26 %) a été conforme à nos anticipations.

La plupart des postes ont repris des activités en présentiel dès 2021 et les contraintes sanitaires sont aujourd'hui levées dans la grande majorité des pays. Certains outils et habitudes des publics ayant été pris, nous avons anticipé néanmoins un certain niveau d'activités en distanciel ou hybride, avec une cible 2023 à 20 %.

Pour 2024, 2025 et 2026, sans événement inattendu, le taux d'activités en distanciel ou hybride devrait se maintenir à hauteur de 20 %, poursuivant la dynamique de maîtrise de l'impact carbone des déplacements et de démultiplication de notre action grâce au numérique.

Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

L'export des industries culturelles et créatives (ICC) françaises constitue une priorité du ministère qui se traduit par la mise en place d'actions dédiés par le réseau de coopération, les opérateurs du MEAE et les organismes sectoriels à l'export, au service des professionnels de la filière. Tout en concernant l'ensemble du réseau, cette priorité est portée plus particulièrement par 37 postes, investis d'une « mission prioritaire ICC » depuis 2020, pilotes d'une démarche ICC à l'export. A partir de cette année, la démarche va être étendue aux autres pays du monde.

Le réalisé 2022 (30 %) montre que les postes ont poursuivi leur action répondant aux objectifs de mise en réseau, de professionnalisation, de promotion des ICC françaises, d'acculturation ou d'accès aux marchés internationaux. Il est cependant inférieur à nos prévisions (40 %), signe que malgré le renouvellement d'un appel à projets spécifique à hauteur de 1,4 M€, les postes conservent une action de programmation culturelle importante et que le niveau d'équilibre est sans doute encore plus proche de 30 % que de 40 % pour les actions ICC.

Les ICC demeurent néanmoins une priorité stratégique pour les années à venir, la démarche va être étendue au monde entier à partir de 2024 et quelques moyens supplémentaires seront accordés. Adossés à la poursuite de nos efforts de sensibilisation envers les postes, nous anticipons une légère augmentation du résultat atteint en 2022 pour les années à venir et estimons à 35 % pour les années 2024 à 2026 la part des actions s'adressant spécifiquement aux professionnels des secteurs culturels et créatifs.

Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

La croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par nos ambassades à l'étranger devrait se poursuivre dans le cadre des stratégies de communication digitale mises en œuvre et du renouvellement de notre stratégie de communication et d'influence. La crise sanitaire a poussé les postes à communiquer plus largement sur leurs réseaux sociaux en proposant des contenus variés qui leur ont permis de toucher un plus large public.

Après une forte augmentation en 2021 (24 %), une augmentation plus modeste était anticipée pour 2022 (10 %) mais a finalement été encore plus forte que l'année précédente (38 % en 2022) grâce à une action renforcée de sensibilisation auprès des postes sur l'importance d'une communication coordonnée entre les services de l'Équipe France, y compris la communication moins institutionnelle permise par les réseaux sociaux du réseau culturel. Cette dynamique devrait se poursuivre mais à un rythme moins important que pendant la crise sanitaire. Nous anticipons ainsi des ratios inférieurs en 2024 (+14 %), 2025 (+14 %) et 2026 (+16 %).

INDICATEUR

1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	916 015	883 449	935 000	920 000	940 000	960 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/ usager	31 815 756	31 393 923	36 500 000	33 955 700	35 313 890	36 726 450
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	591 710	645 236	729 000	770 000	800 000	830 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches ReCAP (Revue Complète des Actions des Postes).

Périmètre : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF).

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Sources des données : France Éducation International (FEI) ex-Centre international d'études pédagogiques de Sèvres (CIEP)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF y compris TCF DAP, TCF Canada et TCF Intégration, résident et nationalité (IRN)) Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

Périmètre : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF) dans ses diverses déclinaisons.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »

L'année 2022 a vu le nombre d'inscriptions aux cours de langue légèrement diminuer de 4 % en comparaison avec 2021, notamment en raison de contextes économiques et sécuritaires dégradés, entraînant une révision à la baisse de la cible 2023 (qui devrait s'établir à 900 000 plutôt qu'à 935 000 comme indiqué lors du PAP 2023). Ce contexte a principalement affecté le réseau des Alliances françaises, avec une diminution du nombre d'inscriptions de 7 % entre 2021 et 2022. En parallèle, le réseau des IF a affiché une hausse des inscriptions de 5 % entre 2021 et 2022. Une hausse principalement portée par la zone Afrique du Nord et Moyen-Orient qui avec 122 916 inscriptions en 2022, affiche une hausse de 7 % en comparaison avec 2021.

Il est néanmoins possible de prévoir une légère hausse de 2 % pour 2024 avec une cible à 920 000 inscriptions, grâce à l'adaptation et au renforcement des offres de cours des Instituts Français et Alliances françaises. En effet, malgré une baisse des inscriptions qui a principalement affecté le réseau des Alliances françaises en 2022, nombreuses sont les associations qui ont mis en commun leurs ressources (États-Unis, Colombie, Mexique...) et ont restructuré leur offre (Singapour, Mongolie, Népal), ce qui laisse entrevoir, malgré des contextes compliqués, des perspectives d'évolution positive.

Par ailleurs, les recettes de cours enregistrées par les Instituts français à l'étranger poursuivent leur augmentation, portées par les cours collectifs qui procurent l'essentiel des recettes, représentant 80 % du total. On note à l'inverse une diminution des recettes des cours particuliers et surtout des cours en ligne.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »

La situation sanitaire ne s'étant que peu améliorée en 2022 pour nombre de postes, les chiffres sont en stagnation avec 2021. L'ensemble des Instituts français et Alliances françaises ont aussi souffert de la dégradation du contexte économique et sécuritaire. Par exemple en Afrique du Sud, face aux contraintes économiques, le réseau des Alliances françaises a attesté d'une hausse du nombre d'inscriptions mais d'une baisse du nombre d'heures/élèves.

Néanmoins, la cible 2024 est établie à 33 955 700 heures/élèves, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2022. Cette cible, moins audacieuse que dans le PAP 2023, se base sur les perspectives de montée en gamme des moyens numériques, la formation des agents, ainsi que la reprise et la stabilisation des cours collectifs. En effet, la généralisation de la mise en place de dispositifs à distance ou hybrides vise à attirer une nouvelle clientèle en diversifiant l'offre. La mobilisation des équipes du réseau culturel pour monter en gamme dans l'équipement de moyens numériques et la formation des agents mobilisés, accompagnée par la contribution du Département pour la transformation numérique du réseau (1,5 M€ mis à disposition directement des postes en 2021, 1 M€ en 2022, 0,95 M€ en 2023), permettent de prévoir cette dynamique. Aussi, la procédure « Études en France », génératrice de recettes pour les Instituts français et en passe d'être généralisée dans le réseau, rencontre un vif succès et contribue à l'attractivité des cours proposés par les EAF et les Alliances.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »

Ces indicateurs recouvrent l'ensemble du nombre de candidats aux tests (TCF et ses déclinaisons) et aux examens (DILF, DELF et DALF) développés et gérés par France Éducation international (FEI). L'inscription à ces certifications et leur passation sont gérées par 1 200 centres d'examen et de passation (diplômes et tests) répartis dans 174 pays, incluant la France.

Certifications à fort enjeu social, les sessions du DELF-DALF et du TCF regroupent un certain nombre de candidats désireux d'obtenir une certification pour entamer ou poursuivre des études supérieures en France ou dans un autre pays francophone, intégrer le marché du travail, obtenir la nationalité française ou une carte de résident, déposer un dossier d'immigration permanente pour le Canada ou de citoyenneté canadienne. En 2020, en raison de la fermeture d'un grand nombre de centres d'examen dans le monde et de l'annulation de sessions, les effectifs du DELF-DALF et du TCF ont diminué respectivement de 50 et de 30 % par rapport à l'année précédente. Le DELF-DALF a toutefois connu un rebond du nombre de candidats en 2021 (400 000 candidats contre 235 000 en 2020 et 534 000 en 2019), alors que le TCF enregistrerait son plus grand nombre de passations (plus de 220 000) depuis sa création en 2002.

L'année 2022 a marqué une amélioration du nombre de candidats pour le DELF-DALF et une probable stabilité pour le TCF en cours de consolidation en 2023. Pour les années à venir, il s'agit pour FEI et pour le réseau de coopération et d'action culturelle de poursuivre les efforts d'accroissement des certifications en langue française (diplômes et tests). Cela implique notamment de renforcer les actions de plaidoyer auprès des autorités éducatives locales pour implanter les examens du DELF-DALF dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieur.

Enfin, FEI intensifiera sa politique de gestion des centres de passation du TCF afin de répondre aux besoins et aux demandes des étudiants étrangers qui souhaitent faire valider leur niveau de compétences en langue française

pour répondre aux critères d'admission des universités et grandes écoles françaises et être en mesure de commencer ou de poursuivre leurs études supérieures en France.

Voici les leviers d'action pour FEI :

- Refonte du logiciel de gestion GAEL pour le DELF-DALF (2022-2025).
- Développement (2023-2024) d'une banque de sujets permettant d'accroître le nombre de versions de sujets de test et d'examens ainsi que de renforcer la lutte contre les fraudes.
- Travail en partenariat avec les administrations françaises : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (plans éducation ; Rencontres internationales du DELF-DALF et du TCF ; accompagnement des gestions centrales et des postes diplomatiques) ; Ministère de l'éducation nationale (gestion du DELF scolaire dans les CASNAV ; commission nationale du DILF) ; Ministère de l'enseignement supérieur (gestion du TCF pour la demande d'admission préalable dans les universités françaises) ; Ministère de l'Intérieur (TCF pour l'accès la naturalisation et à la carte de résident).
- Coopération avec les administrations étrangères : Ministère suisse en charge de la citoyenneté (DALF C1) ; Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada pour la délivrance des visas d'immigration permanente (TCF Canada) ; Ministère québécois de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (TCF Québec ; DELF-DALF).
 - Développement de la numérisation de la passation et de la correction des tests en ligne.
 - Coopération avec les postes diplomatiques (gestion des centres à l'étranger) et les rectorats (gestion des centres en France).
- Sécuriser le recouvrement pour maintenir le niveau des recettes actuelles pour le développement des activités.
- Développer les activités générant des ressources propres dans un domaine concurrentiel (projets de coopération, certifications, formations).
- Élaborer une politique tarifaire adaptée et ajustée à cette évolution.

INDICATEUR

1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE	%	+4	+3,8	+5	+8,4	+9,2	+9,8
Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	+2,8	+2,8	+5,5	+5,9	+6,7	+7,2
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	16,4	28,6	20	34	38	40
Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation	Nb	184 500	185 000	215 000	235 000	250 000	265 000
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	52 422	53 147	54 000	56 000	57 000	57 000

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancÉducation »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « LabelFrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence aux enseignants des systèmes éducatifs locaux, partenaires de nos actions de coopération éducative, formés par le réseau, y compris des enseignants du réseau LabelFrancÉducation.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »**

Après la crise sanitaire qui l'a affecté mais à laquelle il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique.

Les établissements ont été durablement impactés par les conditions d'enseignement rendues obligatoires par les politiques de santé locales. Cependant les familles ont largement plébiscité l'enseignement à distance durant ces deux années, et notamment les familles étrangères qui ont pu comparer l'offre d'enseignement à distance proposée par le réseau de l'EFE avec celle des autres établissements internationaux, souvent insuffisante et moins qualitative que celle de notre réseau.

Avec plus de 10 000 élèves supplémentaires à la rentrée de septembre 2022, les effectifs sont en hausse malgré une crise économique qui succède à la crise sanitaire. A la rentrée 2023, au total on devrait compter près de 400 000 élèves inscrits (toutes nationalités confondues) dans les 580 établissements homologués du réseau. Le nombre d'élèves étrangers croît de manière plus importante, la croissance du réseau étant majoritairement soutenue par les élèves nationaux. Il est ainsi possible de prévoir une augmentation du nombre d'élèves étrangers de +8,4 % en 2024, +9,2 % en 2025 et +9,8 % en 2026.

Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

Un plan stratégique de développement a été préparé pour répondre à la commande présidentielle du doublement des effectifs à l'horizon 2030. Ce plan est désormais décliné dans une feuille de route de l'Agence pour la période 2023/2026 validée par la ministre de l'Europe et des affaires étrangères à l'issue des Consultations sur l'enseignement français à l'étranger qui ont eu lieu au printemps 2023. Cette période 2023/2026 a été identifiée comme déterminante pour l'atteinte de l'objectif des 700 000 élèves en 2030.

L'atteinte de l'objectif intermédiaire en 2026 (500 000 élèves) constitue l'étape essentielle pour atteindre l'objectif de 2030. La feuille de route comprend les axes suivants :

- Garantir la qualité de l'enseignement et la rendre lisible pour les familles ;

- Développer un vivier de professionnels formés ;
- Renforcer l'attractivité de l'offre éducative de l'enseignement français à l'étranger ;
- Mobiliser les acteurs avec des objectifs partagés.

Ces axes sont déclinés en actions et indicateurs qui ont été revus à l'aune des périodes passées, des résultats obtenus et de l'objectif présidentiel confirmé.

Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »

L'année 2022-2023 a marqué un tournant dans le pilotage de la formation par l'AEFE. L'installation des Instituts Régionaux de Formation (IRF), le déploiement d'un nouvel outil de gestion de la formation développé par l'AEFE (ATENA), l'accompagnement et la formation par la DEOF des personnels et des chefs d'établissement dans la prise en main de cet outil et enfin l'accès subséquent facilité aux plans régionaux de formation ont entraîné une plus grande participation de tous les acteurs et facilité les inscriptions des personnels.

Ces conséquences sont déjà visibles sur l'année 2023, avec un taux de participation des professeurs au plan de formation de l'EFE en hausse sensible par rapport à la cible initiale : 32 % contre 20 % ciblés originellement.

Les cibles 2024 à 2026 font en conséquence l'objet d'une réactualisation par rapport à ce qui avait été communiqué l'année dernière : afin de rester dans la dynamique 2023, la cible 2024 est revue de 22 % à 34 %, la cible 2025 est revue de 24 % à 38 % et la cible 2026 est ambitieusement fixée à 40 % (cf. tableau ci-dessus).

Le 3 janvier 2022 un nouvel outil en ligne baptisé ATENA (Accompagnement Territorial de l'Évolution par le Numérique des Agents de l'EFE), vise notamment au recueil, à l'analyse et à la validation des besoins de formation de tous les personnels de l'EFE. Ce sont plus d'un tiers des 44 000 personnels des établissements homologués qui se sont connectés sur ATENA depuis janvier 2022 afin de formuler des besoins de formations. Il est ainsi désormais possible d'obtenir depuis ATENA des statistiques beaucoup plus fiables que celles obtenues via la précédente application MAGE sur tout le périmètre de formation des personnels des EFE.

Cette évolution est la première cause de l'évolution à la hausse du taux 2023.

Seconde raison de cette évolution, l'offre de formation à destination des « professeurs à professionnaliser », c'est-à-dire entrant dans le réseau, a été encore renforcée en 2022-2023 par l'AEFE. Ces nouveaux parcours de professionnalisation répondent à la demande d'enseignement français croissante partout dans le monde avec une évolution des effectifs des élèves et donc des enseignants dans les établissements existants et les établissements nouvellement homologués.

À compter de la rentrée 2022, 1 046 nouveaux personnels se sont engagés dans le tout nouveau parcours de professionnalisation « *Consolider sa pratique dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger* » et 1 823 personnels supplémentaire ont suivi sur cette même période le parcours « *Intégrer les attendus du système éducatif* » installé depuis l'année précédente (pour rappel, 1 584 personnels avaient inauguré ce premier parcours en 2021-2022).

Enfin, le Conseil pédagogique et scientifique, l'une des nouvelles instances mises en place dans le cadre des IRF avec le Conseil administratif et financier, entre dans sa deuxième année d'existence (après une première année informelle de fonctionnement). L'expérience acquise conjuguée à une meilleure appropriation d'ATENA permet de rationaliser les demandes des personnels et d'élaborer des plans de formation en meilleure adéquation avec les besoins exprimés par les personnels et la politique de formation de l'Agence. Le nombre de personnels est en constante évolution grâce à la stratégie menée par l'Agence autour du plan de développement du réseau CAP2030 avec pour effet collatéral une augmentation de l'offre de formation et de ses bénéficiaires.

Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »

Le réseau labellisé compte à ce jour 587 établissements dans 62 pays et connaît une augmentation régulière, chaque année. Le MEAE soutient ce réseau depuis 2019 en prenant en charge une offre spécifique à l'attention des établissements labellisés, qui vise trois axes :

- La formation des enseignants de et en français. En 2023, 47 enseignants, issus du réseau labellisé, ont suivi 30h de formation en hybride sur des thématiques spécifiques à l'enseignement bilingue, lors du stage Belc été 2023, organisé avec FEI.
- L'acquisition de ressources numériques pédagogiques. Une offre de ressources a été identifiée par Réseau Canopé, qui accompagne aussi les établissements à leur bonne utilisation.
- Le renforcement de l'environnement francophone, notamment en faveur des élèves. En 2023, 37 lycéens du monde entier, scolarisés dans un établissement du réseau labellisé, ont bénéficié d'activités linguistiques et culturelles au Cavilam à Vichy. Le MEAE accompagne aussi les postes diplomatiques qui souhaitent organiser des forums régionaux, permettant les échanges entre enseignants ou lycéens et le renforcement du sentiment d'appartenance à un réseau.

Ce label a trouvé un fort écho auprès des postes, qui se sont pleinement appropriés cet outil d'influence. Il répond également à une forte demande des établissements d'outils leur permettant de renforcer leur attractivité. En 2023, 286 dossiers ont été déposés (contre 268 en 2022) avec 135 nouvelles demandes (contre 96 en 2022). La campagne 2023 est en cours, les chiffres seront disponibles au troisième trimestre 2023. Le développement du réseau, en croissance depuis 2019, semble se consolider et perdurera très certainement pour les années à venir. Pour les trois prochaines années, le taux de croissance du nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation devrait ainsi suivre une courbe positive avec une augmentation moyenne de 6 %, permettant de prévoir des effectifs de 235 000 élèves en 2024, 250 000 en 2025 et 265 000 en 2026.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau »

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le plan pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et, par-là, son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique des plans éducation élaborés par les postes diplomatiques pour la période 2020-2024 à la demande du ministère et qui font l'objet de bilans de mise en œuvre réguliers. En 2024, ces plans stratégiques éducation devront faire l'objet d'une actualisation et être réajustés en fonction, d'une part, de l'évolution des contextes locaux et, d'autre part, des priorités émergentes en matière de coopération éducative et de francophonie.

Le réseau de coopération et d'action culturelle met en œuvre les actions de formation des enseignants dans le cadre de sa coopération bilatérale en éducation, selon une logique de partenariat et de réponse aux besoins des pays partenaires. Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue, se sont multipliées depuis la crise sanitaire et permettent de toucher un plus grand nombre de professeurs. Cela explique en partie la hausse constatée en 2022 (56 192 enseignants formés, contre 52 422 en 2021, soit une hausse de 6 %).

La consolidation de la reprise post-crise sanitaire, et la capitalisation sur l'expérience et l'expertise acquises permettent donc d'espérer une légère hausse pour 2024. Le nombre de professeurs formés pourrait atteindre 57 000. Toutefois, si la situation sanitaire s'est globalement stabilisée, l'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique dans plusieurs pays invite à une estimation prudente.

OBJECTIF

2 – Développer l'attractivité de la France

L'attractivité de la France se mesure fortement à l'**attractivité universitaire et scientifique**, laquelle est un levier important de notre attractivité économique (accueil des talents, promotion de la marque France, tourisme) et de manière durable. C'est plus généralement un pilier de notre influence, qui s'appuie sur la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France » de novembre 2018 et sur la feuille de route de l'influence de décembre 2021. Les indicateurs choisis permettent de mesurer l'impact des dispositifs, financés par le P185, sur notre attractivité :

- impact de la politique de promotion et d'amélioration de l'accueil des étudiants (nombre d'étudiants étrangers), en veillant à la parité entre les femmes et les hommes ;
- traduction des crédits bourses et missions en mobilités effectives (nombre de mois bourses, nombre de mobilités PHC) ;
- sélectivité des lauréats au regard de l'excellence académique (taux de réussite) et de la répartition femmes/hommes.

Sur le plan économique, la France est depuis 2019 le premier pays européen pour l'accueil des investissements étrangers (baromètre de l'attractivité de la France du cabinet EY). En 2022, Business France a recensé 1 725 projets d'investissements étrangers (+7 % par rapport à 2021), qui ont permis la création ou la sauvegarde de 58 810 emplois (Bilan des investissements internationaux de Business France). Le succès du Sommet Choose France du 15 mai 2023 a conforté ces bons résultats en rassemblant plus de 200 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux. 28 projets d'investissements y ont été annoncés, représentant 13 Md€ et la création de 8 000 emplois. A titre d'exemple, le taiwanais Prologium a décidé d'implanter la première industrialisation de ses batteries 100 % solides en Europe à Dunkerque, avec une usine de 48 GW. Cet investissement de 5,2 Md€ permettra de créer 3 000 emplois.

A compter de 2024, les principales actions du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'attractivité économique se structureront en deux axes. D'une part, les actions menées à l'étranger par les Ambassades, avec le soutien de la Direction de la Diplomatie économique, s'intensifieront (séminaires, webinaires, actions de communication presse et réseaux sociaux, rencontres avec des investisseurs étrangers...). Ces efforts connaîtront un nouvel élan, porté par le chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France ». Il permettra le déploiement de stratégies spécifiques par pays, formalisées dans des feuilles de route comprenant les actions menées par les Ambassades. D'autre part, le Ministère poursuivra le travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : élaboration de feuilles de route attractivité, rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques, pilotage de groupes de travail, coordination interservices, ou encore valorisation des atouts économiques de la France, et notamment des réformes en termes de fiscalité, droit du travail, simplification administrative, dispositif de R&D, plan d'investissement France 2030 etc.

INDICATEUR

2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	49	48	51	51,5	52
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	189 935	202 397	210 000	220 000	230 000	240 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	40 669	43 460	43 000	52 000	61 000	70 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	96	94,7	96	97	98	99
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	1 708	2 614	3 700	3 730	3 760	3 760
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53,7	53,7	53	54	54	53
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	47,4	50,6	49,5	50	50	50

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Sources des données : AEF/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national Parcoursup au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre). Le portail Parcoursup intègre cette année plus de 19 500 formations accessibles après le baccalauréat soit la quasi-totalité de l'offre de formation d'enseignement supérieur post-bac en France.

Méthode de calcul : Le taux d'attractivité calculé est le rapport entre le nombre de candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission sur Parcoursup et le nombre de bacheliers (candidats scolaires) de l'enseignement français à l'étranger.

Limites : Les élèves scolarisés hors de France n'ont pas d'INE. Cette information est la clé unique qui permet au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) d'effectuer ses propres suivis de cohortes sur le territoire national. Il n'est en conséquence pas possible de connaître le nombre exact de candidats qui, après avoir répondu positivement dans Parcoursup, finalisent une inscription administrative dans un établissement de l'enseignement supérieur français. Toutefois, la procédure Parcoursup prévoit de démissionner automatiquement les élèves n'ayant pas procédé à l'inscription administrative. Les données de fin de campagne sont donc réputées conformes à la réalité.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

Sources des données : Statistiques MESR (DGRI/DGESIP-SIES) / Systèmes d'information SISE et Scolarité (application de gestion de scolarité des universités), enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Périmètre : Les chiffres 2022 figurant dans le tableau correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans une formation diplômante pour l'année universitaire 2021/2022 dans une université. Les étudiants étrangers résidant déjà en France, les étudiants inscrits dans un autre établissement d'enseignement supérieur qu'une université ainsi que les étudiants effectuant un séjour d'études non diplômant (notamment les mobilités d'échange) ne sont pas comptabilisés.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. Les données dont nous disposons à ce stade concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France

Périmètre : Cet indicateur précise le taux de réussite des boursiers d'études pour lesquels l'information est disponible et dont la bourse est d'une durée égale ou supérieure à un semestre universitaire (4 mois) sur l'année universitaire précédente. Il est exprimé en pourcentage de réussite. Le chiffre disponible pour 2022 (actualisation en début d'année civile N+1) est basé sur un nombre de 3 226 retours complets de boursiers d'études hors doctorat de la DGM (P185 et P209 confondus). A la suite des travaux menés avec l'opérateur pour l'amélioration des données transmises, les données portent désormais sur les retours complets de tous les boursiers d'études, doctorat compris. La nouvelle convention cadre de mandat de l'opérateur et le prochain contrat d'objectifs prévoient le renforcement du suivi pédagogique permettant d'obtenir ces données.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluses ici car la gestion des mobilités est suivie par Sorbonne Paris Nord Université.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche MESR (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les chiffres 2022 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un diplôme pour l'année universitaire 2021/2022 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2021/2022.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »

Après une année de stagnation, il apparaît que la proportion de bacheliers étrangers issus du réseau d'enseignement français à l'étranger faisant le choix de l'enseignement supérieur français via la plateforme Parcoursup repart à la hausse.

Les premiers résultats de la session Parcoursup 2023 permettent en effet de se projeter sur l'atteinte et même le dépassement de la cible posée initialement pour cette année scolaire 2022-2023 (50 % vs 48 % visés initialement).

La prévision 2024 revue s'inscrit donc dans cette dynamique et devrait également permettre de dépasser la cible initialement prévue. La stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux du Plan « Bienvenue en France » avec la labellisation de nouveaux établissements doit permettre d'attirer encore plus de bacheliers étrangers du réseau. Les bons résultats des Universités et Grandes écoles françaises dans les différents classements internationaux sont également des facteurs d'attractivité pour les familles étrangères dans leur choix d'études supérieures.

La participation de l'AEFE au Projet d'investissement d'avenir (PIA) « ORACCLE » : Orientation Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens doit aussi permettre de mettre à la disposition des bacheliers EFE des outils visant un meilleur accueil dans les universités d'Île-de-France (1^{re} académie de poursuite d'études des bacheliers EFE).

En outre, la 4^e édition du salon virtuel des études supérieures en France organisée par l'AEFE visera à promouvoir les études supérieures en France avec la présence de nombreux établissements de l'enseignement supérieur et l'animation de conférences thématiques. L'ensemble de ces éléments, en plus des actions de formation des personnels d'orientation du réseau AEFE et des campagnes de communication auprès des élèves, menées par le bureau Parcours des élèves et orientation en lien avec la plateforme AGORA-Monde, doivent donc permettre de dépasser la cible subséquentement revue à la hausse pour 2024 et les années suivantes.

Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »

En 2021-2022, la barre des 400 000 étudiants internationaux inscrits dans un établissement supérieur français a été franchie, parmi lesquels 303 000 étudiants en mobilité internationale (étudiants ayant passé leur bac ou diplôme équivalent dans leur pays). Sur l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité dans un établissement d'enseignement supérieur français, 256 220 sont inscrits à l'université française, soit environ 65 % des étudiants étrangers en mobilité en France.

En 2020-2021, près de 365 000 étudiants internationaux étaient inscrits dans un établissement supérieur français, parmi lesquels 280 000 en mobilité internationale, y compris 190 000 inscrits à l'université.

L'objectif-cible du nombre d'étudiants étrangers en mobilité dans une université française est fixé pour 2023 et 2024 à respectivement 210 000 et 220 000 étudiants afin de poursuivre cette dynamique ascendante. La cible quantitative fixée en 2018 par le Premier ministre lors du lancement de la stratégie « Bienvenue en France », et rappelée dans le cadre de la feuille de route de l'influence de décembre 2021, est de 500 000 étudiants internationaux en France en 2027, tous statuts confondus (résidents déjà en France, en mobilité diplômante et non diplômante) et tous établissements confondus. En rapportant ce chiffre aux seules mobilités diplômantes (périmètre UNESCO), l'objectif est de 350 000 étudiants et, ramené aux universités uniquement, de 245 000 en 2027. Les premières tendances de la campagne de candidature actuelle permettent de constater une augmentation du nombre de visas étudiants délivrés pour la rentrée 2023, en ligne avec les objectifs précités.

Cet objectif quantitatif s'accompagne de la mise en place progressive d'objectifs qualitatifs élaborés et mis en œuvre par tous les acteurs de la chaîne de l'attractivité regroupés au sein du comité de pilotage « Bienvenue en France » : MESR, MEAE, ministère de l'intérieur, autres ministères opérateurs d'établissements de formation, agence Campus France, établissements français d'enseignement supérieur, postes diplomatiques (Espaces Campus France, services culturels, Instituts français et Alliances françaises, consulats), CROUS, collectivités locales... Ces objectifs qualitatifs se traduisent par un effort d'attractivité dans des pays de provenance trop faiblement représentés, notamment en Asie-Pacifique, en Afrique non francophone, en Europe médiane et

orientale et dans les pays du voisinage de l'UE. À cela s'ajoute un effort d'attractivité de l'excellence des candidats, y compris en provenance de pays à forts flux (Afrique francophone et Maghreb en particulier), en privilégiant les niveaux d'étude Master et Doctorat.

Les leviers pour atteindre ces objectifs sont :

- la poursuite de la généralisation et de la modernisation de la plateforme numérique de candidature « Études en France » à l'ensemble du réseau diplomatique (aujourd'hui 68 postes rattachés contre 46 en 2020), le rattachement de nouveaux établissements d'enseignement supérieur) ;
- une meilleure articulation avec les plateformes « Parcoursup » et « MonMaster » ;
- une visibilité renforcée des bourses du Gouvernement français (BGF) grâce à la mise en place en 2023 du label « France Excellence » qui s'attache à tous les types de BGF, qu'elles soient gérées par l'administration centrale du MEAE ou par les postes diplomatiques ;
- l'adaptation de l'offre de formation et de la communication dédiée pour capter un nouveau public : formations en anglais, apprentissage du français pour étrangers, offre de formation délocalisée à l'étranger, offre d'enseignement numérique ;
- une communication renforcée, par l'agence Campus France, sur la qualité de l'accueil en France : label qualité « Bienvenue en France », protection sociale, prise en charge d'une grande partie des frais de formation (même avec les droits différenciés) ;
- le maintien d'une priorité du traitement des visas pour études et pour projets de recherche, dont bénéficient les chercheurs, doctorants et étudiants d'excellence, en bonne articulation entre les espaces Campus France, les services de coopération et d'action culturelle, et les consulats dans les ambassades.

Enfin, le lancement d'une véritable stratégie nationale France *Alumni* dont la mise en œuvre a été confiée à l'opérateur Campus France, qui vise à valoriser les parcours des anciens étudiants internationaux en France, avec un objectif d'influence mais également d'attractivité de nouveaux étudiants.

Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »

En 2022, la reprise des mobilités internationales impactées par la pandémie à partir de 2020 s'est confirmée, permettant une augmentation de 7 % du nombre de mois bourses avec allocation (43 460) par rapport à 2021 (40 669), s'approchant ainsi du niveau constaté en 2020 (43 517). Toutefois, si l'on tient compte du poids en 2020 du programme exceptionnel d'aide d'urgence pour les étudiants venant du Liban (2 051 bénéficiaires d'une aide pour un mois), notre dispositif pérenne affiche des résultats 2022 en forte augmentation par rapport à N-1 mais aussi sur les trois dernières années. Ces bons résultats dépassent les projections prudentes établies face à l'incertitude pesant sur notre dispositif du fait de l'évolution incertaine de la situation post-Covid, de la guerre en Ukraine mais aussi de la revalorisation de l'allocation doctorale. Cela est expliqué par la résilience des bourses d'études et donc des récurrences engagées durant la période de pandémie (étalement pluriannuel des allocations bourses sur la durée du séjour) mais aussi par la reprise des mobilités courtes.

S'agissant des projections pluriannuelles, la cible maintenue pour 2023 est proche du niveau de réalisation 2022. Les cibles fixées pour 2024 à 2026 sont en cohérence avec la trajectoire du plan « Bienvenue en France », qui fixe l'objectif du doublement des bourses d'études du MEAE d'ici 2027 par rapport au niveau 2017. Selon cet objectif, il conviendrait d'atteindre en 2027 une cible de 80 000 mois bourses avec allocation.

Les leviers pour atteindre ces cibles sont notamment les suivants :

- poursuite du développement du cofinancement (sur base de bourses de couverture sociale) ;
- simplification des prestations et revalorisation des allocations (doctorat et licence/master) ;
- campagnes de promotion *ad hoc* s'appuyant notamment sur les boursiers *alumni*.

Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »

Créé en 2021, cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes repose sur un travail d'amélioration du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. En effet, ces données sont actuellement collectées en fonction des retours des étudiants boursiers. Les données présentées sont donc sujettes à la problématique de la fiabilité liée au taux de retour. La signature d'un avenant à la

convention de mandat a permis d'intégrer aux prestations de l'opérateur un renforcement du suivi pédagogique, à partir de 2023.

Les prévisions pour 2022, qui entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d'amélioration dès 2023, ciblaient un taux de réussite de 97 % pour l'année universitaire 2021/2022. Les données transmises par l'opérateur montrent toutefois un taux de réussite à 94,7 % étant donné que les actions de pilotage renforçant ce suivi pédagogique ne commenceront à porter leurs fruits qu'à partir de l'année universitaire 2023/2024 et suivantes.

Si, en 2022, une matrice de transmission de données fiabilisées a pu être mise en place avec l'opérateur Campus France afin de permettre l'interprétation et la comparaison annuelle, les actions de pilotage pour renforcer le taux de retour (55 % pour 2021/2022) et le taux de réussite (94,7 %), sont en cours de définition dans le cadre d'un groupe de travail en 2023. Pour rappel, et à titre de comparaison, les chiffres disponibles sur la réussite des étudiants étrangers en France font valoir un taux de réussite de 45 % en licence (contre 40 % pour les ressortissants français) et de 56 % en master (contre 67 % pour les ressortissants français), selon une étude du SIES de 2018.

Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d'améliorer ces résultats, figurent, d'une part, la mise en place d'une charte de droits et devoirs signifiant l'engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l'opérateur et, d'autre part, la transmission systématique de l'adresse mail du bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, le nouvel outil de programmation des mobilités.

La cible, qui est d'atteindre 100 % de réussite en 2027, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet et régulier de l'excellence des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration continue de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. Il est cependant envisageable que la fiabilisation de l'indicateur conduise au constat d'un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »

En 2019, 3 760 mobilités ont été prises en charge par Campus France dans le cadre des PHC. La pandémie de COVID-19 conduisant à la fermeture des frontières dans de nombreuses zones géographiques a fortement affecté la mobilité des chercheurs dans le cadre des PHC (seulement 520 mobilités en 2020).

2022 a marqué une reprise, avec 2 643 mobilités comptabilisées par Campus France, sans compter les programmes non mis en œuvre par l'opérateur. Néanmoins, la fermeture de la Chine et le gel des coopérations avec la Russie pesait encore en 2022 sur les PHC Cai Yuan Pei, Xu Gangqi et Découverte Chine (une reprise de ces programmes a été initiée en 2023 après la réouverture du pays), ainsi que sur le PHC Kolmogorov (Russie). Une certaine incertitude pesait jusqu'en début d'année 2023 sur la reprise des coopérations et des mobilités avec l'Asie et l'Océanie, malgré des signes d'ouverture, notamment en Asie du sud-est. Le contexte actuel permet d'envisager un nombre de mobilités en 2023 inférieur au niveau d'avant crise (3 760), mais probablement supérieur à 2022 (2 063 mobilités).

La reprise des mobilités de chercheurs au niveau d'avant crise est néanmoins freinée par l'inflation mondiale, qui pèse sur les programmes PHC, ces derniers devant adapter leurs prestations à des prix en hausse. Des projets de création ou de relance de PHC sont tout de même en cours dans plusieurs régions du monde (Grèce, Espagne, Ghana, Ukraine, Chine). Dans ce contexte, il est possible d'envisager une évolution prudente du nombre de mobilités, qui devraient d'établir à 3 730 en 2024 et se stabiliser autour 3 760 en 2025 et 2026.

Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »

En 2021-2022, la part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités représentait 55 %, en légère hausse par rapport à 2020-2021. La prévision actualisée pour 2022-2023 est de 54 %. La baisse progressive de cette proportion est souhaitée à l'horizon 2024 et 2025, afin de réduire cette légère surreprésentation des femmes et de se rapprocher ainsi d'une parité complète.

Une analyse plus fine serait à envisager, notamment par l'obtention des données chiffrées en fonction des zones géographiques de provenance et des filières de formation choisies par les étudiantes étrangères en mobilité internationale, afin d'identifier de potentiels écarts par pays ou selon les types de formation.

Afin de veiller au maintien d'une part importante des femmes parmi les étudiants étrangers effectuant des mobilités, notamment dans des pays et dans certaines filières où des écarts plus importants seraient constatés, des actions de promotion en lien avec les espaces Campus France ciblés seront renforcées. Une attention sera portée à l'évolution de l'indicateur dans la continuité des différentes phases de candidatures, d'admission et d'inscription des étudiantes, notamment grâce aux statistiques obtenues à travers la plateforme « Études en France ».

Cet indicateur est utilisé dans le pilotage de la politique de promotion réalisée au sein des espaces Campus France et figure également dans les objectifs et indicateurs du contrat d'objectifs de Campus France.

Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre puis de maintenir une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français.

Pour 2022, la part de femmes parmi les boursiers est en forte progression à 50,6 % (+2,8 points). Ces bons résultats s'expliquent par la mobilisation de leviers en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- Instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- Intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Il est toutefois encore trop tôt pour déterminer si ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif. Les mesures entreprises sont poursuivies et approfondies par l'inscription à partir de 2023, dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur Campus France, d'actions spécifiques de promotion en Afrique et dans les filières scientifiques, où elles sont structurellement moins nombreuses. Il est ainsi possible d'envisager un maintien de la parité pour les 3 années à venir, avec 50 % des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes.

INDICATEUR

2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	27,8	28,6	29	30	32	33

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades et Business France

Périmètre : ensemble des ambassades

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / Nombre d'investisseurs rencontrés »

Les chiffres enregistrés sur 2021-2023 illustrent l'augmentation continue du taux de transformation qui reste élevé, entre la manifestation d'une marque d'intérêt pour la France et une véritable démarche visant un investissement en France.

Pour 2024-2026, une augmentation du nombre de visites en France est attendue avec la reprise progressive postpandémie, qui devrait être plus rapide que la progression du nombre d'investisseurs rencontrés. Cette progression s'inscrit dans le cadre des actions menées à l'étranger par les Ambassades et en France par la Direction de la Diplomatie économique du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ainsi que du chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France ».

OBJECTIF

3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

La Ministre de l'Europe et des affaires étrangères est compétente pour définir et mettre en œuvre la politique du développement international de la France, notamment au titre du commerce extérieur et de l'attractivité. Cette politique s'inscrit dans un dispositif de soutien aux entreprises exportatrices : une assistance leur est prêtée, en France et à l'étranger, par la Team France Export, qui rassemble les régions, les services de l'État et tout particulièrement les ambassades, les chambres de commerce et d'industrie, Business France et BPI France. Des soutiens exceptionnels aux entreprises exportatrices ont également été mis en place jusqu'à décembre 2022 au titre du Plan de Relance des Exportations post-COVID.

En 2024, les principales actions du Ministère s'articuleront autour de trois axes.

D'abord, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères poursuivra ses actions de soutien aux entreprises, par l'information sur le risque pays, les opportunités d'affaires et les évolutions normatives, par la mise en contact, l'aide à la résolution de difficultés rencontrées à l'étranger par les entreprises, ou encore par la valorisation de l'offre française, directement ou via les acteurs institutionnels de l'export (Business France, Conseillers du commerce extérieur, chambres de commerce bilatérales, notamment).

Ensuite, le Ministère mettra en œuvre le plan export du Gouvernement, annoncé par la Première Ministre le 30 août, qui vise en particulier :

- à mieux articuler notre politique de soutien export avec les priorités de France 2030, avec des programmes d'accélération dédiés pour les entreprises à fort potentiel, notamment en zone Indopacifique ;
- à accélérer la digitalisation en matière de prospection et de relations B to B ;
- à renforcer les compétences export des PME (formation, élargissement du vivier des volontaires internationaux en entreprise, diffusion de la culture export dans les territoires) ;
- et, de façon générale, à rendre plus lisibles, plus accessibles et plus efficaces les soutiens à l'export pour les entreprises, en recherchant davantage de synergies entre acteurs publics et privés de l'export.

Enfin, le Ministère intensifiera le travail au service des dossiers prioritaires de diplomatie économique, identifiés par les chefs de postes. Ces dossiers (un peu plus de 1 800 dans le monde, actuellement) peuvent concerner le développement commercial d'une société, un contrat significatif ou le développement d'un dispositif économique local, par exemple.

INDICATEUR

3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	16,5	11,6	13	13	14	15
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	991	579	700	700	700	700

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassadesPérimètre : ensemble des ambassades.**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**Sources des données : enquête annuelle auprès des ambassades

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : ces changements comprennent les modifications de réglementations locales, la levée d'interdictions phytosanitaires, des autorisations de dédouanement, les résolutions de contentieux, l'ouverture de nouvelles négociations sur un contrat.

Périmètre : ensemble des ambassades.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus / Nombre d'entreprises reçues par les postes »

La baisse du ratio s'explique par la légère baisse du nombre d'entreprises reçues par les postes en 2022 (6667 visites, contre 7734 en 2021) et la baisse plus soutenue du nombre de résultats obtenus, entendus comme la somme des changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade et des contrats conclus pour l'obtention desquels l'implication du poste a été significative (777 en 2022, contre 1227 en 2021). Comme anticipé en 2023, la baisse de ce ratio marque la fin du rebond post-COVID qui avait entraîné une forte recrudescence du nombre d'entreprises reçues (reprise significative de la prospection et des salons professionnels) et des résultats obtenus.

Du fait du retour à la normale de l'activité des postes, les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les ratio cibles pour 2024, 2025 et 2026 (13, 14 et 15 %, contre 17 % prévus au titre du PAP 2023 sur la même période), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse à compter de 2023 doit permettre d'intégrer le ralentissement du commerce mondial dans un contexte de fin du rebond post-COVID, de montée des tensions commerciales et de guerre en Ukraine.

Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »

La baisse enregistrée du nombre de changements favorables obtenus procède d'un facteur méthodologique : l'échantillon étudié représente 101 pays en 2022, contre 119 pays en 2021. En particulier, il n'a pas été possible de recenser cette année les indicateurs relatifs à la Chine (111 changements favorables recensés en 2021) ou du Royaume-Uni.

L'année 2022 témoignant du retour à la normale de l'activité des postes, les résultats enregistrés sur l'exercice conduisent à revoir légèrement à la baisse les cibles pour 2024, 2025 et 2026 (700 par an sur 2023-2026, contre 850 en 2023 puis 800 sur 2024 et 2025 au titre du PAP 2023), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse à compter de 2023 doit permettre d'intégrer le ralentissement du commerce mondial dans un contexte de fin du rebond post-COVID, de montée des tensions commerciales et de guerre en Ukraine.

OBJECTIF

4 – Dynamiser les ressources externes

Après la crise sanitaire, les établissements à autonomie financière (EAF) ont repris progressivement leurs activités. Cela s'est traduit par un taux d'autofinancement global de 76 % en 2021. La reprise des cours de langue, de l'organisation des examens et le déploiement progressif de la procédure « Études en France » (EEF), qui génère une part importante des recettes des EAF, explique ce résultat.

Toutefois, l'année 2022, marquée par des crises politiques et économiques et par une inflation galopante consécutive au conflit en Ukraine, a vu le taux d'autofinancement de nouveau descendre, à 72 %, avec des disparités géographiques : les recettes EEF, la forte activité de cours et d'examens expliquent un taux élevé en Afrique et au Maghreb alors qu'inversement, le réseau des Alliances françaises en Amérique et la baisse des recettes de cours en Europe, où plusieurs EAF éprouvent des difficultés financières, expliquent des taux plus bas que la moyenne.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères continue de porter une attention soutenue à certains EAF particulièrement fragilisés par les crises. Il poursuit son appui à la modernisation du réseau, en accélérant notamment la transition entamée pour développer l'offre numérique de cours et de produits culturels en ligne, en complément des ressources offertes sur place au public par nos instituts. Le MEAE y consacre 1 M€ chaque année.

INDICATEUR

4.1 – Autofinancement et partenariats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	62,64	66,5	63,2	63,6	65,2	66,8
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	76	72	76	74	75	75
Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération	M€	155	146,2	170	149	150,9	152

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Sources des données : AEFÉ/MEAE

Mode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres). Ressources propres : évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés. Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1^{er} octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.). Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : Cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements uniquement homologués ne sont pas pris en compte.

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Sources des données : données MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.

Périmètre : suite à la fusion SCAC/EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.

Mode de calcul : Total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE / Total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques (SCAC)

Périmètre : ensemble des Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes des partenaires, en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres. Pour qu'il y ait participation externe, trois éléments sont nécessaires : une opération, un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes. Une opération est retenue en participation externe lorsqu'elle remplit au moins une des deux conditions suivantes : le poste est à l'initiative du projet ou y a contribué de façon déterminante.

Il est à noter que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;
- l'indicateur mesure les résultats annuels de l'action du réseau dans ce domaine au moyen d'une enquête envoyée aux postes en fin d'exercice.

Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

Les prévisions sont de 63,6 % pour l'année 2024 et 65,2 % pour la cible 2025. Le taux des ressources propres est donc en hausse (+3,2 points) sur la période 2024-2026.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- La projection pluriannuelle des ressources propres prévoit une augmentation de 6 % par an sur la période 2024-2026 des droits de scolarité (assiette de la participation financière complémentaire), en corrélation avec les objectifs de l'agence. Cette augmentation est liée d'une part à l'effet prix avec une tendance haussière des tarifs relative à la conjoncture économique (inflation) et, d'autre part, à un effet volume correspondant à la progression des effectifs attendus sur cette période.
- L'augmentation des ressources propres est contrebalancée par une augmentation prévisionnelle de 2 % des subventions État (P185 et P151) en 2024 (à noter que l'évolution des subventions est stable pour la prévision 2025 et 2026, d'où l'évolution à la hausse du taux de ressources propres en 2025 et 2026).

Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Le taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires, hors instituts français de recherche, est pour l'ensemble du réseau égal à 72 % au 31 décembre 2022 (source ELAP-Finances, budget exécuté), égal à la prévision, après avoir augmenté à 76 % en 2021.

Ce résultat peut paraître paradoxal alors que les recettes des Instituts ont augmenté de 5 % en 2022 tandis que les dotations de fonctionnement ou pour opérations versées par les services de coopération et d'action culturelle ont diminué de -2,7 %.

La diminution du taux d'autofinancement s'explique par la forte progression des charges (+11 %), qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement (notamment les fluides, les charges locatives, les déplacements) ou des salaires. Les EAF font en effet face à une forte reprise de l'inflation mondiale qui affecte le prix des fournitures et entraîne des revendications de la part des agents sous contrat de droit local, qui ne bénéficient pas de mesures coût-vie quasi automatiques accordées dans le réseau diplomatique.

Le chiffre pour 2023 pourrait pour ces raisons être inférieur à la prévision d'un taux de 76 %, d'autant que la mise en place sur le programme 209 en Afrique du fonds équipe France (FEF) et du fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel (FAEC) en Afrique, respectivement 40 M€ dans neuf pays et 20 M€ dans dix-neuf pays, permettra d'engager des projets nouveaux, auxquels participeront les Instituts français.

La cible 2024 (74 %) est en légère diminution par rapport aux prévisions antérieures. Les dotations pour opérations qui seront versées aux EAF dans le cadre du FEF et du FAEC, les difficultés structurelles de plusieurs EAF importants (Espagne, Royaume-Uni, Japon) et les mesures nouvelles envisagées en 2024 pour réarmer le réseau pourraient contribuer à réduire le taux d'autofinancement des instituts pluridisciplinaires.

Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

En 2022, 146,2 M€ ont été levés par le réseau, soit 6 % de moins qu'en 2021 (155 M€), dans un contexte international marqué par la dégradation du contexte sécuritaire et l'instabilité financière. Néanmoins, dans un contexte dégradé, cette légère baisse atteste du dynamisme des Postes pour lier des partenariats et l'intérêt des partenaires vis-à-vis de leur programmation. Ainsi, 64 postes sont parvenus à lever des participations externes plus élevées en 2022 qu'en 2021 et 57 présentent des niveaux supérieurs à 2019. En revanche, dans certains postes, historiquement forts capteurs de participations externes, elles ont continué de diminuer en 2022 (Japon notamment).

Une légère hausse de 2 % est attendue en 2024, en comparaison avec le réalisé 2022. Cette projection s'appuie sur les résultats encourageants de la zone Amérique, première zone en termes de volumétrie de participations externes en 2022, qui affiche une hausse de 12 % par rapport en 2021. Aussi, l'amélioration de la situation sanitaire pour la zone Asie et Océanie laisse espérer une augmentation des cofinancements levés par les Postes de la zone. Néanmoins, les incertitudes mondiales toujours présentes, causées par l'inflation dans de nombreux pays, la guerre en Ukraine, ainsi que l'instabilité politique au Sahel, pourraient contrarier les prévisions. Dans ce contexte, il est possible de prévoir une augmentation prudentielle de 1 % par an pour les prochaines années, voire une stagnation pour les cibles 2025 et 2026.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0 0	40 345 662 44 095 662	0 0	40 345 662 44 095 662	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0 0	28 267 161 28 267 161	40 143 278 58 073 767	68 410 439 86 340 928	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	0 0	2 350 342 2 350 342	2 350 342 2 350 342	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0 0	8 705 983 9 155 983	92 451 020 113 886 055	101 157 003 123 042 038	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0 0	446 928 726 454 928 726	0 0	446 928 726 454 928 726	0 0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		72 584 671 84 794 416	0 0	0 0	72 584 671 84 794 416	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	0 0	11 985 607 10 420 083	11 985 607 10 420 083	0 0
Totaux		72 584 671 84 794 416	524 247 532 536 447 532	146 930 247 184 730 247	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Appui au réseau		0 0	40 345 662 44 095 662	0 0	40 345 662 44 095 662	2 000 000 2 000 000
02 – Coopération culturelle et promotion du français		0 0	28 267 161 28 267 161	40 143 278 58 073 767	68 410 439 86 340 928	0 0
03 – Objectifs de développement durable		0 0	0 0	2 350 342 2 350 342	2 350 342 2 350 342	0 0
04 – Enseignement supérieur et recherche		0 0	8 705 983 9 155 983	92 451 020 113 886 055	101 157 003 123 042 038	0 0
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		0 0	446 928 726 454 928 726	0 0	446 928 726 454 928 726	0 0
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"		72 584 671 84 794 416	0 0	0 0	72 584 671 84 794 416	0 0
07 – Diplomatie économique et attractivité		0 0	0 0	11 985 607 10 420 083	11 985 607 10 420 083	0 0
Totaux		72 584 671 84 794 416	524 247 532 536 447 532	146 930 247 184 730 247	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893		72 584 671 84 794 416 78 259 142 79 632 893	
3 - Dépenses de fonctionnement	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	524 247 532 536 447 532 547 382 116 545 894 417	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000
6 - Dépenses d'intervention	146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362		146 930 247 184 730 247 188 495 663 187 983 362	
Totaux	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195 814 136 921 813 510 672	2 000 000 2 000 000 2 000 000 2 000 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	72 584 671 84 794 416		72 584 671 84 794 416	
21 – Rémunérations d'activité	59 145 226 69 094 272		59 145 226 69 094 272	
22 – Cotisations et contributions sociales	12 635 518 14 760 986		12 635 518 14 760 986	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	803 927 939 158		803 927 939 158	
3 – Dépenses de fonctionnement	524 247 532 536 447 532	2 000 000 2 000 000	524 247 532 536 447 532	2 000 000 2 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	45 581 306 49 781 306	2 000 000 2 000 000	45 581 306 49 781 306	2 000 000 2 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	478 666 226 486 666 226		478 666 226 486 666 226	
6 – Dépenses d'intervention	146 930 247 184 730 247		146 930 247 184 730 247	
61 – Transferts aux ménages	77 737 011		77 737 011	

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024	85 737 011		85 737 011	
64 – Transferts aux autres collectivités	69 193 236 98 993 236		69 193 236 98 993 236	
Totaux	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000	743 762 450 805 972 195	2 000 000 2 000 000

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau	0	44 095 662	44 095 662	0	44 095 662	44 095 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0	86 340 928	86 340 928	0	86 340 928	86 340 928
03 – Objectifs de développement durable	0	2 350 342	2 350 342	0	2 350 342	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche	0	123 042 038	123 042 038	0	123 042 038	123 042 038
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	454 928 726	454 928 726	0	454 928 726	454 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416	0	84 794 416	84 794 416	0	84 794 416
07 – Diplomatie économique et attractivité	0	10 420 083	10 420 083	0	10 420 083	10 420 083
Total	84 794 416	721 177 779	805 972 195	84 794 416	721 177 779	805 972 195

Au sein du MEAE, la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) assure le pilotage global de la politique d'influence mise en œuvre par le ministère. Elle fixe les orientations de l'action du réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger, elle exerce la tutelle des onze opérateurs du MEAE et porte directement certaines actions d'influence et de coopération. À travers ces différents leviers, les services centraux mettent en œuvre les priorités ministérielles et veillent à la cohérence de l'ensemble des actions du programme, notamment celles relevant de la politique de bourses qui fois en administration centrale, par les opérateurs ainsi que par le réseau.

LES OPÉRATEURS (486 666 226 €)

Le réseau culturel français est complété et soutenu par les dispositifs gérés et les actions mises en œuvre par les opérateurs, dont la DGM assure la tutelle. Ainsi la subvention pour charges de service public octroyée à l'AEFE permet d'assurer le suivi et l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, et celle versée à Campus France donne la garantie d'une mise en œuvre, selon des standards homogènes, de la gestion des bourses et des mobilités (cf. partie « Bourses » ci-dessous), et permet un soutien aux espaces Campus France pour la promotion de l'enseignement supérieur français.

L'Institut français de Paris offre, quant à lui, son expertise culturelle et en langue française aux postes, pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets, en cohérence avec une feuille de route globale définie par le ministère.

Les subventions versées aux trois opérateurs relevant du programme 185 pour 2024 (AEFE, Institut Français, Campus France) font l'objet d'une présentation dédiée dans le volet opérateur du PAP (cf. infra).

LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le programme 185 porte l'ensemble des crédits destinés à l'animation du réseau des services de coopération et d'action culturelle (SCAC), outil majeur de la projection de l'influence et du rayonnement de la France à l'étranger.

À l'été 2023, ce réseau se compose de 137 SCAC et 5 services pour la science et la technologie (SST) au sein des ambassades, de 118 établissements à autonomie financière (EAF) dont **93** Instituts français pluridisciplinaires et **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnés (Iran, Brésil, Turquie). Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC). Le réseau de coopération et d'action culturelle est également composé de **22** Instituts français de recherche à l'étranger (IFRE).

Ces Instituts génèrent des recettes propres, avec près de 161 M€ en 2022.

6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 829 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE en 2022 complètent ce dispositif. Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'EAF dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le MEAE a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste.

La Fondation Alliance française (FAF) et le MEAE ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traite, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition.

Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français de Paris a été signée le 17 octobre 2019, laquelle a été renouvelée le 19 juillet 2023. Ce dernier porte et met en œuvre l'ensemble des programmes d'appui en direction des Instituts français et des Alliances Françaises et associe la Fondation à certaines commissions d'attribution.

Au sein du réseau culturel, 1 635 agents exercent leurs missions sous plafond d'emplois du MEAE, auxquels s'ajoutent 3 129 agents de droit local (ADL) recrutés par les EAF. Ces ADL ne relèvent pas du plafond d'emplois ministériel mais d'un plafond d'emplois fixé chaque année dans la loi de finances. Depuis 2020, il est établi à 3 411 emplois temps plein. Leur rémunération est intégralement et directement prise en charge par les EAF.

Le ministère appuie les EAF, par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations, mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour aider les établissements les plus fragilisés par les crises. Une dizaine d'établissements fait l'objet d'un suivi attentif du ministère.

La capacité des établissements du réseau à développer et à proposer une offre à distance a joué un rôle clé pour la résilience du réseau. Les EAF continuent de fournir un effort d'appropriation des outils numériques et bénéficient d'un appui du MEAE et de l'Institut français de Paris. En trois ans, le MEAE a soutenu plus de 200 projets dans le monde pour un total de 3,5 M€, aussi bien au bénéfice d'instituts que d'alliances françaises.

Au-delà du réseau des SCAC, EAF et AF, d'autres acteurs tels que les collectivités territoriales, les universités, les fondations et entreprises privées, jouent également un rôle important dans la mise en place de projets culturels, de mobilité internationale, d'attractivité, de recherche et de développement. Le MEAE veille ainsi à articuler le réseau culturel avec celui de l'ensemble de ses partenaires, mais également avec celui des autres États européens, en particulier l'Allemagne. À cet égard, la création d'Instituts culturels franco-allemands (ICFA) constitue l'un des

projets prioritaires annexés au Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. La feuille de route définie par le Traité distingue deux catégories d'Instituts :

- 4 Instituts intégrés à Rio de Janeiro, Palerme, Erbil et à Bichkek. Ces Instituts auront pour vocation de faire l'objet d'une gestion intégrée. Ces implantations devront être organisées suivant une gouvernance binationale ;
- 5 colocalisations à créer ou à approfondir sur 5 autres sites, à Cordoba (Argentine), Atlanta, Glasgow, Minsk ainsi qu'à Ramallah. Une communication et une programmation culturelle communes devront être mises en place sur ces sites, à partir d'espaces colocalisés dans un même bâtiment.

Les ICFA de Palerme, de Ramallah et d'Atlanta ont d'ores et déjà été inaugurés. La première pierre a été posée à Erbil en 2023. A Córdoba, les études sont en cours de finalisation.

Comme les années précédentes, le MEAE a apporté en 2023 un appui financier de **350 000 €** pour la mise en place des huit instituts culturels franco-allemands à travers le monde. Ces projets donnent un nouvel élan et de nouveaux horizons à la coopération culturelle et à l'amitié entre la France et l'Allemagne.

LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF)

• ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Pour les trois dernières années, le réseau a évolué ainsi :

	OUVERTURES	FERMETURES
2021	<u>Rwanda</u> : réouverture de l'IF <u>Italie</u> : ouverture de l'Institut culturel franco-allemand de Palerme	
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah <u>États-Unis</u> : ouverture de l'ICFA à Atlanta	
2023	<u>Irak</u> : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil	

En 2023, une autre création est envisagée à Bichkek (Kirghizstan) afin d'assurer le portage administratif de l'institut culturel franco-allemand, l'un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019. Le contexte juridique dans ce pays limite la possibilité de créer une association franco-allemande comme cela était envisagé. La création d'un institut français, bénéficiant d'un statut diplomatique, est la seule solution pour protéger l'ICFA des mesures de contrôle prévues par la législation locale.

• CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le réseau de coopération et d'action culturelle, bien que fortement impacté par la crise sanitaire, a surmonté cette épreuve grâce (i) aux mesures exceptionnelles de soutien financier du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), mises en place en 2020 et 2021, et (ii) à une adaptation des services proposés par les instituts comme les cours en ligne, en format hybride avec le soutien financier du ministère évoqué supra.

En 2021, les EAF avaient ainsi retrouvé un taux d'autofinancement comparable à celui de 2019 et avaient augmenté leurs recettes propres de 27 % par rapport à 2020. Cette hausse des ressources était sensible dans les secteurs générant les plus gros volumes, comme les prestations de services, +17 % (cours, bibliothèque, billetterie) ou les produits spécifiques, +46 % (droits d'examen, « Études en France »).

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

La crise économique et la reprise de l'inflation, consécutives à la guerre en Ukraine, impactent les résultats des EAF. En 2022, les EAF ont vu leurs dépenses progresser de 11 % par rapport à 2021, qu'il s'agisse du fonctionnement courant (notamment les fluides, les charges locatives, les déplacements) ou des salaires, alors que leurs recettes n'ont augmenté que de 5 %, avec un taux d'exécution par rapport aux prévisions plus faible que d'ordinaire. Cela explique une baisse de 4 points du taux d'autofinancement

Selon les budgets initiaux pour 2023, les EAF prévoient des recettes globales à hauteur de 270 M€, ce qui représente une augmentation de 17 % par rapport aux recettes exécutées en 2022 (13 % pour les cours et 8 % pour Études en France). Cette prévision est toutefois inférieure à l'augmentation de 23 % des dépenses (298 M€).

Le MEAE continue d'accorder une attention soutenue aux établissements qui subissent le plus durement le choc de l'inflation. L'augmentation des dotations demandée pour 2024 sur le programme 185 afin de réarmer le réseau bénéficiera notamment aux EAF.

- OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

a-Cessions :

La cession de l'antenne de l'IF d'Espagne à Valence est toujours en cours.

b-Projets :

La programmation immobilière est mise en œuvre par la Direction des immeubles et de la logistique (DIL) sur les programmes 105 et 723.

Sur 38 nouveaux projets identifiés en 2023, 9 concernent des EAF :

ALLEMAGNE	BERLIN - Institut français - Poursuite rénovation système incendie, électricité et remplacement menuiseries	200 000 €
BURKINA FASO	OUAGADOUGOU - Institut français - Travaux de réparation suite au vandalisme	300 000 €
CHILI	SANTIAGO - Institut français - Rénovation électrique et CVC	600 000 €
GABON	LIBREVILLE - Institut français - Rénovation électrique et chauffage ventilation climatisation	2 000 000 €
INDE	NEW DELHI - Institut français - Étanchéité	200 000 €
JAPON	KYOTO - Consulat et Institut français - Rénovation technique	2 000 000 €
JÉRUSALEM ET TERRITOIRES PALESTINIENS	GAZA - Institut français - Création de logements	300 000 €
MAROC	EL JADIDA - Antenne institut français - Renforcement structurel et restructuration	600 000 €
ROYAUME-UNI	OXFORD - Maison de France - Rénovation	1 200 000 €

Ces projets s'ajoutent à ceux déjà validés et en cours en 2023 :

BRÉSIL	RIO – Casa Europa, réhabilitation technique	8 000 000 € + prise en charge par l'ICFA des coûts d'aménagement liés à son installation
MEXIQUE	MEXICO – Institut français d'Amérique Latine – Restructuration	6 200 000 €
IRAK	ERBIL – Institut franco-allemand	1 100 000 €
ISRAËL	TEL AVIV – Institut français – Réfection des façades	1 200 000 €
LIBAN	BEYROUTH – Institut français – Désamiantage	780 000 €
MAROC	FÈS – Réorganisation et rénovation du consulat général, regroupement avec l'antenne de l'institut français	1 500 000 € dont 870 000 € financés par l'IF

MAROC	TANGER – Réorganisation et rénovation pour accueillir l'antenne de l'institut français	580 000 € sur le P 105, 520 000 € sur le budget de l'If
INDE	PONDICHÉRY – Institut français de recherche – Mise aux normes	300 000 €
BÉNIN	COTONOU – Institut français – Assistance à la maîtrise d'ouvrage	200 000 €
CAMEROUN	YAOUNDÉ – Institut français – Rénovation et extension	3 000 000 € sur le P 105 et 2 000 000 € sur le budget de l'IF
CONGO	BRAZZAVILLE – Institut français – Remplacement du système de climatisation centralisée	1 500 000 €
TCHAD	N'DJAMENA – Institut français – Rénovation	1 500 000 € + financement de la salle de spectacle par l'IF
ESPAGNE	BARCELONE – Institut français et consulat général – Regroupement	6 200 000 €
GRÈCE	ATHÈNES – Institut français – Mise aux normes électriques	250 000 €
HONGRIE	BUDAPEST – Institut français – Réhabilitation technique	400 000 €
ITALIE	NAPLES – Consulat/Antenne de l'institut français/Lycée – Rénovation	2 155 000 €
NORVÈGE	OSLO – Ambassade/Institut français – Regroupement des services	3 500 000 €, prise en charge par l'IF d'une relocalisation provisoire
POLOGNE	CRACOVIE – Consulat général/Antenne de l'institut français – Reprise structurelle de la verrière	830 000 €
ROUMANIE	BUCAREST – Institut français – Remise en état des toitures, chauffage ventilation climatisation	1 800 000 €
ROYAUME-UNI	LONDRES – Institut français – mise en accessibilité et sécurité	600 000 € + financement de l'IF

Des projets sont suspendus ou annulés en raison du contexte local (Haïti, Burkina Faso, Soudan).

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

En 2023, les effets de la crise inflationniste se font encore sentir dans tout le réseau. Les EAF prévoient une augmentation de leurs dépenses supérieure à celles de leurs recettes.

Le renforcement des instituts compte parmi les priorités du MEAE dans le projet de loi de finances pour 2024. Le réarmement du réseau, à hauteur de nos ambitions, particulièrement en Afrique, où l'on compte 40 % des instituts français, et en Indopacifique, se traduira par des mesures nouvelles en faveur du fonctionnement des EAF (+4,2 M€ seront consacrés à des mesures supplémentaires en faveur des agents recrutés locaux et à l'acquisition de nouveaux outils informatiques), mais aussi de leurs actions.

Les crédits consacrés aux dotations pour opérations seront eux aussi augmentés, de 4 M€.

Les mesures demandées pour 2024 font écho aux propositions formulées lors des États généraux de la diplomatie.

- BUDGET PRÉVISIONNEL 2023 (en euros) des IF et IFRE

Les chiffres ci-dessous sont susceptibles de modifications (présentation de budgets rectificatifs)

	Dépenses	Recettes
Investissement	19 393 218	15 842 711
Personnel	101 009 436	0
Fonctionnement	153 672 891	227 970 052
Intervention	24 220 884	26 718 860

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

TOTAL		298 296 429	270 531 623
-------	--	-------------	-------------

- BUDGET EXÉCUTÉ 2022 et PRÉVISIONNEL 2023 (en euros)

- RECETTES

			2022 RECETTES EXÉCUTÉES	2023 RECETTES PRÉVISIONNELLES
231	2313	Constructions	3 284 698	8 877 178
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	153 748	149 386
	2318	Autres immobilisations corporelles	474 647	440 697
Total 231			3 913 092	9 467 261
232	2325	Logiciels créés	0	0
Total 232			0	0
238	2383	Constructions	28 961	182 245
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	46 655	18 521
	2388	Autres immobilisations corporelles	23 839	17 835
Total 238			99 455	218 602
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	294 123	373 200
	2808	Autres immobilisations incorporelles	7 817	12 670
Total 280			301 939	385 870
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	934 309	1 185 955
	2818	Autres immobilisations corporelles	4 392 958	4 585 023
Total 281			5 327 267	5 770 977
313	313	Matières (ou groupe) A	3 083	3 000
Total 313			3 083	3 000
355	355	Produits finis	1 741 643	221 909
Total 355			1 741 643	221 909
371	371	Marchandises (ou groupe) A	486 599	808 199
Total 371			486 599	808 199
395	395	Dépréciations des stocks de produits	101 037	101 037
Total 395			101 037	101 037
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	533 344	734 510
Total 603			533 344	734 510

701	7012	Produits finis - Divers	268 582	341 445
	7013	Produits finis - Catalogues	84 190	90 856
Total 701			352 772	432 301
702	702	Vente de produits intermédiaires	32 698	40 011
Total 702			32 698	40 011
705	705	Études	51 211	248 333
Total 705			51 211	248 333
706	7062	Prestations de services - Cours	50 083 322	56 677 087
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 435 464	1 750 812
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 170 363	1 237 758
	7068	Prestations de services - Autres	2 682 799	3 446 174
Total 706			55 371 948	63 111 831
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 691 226	1 848 861
Total 707			1 691 226	1 848 861
708	7083	Locations diverses	1 962 971	2 231 595
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	7 625 489	11 224 605
Total 708			9 588 459	13 456 200
713	7135	Variation des stocks de produits	1 759 423	217 463
Total 713			1 759 423	217 463
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	3 390 123	4 305 621
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	39 855 443	39 238 590
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	17 494 889	26 718 860
	7416	Dotations pour investissement	435 081	623 870
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 213 408	1 228 883
Total 741			62 388 944	72 115 824
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 034	0
	7447	Organismes internationaux	858 370	2 625 734
Total 744			861 404	2 625 734
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	12 752	2 941
	7462	Dons, legs- états étrangers	529 093	516 828
	7463	Dons, legs - privés	473 417	612 434
	7464	Dons, legs - Divers	930 661	708 771
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Total 746			1 945 923	1 840 974
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 067 282	3 673 236
Total 748			3 067 282	3 673 236
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	18 516	6 693
Total 751			18 516	6 693
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	73 860	53 021
Total 756			73 860	53 021
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	32 738 341	39 949 397
	7575	Produits spécifiques CEF	33 703 200	36 515 617
	7578	Autres produits spécifiques	1 540 624	1 563 191
Total 757			67 982 166	78 028 206
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	653 279	343 847
	7584	Contentieux	1 523	85
	7588	Autres produits divers	1 864 188	1 605 157
Total 758			2 518 990	1 949 089
763	7638	Revenus sur créances diverses	82 551	223 629
Total 763			82 551	223 629
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 519	4 339
Total 764			4 519	4 339
766	766	Gains de change sur opérations financières	7 269 482	8 252 830
Total 766			7 269 482	8 252 830
768	768	Autres produits financiers	18 657	0
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	18 119	80 145
Total 768			36 776	80 145
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	4 866	10 373
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	2 855 850	4 580 525
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	37 055	20 641
	7817	Stocks et en-cours	91 446	0
Total 781			2 989 217	4 611 539
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
Total 786			0	0
Total			230 594 826	270 531 623

Les recettes des EAF ont atteint 230 M€ soit une progression de 5 % en 2022 par rapport à 2021. Cette hausse des ressources est inférieure de 17 M€ aux prévisions. Le taux d'exécution des recettes n'a été que de 93 %, soit deux points de moins que l'année précédente. Les secteurs les plus performants sont les prestations de services, +5 % (cours, bibliothèque, billetterie), avec une hausse très nette de la fréquentation des EAF comme en témoigne la progression de la billetterie (1,4 M€ soit une évolution de +69 %) et des recettes de bibliothèque (1,17 M€ soit +28 %).

Les produits spécifiques affichent des résultats divers : les droits d'examens reculent de 5,7 % alors que les recettes Études en France progressent de 8,4 % pour totaliser 33,7 M€.

Les prévisions pour 2023, d'après les budgets initiaux, prévoient une forte progression dans de nombreux secteurs, aussi bien les cours (+3,5 M€) que les examens (+6 M€) ou le parrainage (+4 M€).

Plusieurs EAF en Afrique sub-saharienne pourront être associés à des projets, dans le cadre des nouveaux fonds créés en 2023 (fonds Équipe France pour des projets à forte valeur politique, fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel).

- DÉPENSES

Tableau

		2022 DÉPENSES EXÉCUTÉES	2023 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES
Total 205	Logiciels	236 948	334 192
Total 208	Autres immobilisations incorporelles	5 000	1 524
Total 215	Matériel industriel	647 976	1 323 748
Total 216	Collections	164 589	68 726
Total 218	Matériel et mobilier	5 808 789	6 240 161
Total 231	Constructions	5 991 732	9 976 520
Total 232	Logiciels créés	7 595	0
Total 237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	1 320	0
Total 238	Constructions	921 035	1 419 384
Total 280	Concessions et droits similaires	59	0
Total 281	Installations techniques, matériel	64 307	28 963
Total 313	Matières	1 783	3 000
Total 355	Produits finis	1 764 749	221 802
Total 371	Marchandises	527 248	743 543
Total 395	Dépréciations des stocks de produits	91 446	101 037
Total 601	Achats stockés Matières premières et fournitures	25	982
Total 602	Achats stockés Autres approvisionnements	29	0
Total 603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	488 083	807 000
Total 606	Fournitures	9 579 240	11 533 069
Total 607	Achats de marchandises	858 357	1 103 902
Total 611	Sous traitance - contrats	5 638 547	12 441 585
Total 613	Locations	9 983 826	11 098 505
Total 614	Charges locatives	2 182 329	2 125 722
Total 615	Sur biens mobiliers	5 001 828	5 634 641
Total 616	Assurances	543 184	696 036

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Total 617	Études et recherches	637 157	445 388
Total 618	Documentation	1 613 371	1 947 606
Total 621	Personnel intérimaire	1 210 138	3 210 500
Total 622	Honoraires	22 629 198	25 694 842
Total 623	Publications	3 708 468	4 738 809
Total 624	Transports collectifs du personnel	463 793	848 667
Total 625	Voyages et déplacements - réceptions	5 486 912	9 180 078
Total 626	Frais postaux et frais de télécommunications	2 431 133	2 852 505
Total 627	Services bancaires et assimilés	780 182	903 364
Total 628	Divers - fonctionnement	25 770 263	35 445 845
Total 631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	66 894	87 516
Total 637	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	545 603	908 513
Total 641	Salaires et appointements du personnel	76 316 618	84 829 428
Total 645	Cotisations sociales	12 809 598	15 225 112
Total 647	Prestations directes	711 019	954 896
Total 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 440 717	1 951 214
Total 654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 958	17 231
Total 656	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	821	20 870
Total 657	Charges spécifiques divers achats	14 763 273	24 220 884
Total 658	Pénalités	825 558	698 313
Total 666	Pertes de change sur opérations financières	7 788 405	7 813 150
Total 668	Charges financières	6 235	11 910
Total 681	Dotations aux provisions	9 378 488	10 171 825
Total 713	Variation des stocks de produits	1 727 698	213 924
Total		241 623 522	298 296 429

Les dépenses se sont élevées à 241,6 M€ en 2022, ce qui représente une augmentation de 11 % par rapport à 2021, qui était une année de reprise progressive d'activité. Les dépenses exécutées n'ont représenté que 83,4 % des dépenses prévisionnelles, ce taux est en légère progression. En 2022, les dépenses d'immobilisations ont augmenté de 4 % mais n'ont été exécutées qu'à 64 %. La progression des dépenses est surtout sensible en classe 6, fonctionnement et rémunérations. Si les achats sont stables, les dépenses d'énergie ont augmenté de 35 %, les loyers et charges locatives de 20 %, les honoraires, voyages et missions de 13 %. Comme indiqué supra, les salaires versés aux agents de droit local et les charges ont augmenté de 4 %.

Pour 2023, les EAF prévoient dans leurs budgets initiaux un ralentissement de leurs investissements (-2 M€) mais une forte hausse des dépenses de fonctionnement (+14 M€). Les charges salariales sont en hausse, de 4 M€, conséquence des revalorisations accordées aux agents de droit local.

- COMPTES DE PROVISION

		2022			2023		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	187 000	1 635 766	1 448 766	75 576	1 448 766	1 373 191
1518	Autres provisions pour risques	442 297	3 305 473	2 863 176	1 499 911	3 092 658	1 592 746
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 267 474	19 237 556	16 970 082	389 412	17 063 486	16 674 073
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0	353 854	353 854	0	353 854	353 854
Total		2 896 771	24 532 649	21 635 879	1 964 899	21 958 764	19 993 864

- DÉTAIL DES EMPLOIS

	LFI 2023	PLF 2024
Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 411

BOURSES (70 072 657 €)

Les bourses pour étudiants et chercheurs étrangers sont un des leviers de notre diplomatie d'influence. Les bourses constituent le moyen privilégié pour promouvoir la formation en France des profils étrangers à haut potentiel et représentent un investissement d'influence à moyen et long termes auprès de nos partenaires étrangers. Elles sont également étroitement liées à la stratégie visant à renforcer l'excellence et les moyens humains de nos laboratoires de recherche.

La stratégie « Bienvenue en France » prévoit le doublement du nombre de bourses du gouvernement français octroyées par le MEAE d'ici à 2027. La feuille de route de l'Influence, présentée en décembre 2021, réaffirme cet objectif de consolidation des programmes de bourses du gouvernement français et prévoit un élargissement des dispositifs innovants, du type « *Make Our Planet Great Again - MOPGA* » centré sur les enjeux liés à la lutte contre le changement climatique. Cette politique d'attractivité des meilleurs étudiants internationaux représente un enjeu majeur face à la concurrence de pays tels que l'Allemagne ou l'Australie, mais aussi la Turquie ou l'Arabie saoudite, qui tentent ainsi de renforcer leur influence et de promouvoir leur modèle. Les hausses de moyens contribueront à renforcer le dispositif de bourses afin de répondre à cette concurrence.

La politique d'attribution des bourses correspond à des objectifs précis en matière d'attractivité : mobilité encadrée ; priorité aux niveaux master et doctorat ; concentration sur des disciplines clés (l'appui aux projets dans des domaines liés aux hautes technologies sera renforcé en 2024). Cette politique reflète les priorités géographiques et stratégiques de l'action extérieure de la France : elle vise à accueillir davantage d'étudiants issus des pays de l'Indopacifique, à renforcer notre influence en Europe, en particulier dans les états d'Europe médiane et du voisinage, et à développer des mobilités en Afrique, en s'efforçant de dynamiser celles issues des pays non-francophones. L'attribution des bourses vise l'excellence des candidats et s'appuie pour cela sur une forte sélectivité, en mettant l'accent sur les programmes s'inscrivant dans une logique de coopération et en valorisant au mieux un effet de levier (appui aux partenariats universitaires et scientifiques, programmes à coûts partagés ou cofinancés lorsque le contexte économique local le permet). Si les bourses sont majoritairement gérées par l'opérateur Campus France (87 % des crédits en 2022), des programmes cofinancés sous la forme de subventions versées à des institutions locales partenaires ou des établissements d'enseignement supérieur existent aussi, par exemple via les contributions du Ministère à l'université franco-allemande (UFA) ou à la Commission *Fulbright*, etc.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas des programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR – couloirs universitaires) ou du programme de formation au français pour étudiants ukrainiens afin de faciliter leur intégration dans un projet d'études en France. Ces crédits permettront aussi la prise en charge de la revalorisation annuelle des bourses doctorales, prévue par la loi de programmation pour la recherche.

Le budget 2024 est porté à 70,07 M€ (+6 M€).

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Aucune évolution du périmètre du P185 n'est prévue à ce stade pour 2024.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 et HT2 : aucune modification de maquette dans le cadre du PLF 2024.

MESURES DE PÉRIMÈTRE

Crédits de titre 2 : aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2024.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024</i>	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	79,11	0,00	0,00	0,00	-0,11	-0,11	0,00	79,00
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	70,27	0,00	0,00	0,00	+1,65	+0,73	+0,92	71,92
1103 - CDD et volontaires internationaux	545,74	0,00	0,00	0,00	+6,71	+0,26	+6,45	552,45
1105 - Agents de droit local	96,88	0,00	0,00	0,00	+0,12	+0,12	0,00	97,00

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Total	792,00	0,00	0,00	0,00	+8,37	+1,00	+7,37	800,37

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	16,00	10,00	7,47	16,00	10,00	7,47	0,00
Titulaires et CDI dans le réseau	13,00	0,00	7,47	15,00	0,00	7,47	+2,00
CDD et volontaires internationaux	219,00	0,00	7,47	233,00	0,00	7,47	+14,00
Agents de droit local	15,00	0,00	7,47	15,00	0,00	7,47	0,00
Total	263,00	10,00		279,00	10,00		+16,00

N.B. : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	79,00	81,00	0,00	0,00	0,00	-0,11	-0,11	0,00
Services à l'étranger	167,00	173,00	0,00	0,00	0,00	+1,77	+0,85	+0,92
Autres	546,00	546,37	0,00	0,00	0,00	+6,71	+0,26	+6,45
Total	792,00	800,37	0,00	0,00	0,00	+8,37	+1,00	+7,37

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	0,00	50,00
Services à l'étranger	+2,00	167,00
Autres	+14,00	540,00
Total	+16,00	757,00

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

N.B. : les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Appui au réseau	0,00
02 – Coopération culturelle et promotion du français	0,00
03 – Objectifs de développement durable	0,00
04 – Enseignement supérieur et recherche	0,00
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0,00
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	800,37
07 – Diplomatie économique et attractivité	0,00
Total	800,37

Ces 800 ETPT sont regroupés au sein de l'action 6 et correspondent au périmètre du programme 185 en 2022.

Ils rassemblent les personnels affectés dans les services suivants :

- en administration centrale, au sein des différentes directions de la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM) : cette direction générale étant à la fois responsable du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » et du programme « Diplomatie culturelle et d'influence », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. Il faut noter que près des deux tiers des agents de catégorie A des programmes 185 et 209 en administration centrale ne sont pas des agents titulaires du MEAE (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances, fonction publique territoriale et non titulaires), ce qui traduit la diversité des métiers de la DGM.
- dans les pays non éligibles à l'aide publique au développement, au sein :
 - des services de coopération et d'action culturelle (SCAC) : ils sont chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs un petit nombre d'agents recrutés localement, qui sont affectés à des tâches administratives.
 - des établissements culturels pluridisciplinaires, dotés de l'autonomie financière qui ne disposent pas d'une personnalité juridique distincte de celle de l'État. Ils sont financés pour partie par des dotations de fonctionnement et pour partie par des ressources propres (mécénat, cours de langue, etc.) que leur activité génère. Ces établissements disposent de deux types de personnels :
 - des personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du MEAE, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Ils entrent dans le plafond d'emplois du ministère ;
 - des personnels de recrutement local, pour une grande part en charge de la gestion et de la mise en œuvre des cours de langues, activité génératrice de ressources pour ces établissements. Depuis l'exercice 2010, ces personnels de droit local sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document ;

- des centres de recherche, bénéficiant également de l'autonomie financière. Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention : la recherche en archéologie et en sciences sociales. Depuis l'exercice 2010, comme pour les EAF culturels, les personnels de droit local employés par les EAF de recherche sont intégrés dans un plafond d'emplois spécifique dont le détail figure dans la partie « coûts synthétiques et transversaux » de ce document.
- du réseau des « Alliances françaises », établissements de droit local, dans lesquels le MEAE affecte des agents expatriés non titulaires du MEAE ou des VI : pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.
- de l'expertise technique résiduelle mise à la disposition des institutions des pays partenaires (l'essentiel ayant été transféré aux opérateurs).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	59 145 226	69 094 272
Cotisations et contributions sociales	12 635 518	14 760 986
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	8 850 958	9 103 573
– Civils (y.c. ATI)	8 789 163	9 040 854
– Militaires	61 795	62 719
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	3 784 560	5 657 413
Prestations sociales et allocations diverses	803 927	939 158
Total en titre 2	72 584 671	84 794 416
Total en titre 2 hors CAS Pensions	63 733 713	75 690 843
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 9,04 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 62,7 k€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 5,92 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 232. Le montant prévu sur le programme 185 est de 780 k€ pour un nombre prévisionnel de 34 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2023 retraitée	69,95
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	70,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,06
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,05
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Impact du schéma d'emplois	1,64
EAP schéma d'emplois 2023	0,64
Schéma d'emplois 2024	1,00
Mesures catégorielles	2,17
Mesures générales	0,22
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,22
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	-0,43
GVT positif	0,05
GVT négatif	-0,48
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,14
Indemnisation des jours de CET	0,14
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	2,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres	1,99
Total	75,69

Le socle de prévision d'exécution 2023 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 185 s'élève à 70,01 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -57 k€, correspondant à l'indemnisation des jours compte épargne-temps et à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023.

En vertu du décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, il est prévu de verser un montant de 4 k€ au bénéfice de 6 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à -430 k€. Il se décompose entre le GVT positif (effet carrière) évalué à 50 k€ (soit 0,06 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et du GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -480 k€ (-0,64 % de la masse salariale HCAS).

À la suite de la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, un montant de 376,4 k€ HCAS a été évalué sur le programme 185 afin de tenir compte :

- de l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution à compter du 1^{er} janvier 2024, de 5 points d'indice majoré pour tous les fonctionnaires.

En outre, un montant de 138 k€ concernant la monétisation de jours compte-épargne-temps a été rebasé en tenant compte de la revalorisation de 10 %.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 1,99 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2023) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2024 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 11 k€ dont le surcoût induit par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50 % auparavant).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	60 437	61 048	61 658	32 636	32 966	33 295
Titulaires et CDI dans le réseau	146 459	147 938	149 417	32 221	32 546	32 872
CDD et volontaires internationaux	76 191	76 961	77 731	36 572	36 941	37 311
Agents de droit local	46 398	46 866	47 335	40 162	40 567	40 973

L'évolution des coûts moyens des G1-G2-G3 résulte principalement de la valorisation du point d'indice en juillet 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						215 488	215 488
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	197 784	197 784
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	2 714	2 714
EAP relèvement des "bas de grille"		G1/G2	B et C	01-2024	12	2 863	2 863
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	12 127	12 127
Mesures indemnitaires						1 957 296	1 957 296
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	3 671	3 671
Coût au titre de l'EAP de la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de mission diplomatique		G1/G2	A	01-2024	12	16 143	16 143
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	128 510	128 510
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie		G2	B	01-2024	12	1 835	1 835
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2024	12	60 487	60 487
Revalorisation des CDD de la filière des systèmes d'information et de communication ainsi que des filières spécialisées		G3	Tous	01-2024	12	2 141	2 141
Suite du plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger		G3	Tous	01-2024	12	1 744 509	1 744 509
Total						2 172 784	2 172 784

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes au périmètre ministériel.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
268 009	0	674 323 172	674 377 496	213 685

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
213 685	213 685 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
721 177 779 2 000 000	720 964 094 2 000 000	213 685	0	0
Totaux	723 177 779	213 685	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
99,97 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (5,5 %)

01 – Appui au réseau

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	44 095 662	44 095 662	2 000 000
Crédits de paiement	0	44 095 662	44 095 662	2 000 000

Cette action couvre les dépenses de fonctionnement du réseau culturel et de coopération, ainsi que sa coordination et son animation au niveau de l'administration centrale. Ces dépenses font l'objet d'un suivi rigoureux avec un objectif transversal de rationalisation. Les priorités de cette action sont la mise en place d'outils et de fonctions support mutualisés pour le réseau, le bon fonctionnement des établissements à autonomie financière et l'appui nécessaire au fonctionnement des SCAC pour la mise en œuvre de leurs projets.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	44 095 662	44 095 662
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 095 662	44 095 662
Total	44 095 662	44 095 662

Les crédits prévus en 2024 pour l'animation du réseau et le fonctionnement des services centraux sont essentiellement consacrés aux postes suivants :

Rubrique JPE	PLF 2024
Communication	88 212
Évaluation	163 087
Informatique/internet	617 651
Formation	78 241
Frais de justice	33 016
Frais de mission et de représentation en administration centrale	1 499 768
Dotations de fonctionnement aux EAF	40 008 487
Appui logistique aux projets de coopération	1 607 200
Total action 1	44 095 662

Communication (88 212 €)

Ces crédits sont utilisés pour des publications et des manifestations nouvelles ou exceptionnelles, dans le champ de la diplomatie culturelle et d'influence et sont mis en œuvre par la DGM.

Évaluation (163 087 €)

Ces crédits sont dédiés aux évaluations inscrites dans le programme d'évaluations stratégiques. La loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale prévoit dans son annexe l'approbation de ce programme par l'observatoire de la politique de développement et de solidarité, composé de parlementaires et de représentants du CNDSI (Conseil national de développement et de solidarité internationale). Le montant moyen d'une évaluation se situe entre 80 000 € et 100 000 €.

Informatique (617 651 €)

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre et la maintenance des applications informatiques de gestion internes à la DGM, ainsi que les accès, la maintenance et les prestations de formation liés au logiciel de suivi comptable des EAF (Élap Finance), dont le marché sera renouvelé en 2024. Cette ligne de crédits permet de financer la maintenance de la plate-forme numérique « Études en France » dédiée à la gestion des candidatures des étudiants internationaux.

La DGM souhaite se doter progressivement d'un système d'information des ressources humaines (SIRH). Si l'acquisition d'un système global et compatible avec le logiciel de gestion des EAF n'est pas réalisable, la démarche pourrait débiter par l'achat d'un ou deux logiciels pour la gestion des emplois au bénéfice de l'ensemble des EAF. Cela compléterait la démarche de modernisation numérique initiée en 2021-2022, et poursuivie en 2023 en matière de gestion des agents de droit local des EAF, conformément aux recommandations de l'Inspection générale des affaires étrangères (IGAE) et suite à une enquête réalisée auprès du réseau à l'été 2021. Elle consiste à déployer l'application, baptisée « Espresso + », en vue de la numérisation des dossiers des ADL.

Formation (78 241 €)

Les crédits sont dévolus à l'organisation de formations destinées aux agents des SCAC et des EAF pour améliorer leurs capacités de gestion, ainsi qu'à des formations pour l'instruction, le suivi et l'évaluation de projets.

Frais de justice (33 016 €)

La dotation pour frais de justice correspond à une provision permettant de couvrir les éventuels frais de contentieux (frais d'avocat, dommages et intérêts suite à des contentieux soulevés par d'anciens assistants techniques).

Frais de missions et de représentation en administration centrale (1 499 768 €)

Ces crédits permettent de financer les frais de mission et de représentation engagés par les services centraux dans un contexte de croissance du rythme des réunions internationales et du rôle de la consultation multilatérale, en vue de trouver des réponses globales aux enjeux soulevés, notamment pour les pays émergents et les pays les plus pauvres de la planète.

Les missions s'organisent en deux grandes catégories :

- les missions de représentation du ministère, de séminaires (par exemple le congrès européen de la Fondation internationale des professeurs de français), de sessions de formation régionales (comme l'habilitation des correcteurs du DELF/DALF) ou d'universités d'été réunissant des experts francophones de plusieurs pays (entre autres l'université d'été de l'Asie du Nord-Est) ;
- les missions d'animation du réseau (réunion de programmation, réunions régionales des COCAC, réunion des experts pédagogiques, etc.).

Dotations de fonctionnement aux EAF (40 008 487 €)

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Les dotations de fonctionnement des EAF versées par les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) aux Instituts français (celles versées aux Instituts de recherche français à l'étranger – IFRE - relèvent de l'action 4), contribuent à la couverture des dépenses courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel.

Ces dotations concernent donc l'ensemble des EAF pluridisciplinaires. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements, principalement générée par les recettes propres.

La généralisation de l'agenda transformationnel particulièrement en Afrique, où l'on compte 40 % des instituts français, et en Indopacifique, passe par un renforcement de nos instituts. Outre de nouveaux outils informatiques, l'accent porte sur la gestion des ressources humaines et l'amélioration des conditions salariales. Les moyens dédiés au fonctionnement des EAF connaîtront une hausse de 4,2 M€ en 2024 (+11,6 % par rapport à 2023) visant à financer ce réarmement.

Après une remontée des taux d'autofinancement en 2021, retrouvant le niveau antérieur à la crise sanitaire, celui-ci a diminué en 2022. Cette évolution résulte du contexte économique mondial, marqué par un retour de l'inflation exceptionnel, qui s'est traduit dans les budgets des EAF par une hausse des dépenses supérieure à celle des recettes.

Appui logistique aux projets de coopérations (1 607 200 €)

Ces crédits permettent d'appuyer des actions menées dans les domaines de la coopération culturelle et de la promotion du français, des biens publics mondiaux et de l'attractivité et de la recherche. Ils servent notamment à la prise en charge de la logistique nécessaire à l'organisation de colloques, rencontres etc.

ACTION (10,7 %)

02 – Coopération culturelle et promotion du français

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	86 340 928	86 340 928	0
Crédits de paiement	0	86 340 928	86 340 928	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161
Dépenses d'intervention	58 073 767	58 073 767
Transferts aux ménages	7 408 387	7 408 387
Transferts aux autres collectivités	50 665 380	50 665 380
Total	86 340 928	86 340 928

Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (31 201 034€)

Promotion, diffusion et enseignement du et en français

La diffusion, la promotion et l'enseignement du et en français sont au cœur des priorités fixées par le plan pour la langue française et le plurilinguisme présenté par le Président de la République le 20 mars 2018. Ces priorités restent d'actualité. Le réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger continuera de se mobiliser en 2024 pour les mettre en œuvre, en étroite articulation avec les priorités qui seront portées par la France lors du Sommet de la Francophonie, qui se tiendra en France à l'automne 2024.

Les actions du réseau de coopération et d'action culturelle dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

1° Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone

Nos actions de coopération éducative visent en premier lieu à accompagner les systèmes éducatifs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques éducatives efficaces pour l'enseignement du français et en français. Elles visent à faire des filières francophones un choix attractif et un facteur d'intégration socio-professionnelle pour la jeunesse. Cet accompagnement revêt plusieurs formes :

- **La formation** : la formation linguistique et/ou pédagogique des acteurs de l'enseignement du/en français constitue le pilier central de cet accompagnement, et la principale attente de nos partenaires.
Si les formations sont largement dispensées sur place, notamment dans les centres de langues des Instituts français ou des Alliances françaises locales partenaires, des bourses pour des stages courts en France complémentaires peuvent également être attribuées aux formateurs, au personnel d'encadrement, voire, à des enseignants locaux ;
- **L'échange d'expertise en matière de politique éducative** (conclusion ou suivi de partenariats, missions de conseil, visite d'études pour des responsables éducatifs étrangers, etc.) : l'expertise française en matière éducative est internationalement reconnue. Sa valorisation, dans le cadre d'une approche partenariale avec les institutions locales, est un vecteur d'influence essentiel pour notre langue et nos valeurs ;
- **L'accès aux ressources pédagogiques francophones**, notamment numériques ;
- **La promotion de la langue française et de son image** : c'est à cette fin qu'un soutien est attribué à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), partenaire majeur de la francophonie qui contribue, d'une part, au rayonnement de la langue française et d'autre part, à la valorisation du métier de professeur de français à travers le monde, grâce à ses 200 associations d'enseignants œuvrant dans plus de 120 pays. Évènement emblématique voulu par le Président de la République, la journée internationale du professeur de français est dorénavant organisée par la FIPF chaque année.

2° Répondre à la demande d'éducation française et en français

Il s'agira en 2024, tout en maintenant l'exigence de qualité de l'enseignement, de continuer à répondre à la demande d'éducation en français dans les établissements locaux comme dans le réseau des établissements homologués. Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en 2019 et érigé en politique prioritaire du gouvernement, a posé les fondations d'une croissance significative du réseau homologué, aligné sur l'objectif ambitieux de doubler le nombre d'élèves scolarisés d'ici à 2030, conformément aux annonces du Président de la République. La politique menée pour atteindre cet objectif repose tout d'abord sur l'augmentation du nombre d'établissements bénéficiant de l'homologation du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Grâce à une stratégie de développement proactive mise en œuvre par nos ambassades, un

meilleur accompagnement des projets de création d'écoles et une simplification des procédures d'homologation, le nombre d'établissements est passé de 495 en 2018 à 580 aujourd'hui. En outre, pour attirer de nouveaux publics, il est essentiel de renforcer l'attractivité des établissements en enrichissant l'offre éducative et en mettant en valeur les atouts de l'enseignement français à l'étranger, tels que l'éducation plurilingue, le numérique éducatif et l'enseignement précoce. La stratégie de développement de l'enseignement français à l'étranger accorde également une importance primordiale au renforcement des dispositifs de formation. La création des instituts régionaux de formation (IRF) par la loi du 28 février 2022, gérés directement par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), constitue une avancée cruciale dans la restructuration de la formation du personnel, visant à garantir la qualité des enseignements et la croissance du réseau.

Pour assurer la pérennité de cette dynamique de développement, des Consultations sectorielles ont été organisées en 2023 afin de dresser un premier bilan du plan en cours et des perspectives pour l'enseignement français à l'étranger. Au cours de ces Consultations, le rôle central de l'AEFE, la mobilisation des acteurs publics et privés, ainsi que l'engagement de notre réseau de coopération et de nos postes diplomatiques ont été confirmés. Face aux nombreux défis à relever, la Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, le Ministre de l'Éducation Nationale et l'AEFE ont annoncé une série de mesures visant à renforcer l'attractivité du réseau d'enseignement français à l'étranger. L'Agence s'est vu confier de nouvelles missions, notamment en matière d'accompagnement des établissements homologués, de régulation et de solidarité financière. Par ailleurs, la subvention de l'AEFE connaît une hausse de 8 M€ en 2024 destinée à financer le surcoût engendré par la réforme du statut des personnels détachés.

Le MEAE et l'AEFE ont identifié des zones géographiques prioritaires bénéficiant d'une action de soutien renforcée pour favoriser la croissance des établissements. Le programme Bourses Excellence Major a été rénové en plus de la revalorisation du montant des aides versées. Une expérimentation sera également lancée dès 2024 pour fournir une aide aux jeunes élèves méritants issus des systèmes éducatifs publics locaux.

Afin de répondre à la demande croissante d'un enseignement en français d'excellence, le MEAE poursuit également le développement de l'enseignement bilingue francophone et en particulier des filières labellisées LabelFrancEducation. L'objectif de 500 filières ou établissements labellisés, fixé par le Président de la République dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018, a été largement atteint et même dépassé. Le réseau labellisé compte désormais 587 filières ou établissements dans 62 pays contre 456 filières ou établissements, dans 60 pays en 2020. La campagne de labellisation pour 2023 est en cours. De manière complémentaire, des dispositifs plus souples de valorisation d'un enseignement francophone de qualité peuvent être mis en place localement sous la forme de labels locaux. Il s'agit, dans ce cas, de toucher des établissements qui ne répondent ni aux critères de l'homologation ni aux critères du LabelFrancEducation, mais qui constituent néanmoins des leviers d'influence.

3° Promouvoir la langue française afin de renforcer son attractivité

Promouvoir et renforcer le français comme langue de communication internationale, au sein des institutions européennes, et des organisations internationales et régionales, est une priorité pour laquelle la France et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilisent. Le développement d'une offre spécifique de formation linguistique pour les diplomates et les hauts fonctionnaires européens et voisins de l'UE constitue un axe fort de cette stratégie.

La maîtrise du français facilite également, en France et à l'international, les négociations, les partenariats, les contrats et les échanges entre entreprises. Dans de nombreux pays, notamment en Afrique subsaharienne francophone, le français facilite également l'insertion professionnelle de la jeunesse, voire est une condition pour accéder à l'emploi qualifié.

L'ensemble des actions de promotion de la langue française comme langue de communication, langue d'accès à l'emploi et langue des affaires seront donc renforcées en 2024. Une coopération étroite, lancée en 2023, entre les opérateurs concernés et les postes pilotes continuera à mener une expérimentation sur le terrain concernant la communication en faveur des scolarités francophones. Le Sommet de la Francophonie, qui se tiendra en France à

l'automne 2024, comme les Jeux Olympiques et paralympiques qui le précéderont à l'été 2024, constituent deux occasions majeures à saisir afin de renforcer l'attractivité de la langue française. Les actions de promotion de la langue française menées par le réseau de coopération et d'action culturelle et par les opérateurs du MEAE tels que l'Institut français s'inscriront donc dans ce cadre.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – français (3 581 990 €)

Il s'agit principalement des formations en français langue étrangère (FLE) ou de formations pédagogiques pour des boursiers, s'inscrivant dans les cursus d'étudiants, d'enseignants ou de formateurs de français. Ces séjours répondent à une demande récurrente de formation initiale ou continue pour les enseignants ou futurs enseignants de français et constituent un volet spécifique de nos actions de coopération éducative en soutien aux systèmes éducatifs locaux. Ils se déroulent dans des centres de formation spécialisés en France. Les crédits attribués aux bourses (français) sont en hausse de 310 251 € dans le PLF 2024.

Échanges d'expertise – français (1 161 116 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des invitations de partenaires éducatifs étrangers à venir en France et des missions d'experts nationaux intervenant dans les pays partenaires. Dans le domaine de la langue française, cet instrument est majoritairement mobilisé pour la mise en œuvre d'actions de coopération éducative, dans le cadre d'organisation de colloques, de séminaires ou de formations de haut niveau nécessitant la présence d'une expertise scientifique. Il permet aussi de mettre en place des voyages d'études en France pour des responsables éducatifs étrangers, contribuant ainsi à faire connaître le système éducatif français, et l'expertise de la France en éducation. Cet instrument a également vocation à consolider les relations partenariales avec les institutions et autorités éducatives locales. Le recours aux échanges d'expertise, dans le domaine de la coopération éducative ou de la promotion du français, est donc essentiel, particulièrement dans la dynamique qu'il convient d'impulser et d'amplifier en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan en faveur de langue française et du plurilinguisme.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – français (5 177 483 €)

Les missions de ces établissements sont centrées, dans le domaine du français, sur l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et du français dit de spécialité. Les EAF participent activement à la mise en œuvre de notre politique de coopération éducative :

- pour le volet linguistique, en assurant la formation en langue des enseignants et formateurs de français,
- pour le volet pédagogique, en organisant des formations à l'enseignement du FLE, avec notamment l'accueil d'étudiants en stages FLE.

En 2024, les EAF continueront à participer également à la stratégie de diffusion du français en menant des actions de promotion du français et de la francophonie, notamment à destination des établissements scolaires et universitaires étrangers partenaires.

Le MEAE souhaite augmenter de 1 M€ les dotations pour opérations (français) en 2024.

Subventions aux Alliances Françaises locales – français (7 452 930 €)

Les SCAC versent des subventions aux Alliances françaises, qui sont des structures associatives de droit local, pour soutenir leurs activités linguistiques et culturelles. Les Alliances françaises constituent un vecteur privilégié de la

politique d'influence française dans le monde. Dans la majorité des cas, la mission des Alliances françaises se concentre sur l'enseignement du français. Elles peuvent, dans certains cas, étendre leur activité au domaine culturel.

Outre ce soutien aux activités des Alliances françaises, et conformément à l'engagement présidentiel, la création de nouvelles Alliances labellisées sera de nouveau soutenue. Ce soutien est réparti en fonction de la soutenabilité économique et du potentiel de développement des projets, ainsi que de leur opportunité en termes d'influence. Le MEAE bénéficie depuis quelques années d'une enveloppe de 620 000 € pour la coordination et la création de nouvelles Alliances. Il est proposé de porter cette enveloppe en 2024 à 800 000 € (+180 000 €).

Un soutien spécifiquement dédié à la sécurisation des Alliances est maintenu en 2023. Ces crédits sont dédiés au financement de travaux de sécurisation ponctuels liés à l'évolution du contexte sécuritaire et aux ouvertures ou déménagements d'établissements. Il est proposé de porter cette enveloppe en 2024 à 1 M€ (+520 000 €).

Enfin, les Alliances françaises sont, comme les EAF, confrontées à la crise inflationniste. Une dotation de 800 000 € est demandée en 2024 pour constituer un fonds d'aide au réseau des Alliances françaises.

Les crédits supplémentaires demandés en PLF 2024, soit 1,5 M€, permettront de financer l'ensemble des mesures nouvelles mentionnées plus-haut pour les Alliances françaises locales.

Subventions à la Fondation des Alliances Françaises (FAF) et aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (1 264 114 €)

Cette ligne comprend le montant de la subvention de fonctionnement allouée à la Fondation des Alliances françaises (FAF) dont le rôle, dans le cadre du rapprochement avec l'Institut français, est recentré sur son rôle de régulation et d'animation du réseau des Alliances françaises.

À cette subvention, s'ajoutent également les crédits dédiés aux actions d'animation et de modernisation du réseau des Alliances françaises (notamment autour de la formation, de la démarche qualité et de l'appui à des projets transversaux spécifiques), désormais confiées à l'Institut français Paris et aux SCAC.

Autres crédits d'intervention des postes à l'étranger et en administration centrale – français (12 563 400 €)

Cette rubrique regroupe les subventions et les partenariats financiers mis en œuvre par les postes et par l'administration centrale. Ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative du et en français, et de programmes de coopération linguistique, comme par exemple la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou l'achat de ressources numériques.

Le soutien du MEAE à des institutions publiques et des acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tels que la FIPF, les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé ou France Éducation International (ex-CIEP), ou encore le CAVILAM-Alliance française de Vichy, est également un levier d'action pour la coopération éducative.

En 2024, le ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et mettra en œuvre les mesures annoncées suite aux Consultations sur l'enseignement français à l'étranger, visant à favoriser la croissance des effectifs et à renforcer l'attractivité des établissements du réseau. Dans l'optique de financer ces mesures, les crédits dédiés aux ACI français augmenteront de 5,6 M € en PLF 2024.

Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (55 139 894 €)

La stratégie de promotion et de coopération culturelle du ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France, et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC).

Le rayonnement international du modèle culturel français concerne des domaines aussi variés que la musique, le cinéma, le spectacle vivant, les arts visuels, le débat d'idées, le livre, l'ingénierie culturelle ou encore le jeu vidéo et l'innovation numérique. Les SCAC de l'ensemble du réseau s'appuient sur les Instituts français et les Alliances françaises sur place, mais aussi sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France. Ils peuvent également financer directement des partenaires locaux ou français pour mettre en œuvre cette politique d'influence, dont les priorités sont définies par les services centraux du MEAE.

Dans ce cadre, le soutien à la mobilité artistique et l'organisation d'événements culturels sont des modes d'action privilégiés pour diffuser le modèle français. L'organisation des saisons croisées – avec déjà plus de soixante pays – en est un exemple particulièrement reconnu, qui permet également de valoriser notre expertise culturelle. Centrées à l'origine exclusivement sur les arts et la culture, elles s'ouvrent aujourd'hui à l'éducation, à l'enseignement supérieur, à la recherche, au sport, à l'économie, au tourisme et à la gastronomie. Une réflexion est en cours avec l'Institut français Paris, opérateur des « Saisons », pour faire évoluer ce modèle et proposer de nouveaux formats.

Sur le plan de la mobilité internationale, des programmes de résidence novateurs pour les artistes de pays en crise (Liban et Sahel en 2020 et 2021) ou pour les jeunes professionnels français et allemands (Nouveau Grand Tour en Italie). Par ailleurs le lancement de la « Villa Albertine », en 2021, contribue à rénover en profondeur notre action d'influence aux États-Unis en proposant des résidences sur mesure (50 créateurs, penseurs et professionnels) couvrant l'ensemble du territoire (10 villes) et de nos secteurs d'intervention (mobilités, recherche, promotion de la langue française, industries culturelles et créatives). La Villa Albertine constitue une véritable plateforme globale d'accompagnement des acteurs culturels français dans leurs enjeux et projets américains, elle permet de réinventer la marque France et de mener une stratégie offensive dans la recherche de mécènes. Compte-tenu du nombre important de programmes de résidences ayant vu le jour dans le réseau culturel ces dernières années, le MEAE étudie la création d'une charte « programme de résidence » et « Villa » permettant de fixer des standards communs minimum, de mieux encadrer l'utilisation de ces termes, de les protéger et de les valoriser, tout en veillant à la rationalisation des programmes à l'échelon régional.

La promotion des idées et du savoir et le rayonnement de la scène intellectuelle française sont soutenus, notamment, grâce aux dispositifs déployés par l'Institut français à Paris, à travers l'organisation de colloques, de débats d'idées ou d'événements phares comme la Nuit des Idées. En 2023 et 2024, elle est déclinée dans de nouvelles modalités, avec un calendrier plus souple et une programmation renforcée dans 10 pays prioritaires. Dans le secteur du livre, la promotion des auteurs, des éditeurs, et le soutien à la traduction permettent aussi la diffusion de la pensée française à l'étranger. Le réseau des SCAC organise par exemple des tournées littéraires d'auteurs français, favorisant les rencontres entre écrivains français, écrivains étrangers et les lecteurs.

L'appui aux industries culturelles et créatives (ICC) est au cœur de la feuille de route de l'Influence du ministère et fixe les grandes orientations de notre diplomatie culturelle et d'influence pour les années à venir. Les ICC représentent un secteur clé de l'économie française et revêtent également une dimension politique majeure en tant qu'instrument de diffusion de la création et de la culture françaises. C'est pourquoi le ministère a confié dès 2020 une mission prioritaire ICC à 37 ambassadrices et ambassadeurs, et a appelé à une forte implication de l'ensemble du réseau et des opérateurs au service des professionnels des ICC. Le bilan est positif pour cette mission prioritaire ICC portée par un réseau agile et résilient. Les postes ont pu apporter une réponse forte aux objectifs de constitution de ressources à l'attention des professionnels français, de mise en œuvre d'actions au service de la filière et de valorisation des ICC françaises. La priorité ICC se traduit par une forte mobilisation des moyens RH et budgétaires des postes, pour soutenir la mise en œuvre de la mission prioritaire. Pour les prochaines années, l'objectif sera de pérenniser, étendre, et accentuer la démarche pour faire de la promotion des ICC le réflexe central de coopération au sein de l'ensemble du réseau culturel.

Le renforcement de l'attractivité du territoire français est également une priorité forte. La signature en 2019 de la convention entre Film France et Atout France vise ainsi à développer le tournage en France de films internationaux. S'agissant du ministère et de son réseau, 5 postes prioritaires ont été ciblés pour 2023 (le Brésil, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et les États-Unis), avec de réelles avancées : campagne promotionnelle offensive en Corée du Sud, création d'un comité français du film indien ou encore déploiement d'un agent dédié à Los Angeles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

Subvention à l'Institut Français Paris (28 267 161 €)

Cette dotation est destinée à couvrir les charges de service public de l'Institut français (IF) Paris, opérateur du MEAE en matière de coopération et de promotion culturelle. Parmi les missions qui lui ont été confiées, l'établissement doit notamment promouvoir la culture et la langue françaises dans le monde, développer les échanges avec les cultures étrangères, et assurer le conseil et la formation professionnelle des personnels français et étrangers concourant à ces missions, et notamment les personnels du réseau culturel français à l'étranger.

Les priorités et perspectives pour 2024 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 qui devrait être signé au second semestre. Il devrait se structurer autour des objectifs suivants :

- Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger : l'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023. Il continuera également de soutenir les actions du réseau culturel et sa modernisation à travers son offre conséquente de programmes et dispositifs. L'opérateur poursuivra également la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs en lien avec les priorités fixées par les tutelles.
- Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international : Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable / IF Export, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export. Il poursuivra la mise en œuvre d'un volet important du fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel (FAEC) venant en appui à l'entrepreneuriat culturel de 19 pays africains.
- Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés : Outre la mise en œuvre de programmes d'envergure comme « Notre futur : dialogues Afrique-Europe » ou « Face à la guerre : dialogues Européens », l'IF s'attachera à poursuivre les débats d'idées à l'international sur des enjeux de société contemporains, notamment à travers son appel à projets débat d'idées à destination des postes du réseau qui devrait connaître une évolution en 2024, ou encore la Nuit des Idées. Il fera la promotion de la langue française, la francophonie et le plurilinguisme et renforcera ses liens avec les collectivités territoriales. Il organisera également le Temps fort de la Lituanie en France à l'automne 2024.
- Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable : L'IF s'attachera à mettre en œuvre une gestion soutenable et performante de l'établissement en déployant des outils de pilotage budgétaire, managérial et un cadre évaluatif s'inscrivant dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale ambitieuse. A ce titre, l'opérateur poursuivra la mise en œuvre des feuilles de route pour la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec la période 2023-2025.

Enfin l'Institut français accompagnera également les initiatives du réseau dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses – culture (1 043 888 €)

Les bourses de stages (formations dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique) ou d'études s'inscrivent dans l'accompagnement de la structuration des secteurs culturels locaux mais participent aussi à l'attractivité de la création et de l'expertise françaises, par les liens durables qu'elles permettent de créer avec les futurs professionnels.

Échanges d'expertise – culture (1 621 394 €)

Les échanges d'expertise comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations dans le cadre de l'organisation de conférences et de festivals. Les missions d'experts correspondent à la venue de conférenciers dans le cadre de débats d'idées à l'étranger, de professionnels du secteur audiovisuel et à la participation de professionnels français à certains festivals prescripteurs. Les invitations permettent, quant à elles, à des artistes ou à des professionnels de la culture étrangers de participer à des résidences, formations, séminaires ou festivals en France. Les échanges d'expertise constituent un outil majeur de notre politique de coopération mais aussi de promotion des ICC françaises.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF – culture (9 614 871 €)

Les EAF constituent un levier privilégié de notre réseau à l'étranger en matière de coopération culturelle. Les missions de ces établissements concernent l'appui à l'émergence des talents locaux et la promotion des industries culturelles et de la création contemporaine (audiovisuel, artistique, livre, etc.).

Ces opérations ont lieu très souvent hors les murs, en partenariat avec d'autres institutions, et permettent donc de créer des interactions avec l'écosystème culturel local. En 2023, outre le rayonnement de la création française, les EAF continueront donc à favoriser la coopération culturelle entre professionnels, avec pour objectif de professionnaliser les acteurs et de mettre en valeur nos savoir-faire et notre expertise.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale – culture (14 592 580 €)

Cette dotation est répartie entre les SCAC et l'administration centrale.

Elle se traduit notamment par le versement de subventions à des organismes dont l'action vient en appui de la politique d'influence culturelle conduite par le MEAE. Dans le cadre de la priorité donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance (désormais fusionné avec TV France international, permettant de développer les synergies entre le cinéma et l'audiovisuel), le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF) et l'association Architectes Français à l'Export (AFEX). Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

Depuis 2022, le Département confie à l'Institut français le pilotage d'un appel à projets ICC, ouvert à l'ensemble du réseau (près de 200 projets soutenus). Ce dispositif soutient des initiatives répondant à une typologie d'actions

précise, mettant l'accent sur la dimension professionnelle et économique de l'appui à l'international. La reconduction d'un appel à projets ICC avec des crédits en hausse est indispensable pour mener à bien notre action culturelle sur le terrain ICC et permettrait d'acter le « réflexe ICC » comme nouveau levier de notre diplomatie d'influence.

D'autres subventions ou commandes correspondent à des opérations ponctuelles mises en œuvre par les services centraux ou par les SCAC. Elles visent à renforcer la présence et la visibilité des artistes français à l'étranger et se traduisent par l'organisation de salons, d'expositions, de festivals, etc. Enfin, le développement de partenariats, notamment financiers, avec les acteurs locaux et étrangers continuera à constituer un autre levier d'action en 2023.

Le projet de « Villa Albertine » est un axe fort de notre action d'influence aux États-Unis, qui a reçu, dès son origine, le soutien du ministère (500 k€ octroyés en 2020 et en 2021). Ce projet ambitieux, qui mobilise l'ensemble du poste diplomatique (80 personnes) permet d'inviter chaque année, depuis 2021, entre 60 et 80 créateurs, intellectuels et professionnels de la culture pour des résidences exploratoires à travers le territoire états-unien, avec le soutien du ministère et de mécènes. Pour l'année 2023, 70 projets de résidence ont été retenus suite à un appel à candidatures ouvert à tout **créateur, chercheur ou professionnel de la culture**. Parmi ces **70 projets**, 44 résidences se sont ancrées dans une vingtaine de villes et 26 seront itinérantes sur l'ensemble du territoire. L'appel à candidatures pour les résidences de la Villa Albertine 2024 est d'ores et déjà un succès avec une cinquantaine de projets de résidence pour plus de 700 candidatures.

Par ailleurs, le soutien spécifique apporté à la création d'instituts culturels intégrés franco-allemands, un des projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019, est reconduit afin de poursuivre leur mise en place. Ces neuf Instituts en cours de création seront des relais d'influence communs aux deux pays dans le but d'accroître leur attractivité et de diffuser des valeurs partagées. Trois instituts ont d'ores et déjà vu le jour à Palerme (Italie), à Ramallah (Territoires Palestiniens) et à Atlanta (États-Unis). En 2023, le soutien du MEAE à la mise en place des ICFA s'élève à 350 k€.

Enfin, la valorisation de l'expertise culturelle française constitue une priorité majeure de notre diplomatie d'influence. Il s'agit d'un segment d'activité porteur de fortes opportunités, à la fois en termes économiques et de rayonnement, mais qui connaît également une vive concurrence à l'échelle internationale. La France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires telles que la création du Louvre Abou Dabi aux Émirats Arabes Unis. La France est en mesure d'apporter des accompagnements sur-mesure, aussi bien sur des champs de compétence très spécifiques et pointus, que pour des projets complexes et intégrés sous la forme de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

En 2023, la France s'est positionnée sur plusieurs projets importants en Inde et en Bulgarie. D'autres pistes de collaboration sont à l'étude avec l'Indonésie, le Maroc ou encore avec le Cambodge. Les mesures nouvelles attribuées en 2024 pourront servir à faciliter et à renforcer certains projets en cours et à financer de nouveaux projets à venir, en priorité dans la zone Indopacifique.

ACTION (0,3 %)

03 – Objectifs de développement durable

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 350 342	2 350 342	0
Crédits de paiement	0	2 350 342	2 350 342	0

Cette action est destinée aux postes situés dans des pays ne relevant pas de l'APD, et qui financent néanmoins des actions relevant des objectifs de développement durable (ODD).

Dans ce contexte, les objectifs de cette action sont les suivants :

1. Renforcer la coordination internationale

Plus inclusifs et plus efficaces que les objectifs du millénaire, les ODD ont été adoptés lors du sommet de New York en septembre 2015. Ils s'adressent à tous les pays, du Nord comme du Sud, et intègrent des thèmes fondamentaux et jusqu'à alors marqués par des approches divergentes, comme le genre, la couverture santé universelle, la lutte contre les inégalités, l'environnement ou le changement climatique. Sur ces sujets, parfois nouveaux, il s'agit de pouvoir mobiliser l'attention et les interventions des gouvernements et des acteurs non-étatiques.

2. Promouvoir la vision française et européenne d'une mondialisation mieux régulée

La régulation de la mondialisation passe par une action normative au plan mondial mais aussi de plus en plus, par l'action de coalitions d'acteurs sur le terrain, par l'innovation sociale.

La France participe activement aux débats d'idées au sein de l'Union européenne, des pays de l'OCDE ou encore des institutions financières internationales, du système des Nations unies et aux fonds verticaux grâce à la mobilisation d'une expertise dans les domaines des biens publics mondiaux et du climat.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	2 350 342	2 350 342
Transferts aux ménages	2 044 427	2 044 427
Transferts aux autres collectivités	305 915	305 915
Total	2 350 342	2 350 342

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses (ODD) (800 000 €)

Il s'agit de bourses d'études et de stages dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Échanges d'expertise (ODD) (1 244 427 €)

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Les échanges comprennent à la fois des missions d'experts intervenant dans des pays étrangers et des invitations en France dans le cadre de l'organisation de conférences et de séminaires (voir également la partie « Éléments transversaux au programme »).

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF (ODD) (305 915 €)

Ces dotations permettent la mise en place d'actions locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales, etc. Elles sont utilisées pour favoriser la diffusion d'informations (à travers des expositions, la création de supports de communication, etc.) et participer à la formation (cours, séminaires) d'un public spécialisé sur des sujets relatifs à l'environnement, le climat, ou encore la santé.

ACTION (15,3 %)**04 – Enseignement supérieur et recherche**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	123 042 038	123 042 038	0
Crédits de paiement	0	123 042 038	123 042 038	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	9 155 983	9 155 983
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 685 644	5 685 644
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339
Dépenses d'intervention	113 886 055	113 886 055
Transferts aux ménages	76 284 197	76 284 197
Transferts aux autres collectivités	37 601 858	37 601 858
Total	123 042 038	123 042 038

La feuille de route de l'Influence de décembre 2021 fait de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'international l'une de ses six priorités stratégiques, déclinée en quatre objectifs principaux :

- accompagner la projection internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- revenir sur le podium des pays les plus attractifs conformément à la stratégie « Bienvenue en France » ;
- développer une diplomatie scientifique autour de trois enjeux globaux : numérique, santé, environnement ;
- mettre l'archéologie et le patrimoine au service de la stabilité, du développement et de la protection des minorités.

Au cours de l'année 2023, la poursuite de la guerre en Ukraine, l'accentuation des risques autant que les opportunités de coopération dans la zone indopacifique (notamment en Inde), la reprise des échanges avec la Chine dans une recherche d'équilibre et de bénéfices réciproques, les crises politiques au Soudan et au Sahel, les agressions asymétriques de désinformation et d'ingérence de la part de régimes illibéraux, ont fortement influé sur l'intégration du contexte politique dans la conduite des actions de coopération universitaire et scientifique.

Ces crises ont amené le gouvernement français à élaborer une stratégie nationale d'influence, tandis que les acquis de la présidence française du Conseil de l'Union européenne ont donné lieu à des actions opérationnelles pour promouvoir et mettre en œuvre les valeurs mises en exergue dans le cadre de la Déclaration de Marseille de mars 2022 pour une approche globale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, par exemple à travers le développement des alliances d'universités européennes (50 alliances mi-2023 pour un objectif de 60 en 2024). Des efforts significatifs ont également été poursuivis pour faire face aux situations de crise et pour soutenir les étudiants et chercheurs réfugiés en lien avec les partenaires interministériels du MEAE et les acteurs français de l'ESR. Le MEAE a par ailleurs poursuivi ses actions pour soutenir des pays tels que l'Ukraine dans leurs efforts de reconstruction, pour lesquels les champs universitaires et scientifiques sont essentiels, en s'adaptant aux conditions dégradées tout en portant une attention particulière aux besoins définis par les partenaires. De façon générale, la coopération scientifique avec nos partenaires et alliés principaux, qui partagent les valeurs et principes de la Déclaration de Marseille, a été renforcée par la mise en place, en coordination avec le MESR, de comités mixtes scientifiques et techniques renforcés, dans certains cas, par des financements de l'Agence Nationale de la Recherche. Les priorités de coopération identifiées donneront ainsi lieu à des appels à projets conjoints et cofinancés en lien avec nos intérêts offensifs et défensifs clairement identifiés de façon coordonnée entre acteurs interministériels et de l'ESR.

Par ailleurs, le contexte extrêmement concurrentiel de l'attractivité des étudiants et chercheurs internationaux a conduit à un recentrage qualitatif des objectifs de la stratégie nationale « Bienvenue en France », en termes de conditions d'accueil, de lisibilité de l'offre française de formations et de bourses, d'excellence du profil des candidats au séjour d'étude et de recherche, du niveau de diplôme recherché et de définition de régions prioritaires de provenance des étudiants. Le MEAE a pris une part active aux travaux interministériels visant à définir des publics prioritaires, dont les étudiants et les chercheurs, et à identifier et mettre en œuvre des mesures ayant pour objectif de faciliter leurs démarches et conditions de séjour. Enfin, à la fois pour des raisons liées à leur influence sur notre attractivité mais également de valorisation économique, culturelle et d'influence, les anciens élèves étrangers des établissements d'enseignement supérieur français (*alumni*) ont fait l'objet d'une attention importante du MEAE avec l'émergence d'une véritable stratégie nationale « France Alumni » et l'organisation d'une série d'événements au niveau mondial et à Paris visant à la valoriser.

Ces éléments de stratégie et de contexte fixent le cadre général pour aborder les enjeux de l'année 2024.

1° Renforcer l'attractivité universitaire de la France en l'adaptant aux géographies

a/ Accentuer la reprise de la mobilité étudiante en conquérant de nouveaux publics

Dans le contexte de la reprise post-pandémique des mobilités internationales, la France a accueilli, au cours de l'année universitaire 2022-2023, plus de 400 000 étudiants internationaux sur son sol, dont 310 800 en mobilité internationale (203 900 à l'université). Les statistiques de candidatures d'étudiants internationaux dans l'enseignement supérieur français au titre de l'année universitaire 2023-2024 via la plateforme « Études en France » (qui concerne 68 pays à procédure de visa d'études) laissent entrevoir un certain plafonnement de l'augmentation des flux. Si l'objectif des 500 000 étudiants accueillis en 2027 paraît ambitieux, l'attractivité universitaire de la France se maintient ainsi à un niveau élevé, alors que les pays concurrents connaissent des difficultés, notamment liées aux conséquences de la pandémie pour la Chine, et que certains d'entre eux réfléchissent à l'instauration de mesures beaucoup plus sélectives à l'accueil d'étudiants étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas). Un accent sera mis, dans la promotion, sur les formations en anglais, sur le bon positionnement des universités françaises dans les

classements internationaux afin d'attirer de nouveaux publics et sur le coût réel des études en France, dont une partie importante est prise en charge par l'État, y compris en cas de paiement de droits différenciés dans les universités.

En 2022, la reprise des mobilités internationales s'est confirmée, permettant une augmentation de 12 % du nombre de boursiers en gestion (11 088) par rapport à 2021 (9 862), dépassant ainsi le niveau d'avant pandémie (10 854 en 2019).

Le nombre d'étudiants boursiers a crû à la rentrée 2021-2022, et le maintien en 2023 de l'enveloppe des bourses à son niveau de 2022 a permis de relancer fortement les programmes des ambassades dans la zone indopacifique, de poursuivre le programme de bourses de mobilités croisées Afrique — France et de continuer à développer le programme pour étudiants européens « France Excellence Europa », lancé dans le cadre de la PFUE et dans le contexte post-*Brexit*.

L'augmentation de cette enveloppe de 6 M€ en 2024 permettra de prolonger les actions entreprises. En 2024, l'agence Campus France poursuivra ses actions pour améliorer le suivi des boursiers, pendant leur séjour (enquête de satisfaction, suivi pédagogique renforcé) et après leur séjour (suivi *alumni*). Face aux enjeux stratégiques pour notre diplomatie, notre politique de bourses s'attachera en 2024 à renforcer son positionnement sur nos diverses géographies :

- en Afrique, où les pays francophones constituent la zone historique d'une influence française concurrencée par la montée de nouveaux acteurs, et au sein de laquelle existent des enjeux spécifiques de mobilités régionales au sein du continent, de mobilités croisées entre Afrique et France, et d'une meilleure représentativité des étudiants provenant de pays non francophones ;
- dans l'Indopacifique, région aujourd'hui à la croisée des batailles de l'influence et dans laquelle la France doit développer sa présence et son attractivité ;
- dans l'Union européenne et plus largement sur le continent européen (pays du voisinage, notamment dans le cadre d'une stratégie consacrée à l'Europe médiane et nordique), où l'attractivité de la France pour des mobilités diplômantes est en recul ;
- et, enfin, dans les pays émergents et notamment en Amérique latine, partenaires historiques vis-à-vis desquels l'influence française doit être préservée.

b/ Continuer à appuyer la projection de l'enseignement supérieur français, principalement en Afrique et dans la zone indopacifique

L'attractivité de notre enseignement se joue en dehors de notre territoire avec des enjeux et objectifs toujours plus spécifiques à chaque région. Les établissements d'enseignement supérieur ont développé, avec l'appui des SCAC, des centaines de filières francophones et de double-diplômes dans les pays partenaires. La projection de l'enseignement supérieur français à l'étranger, sous forme de nouvelles universités franco-étrangères, fortement pilotées par le MEAE et/ou le MESR, ou de formations délocalisées, développées de façon autonome par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'inscrit dans un objectif d'influence et de visibilité et doit permettre aussi de faire face à la massification de l'enseignement supérieur dans les pays du Sud, singulièrement en Afrique et dans les géographies où le coût d'une période d'études en France peut s'avérer trop onéreux. Des universités « France-pays tiers » ou francophones soutenues par la France, et suivant des modèles adaptés à chaque partenaire, existent déjà de longue date dans plusieurs régions du monde (par exemple le réseau de l'Université Franco-Allemande, dont le siège se trouve à Sarrebruck, l'université Galatasaray à Istanbul, la Sorbonne Université à Abou Dabi, l'Université française d'Égypte ou encore l'Université des sciences et technologies de Hanoï) et bénéficient du soutien et des moyens du MEAE. La plus récente, le campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, a été lancée fin 2022.

L'appui des postes diplomatiques aux négociations bilatérales et aux échanges à niveaux politique et technique doit permettre la consolidation des projets lancés en Afrique, qui s'inscrivent dans la lignée du discours de Ouagadougou, en articulation avec des fonds du programme 209 : la montée en capacités et l'installation dans de

nouveaux locaux du Campus franco-sénégalais de Dakar (qui accueille actuellement 1 200 étudiants dans 25 formations), le renforcement du *Hub* franco-ivoirien. Les orientations du discours de Ouagadougou sont également mises en œuvre par la poursuite du soutien aux coopérations bilatérales par le biais (i) du fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) – (3^e édition en 2023-2024 du Fonds de solidarité pour les projets innovants – FSPI – géré en centrale « ADESFA », Appui au développement de l'enseignement supérieur français en Afrique), *hub* doctoral au Cameroun (2022-2023) – ainsi que (ii) du programme « PEA », Partenariats avec l'enseignement supérieur africain, financé à hauteur de 20 M€ via l'AFD. Le PEA vise à développer des formations de haut niveau et qui favorisent une forte employabilité dans les pays africains, en partenariat avec les établissements français ; la 1^{re} édition, finalisée en 2021, a permis de soutenir 6 projets, et la 2^{de} édition, finalisée en 2023, a permis d'en sélectionner 8, dans les pays suivants : Bénin, Éthiopie, Madagascar, Niger, RDC, Sénégal, Tchad, Togo. Les bourses régionales, permettant à la France de financer des mobilités au sein du continent africain dans des établissements soutenus par la France, ainsi que les mobilités croisées favorisant, notamment dans le cadre de doubles-diplômes, des mobilités d'étudiants africains vers la France et d'étudiants français vers l'Afrique, seront des leviers voués à se développer davantage, après l'expérimentation lancée en 2021-2022.

Dans le cadre de la stratégie Indopacifique, la priorité accordée à l'Inde a été manifeste en 2023. Au-delà du fait que ce pays a été le bénéficiaire de la deuxième enveloppe de bourses du réseau après le Maroc, le campus franco-indien à portée régionale dans le domaine des sciences de la vie pour la santé (hors médecine) a lancé ses premières actions : quatre projets ont ainsi été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets de 900 000 € sur deux ans lancé en 2022 pour sélectionner des *consortia* d'établissements visant notamment la construction de diplômes conjoints et de doubles-diplômes. Les premières coopérations entre les établissements français et indiens ont été initiées cette année, avec des mobilités croisées d'étudiants et de chercheurs des deux pays. Des réflexions sont également en cours pour finaliser un projet en Australie. Les mobilités régionales seront également rendues possibles dans cette zone afin de renforcer le positionnement et l'attractivité des implantations françaises nombreuses dans la zone. Ces projets visent ainsi également à intégrer les forces universitaires françaises dans la région à travers, par exemple, l'Université de la Réunion ou l'Université de Polynésie française, renforçant la position de la France dans la dynamique indopacifique. Les crédits additionnels viseront à soutenir et à renforcer la stratégie Indopacifique de la France dans ce domaine. Ainsi, dans la continuité du séminaire dédié à l'attractivité en Indopacifique qui a eu lieu en mai 2022, des efforts particuliers de communication seront portés sur la région, notamment au travers du rôle de l'Espace Campus France en Inde.

Les acteurs économiques, à travers les chambres de commerce et d'industrie et les entreprises présentes dans la région, doivent également prendre une place importante dans ces projets qui ont pour objectif de répondre à une demande en main d'œuvre dans des domaines stratégiques (sciences pour la santé pour le campus franco-indien et transition énergétique pour le programme franco-australien).

Enfin, des stratégies d'attractivité spécifiques à chaque région sont mises en œuvre, s'appuyant sur les conclusions de séminaires régionaux organisés pour l'Indopacifique en mai 2022, pour l'Afrique en septembre 2022 et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en juin 2023, permettant d'analyser les enjeux, obstacles et leviers de l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français.

2° Insérer la recherche dans les réseaux internationaux de pointe et contribuer à la réponse aux défis globaux en promouvant nos valeurs

a/ Mieux positionner la France comme pays de référence internationale en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires. En insérant nos chercheurs dans la compétition internationale, il s'agit de peser dans les débats et de renforcer la reconnaissance de la France comme un acteur incontournable dans des domaines d'expertise ciblés. Les coopérations scientifiques sont également le moyen de renforcer nombre de relations bilatérales et multilatérales de la France ainsi que notre action diplomatique sur une série d'enjeux globaux liés au développement durable et au changement climatique, à la santé et à la préparation aux pandémies, au numérique

et à l'intelligence artificielle. Comme exposé lors de la conférence de Marseille de mars 2022 tenue sous PFUE (cf. *supra*), il s'agit enfin de porter et de défendre les valeurs européennes jusque dans les collaborations scientifiques en défendant les principes tels que la liberté académique, la science ouverte, l'éthique et la responsabilité sociétale. Une réflexion globale sur la diplomatie scientifique de la France, se poursuivra en 2024, à l'aune de la réforme des relations entre universités et organismes de recherche qui s'appuiera sur les conclusions du rapport du professeur Philippe Gillet, et du renforcement de l'« Équipe France » à l'international.

Les actions de veille scientifique et de valorisation de la science et de la technologie françaises, confiées aux services scientifiques des ambassades, favorisent la valorisation de l'excellence française et la mise en place de partenariats de recherche structurants, notamment à travers les Comités mixtes pour la coopération en science et technologie (COMIXTE). Les COMIXTE ont été repensés en lien avec le MESR pour que les priorités bilatérales identifiées dans un nombre limité de pays (une dizaine) soient adossées à des financements, apportés *via* des appels à projets mis en place par l'Agence Nationale de la Recherche. Ces actions nécessitent une analyse précise en interministériel de nos intérêts offensifs et défensifs (SGDSN, SGPI, MESR, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Ministère des Armées, autres services du MEAE...). Principal fonds d'amorçage de ces échanges scientifiques, les partenariats Hubert Curien (PHC) sont généralement financés à parité par la France et son partenaire (ou ses partenaires, dans le cas de programmes régionaux). Les PHC sont conçus comme des financements d'amorçage pour des collaborations plus ambitieuses, par exemple pour le développement de projets à travers le programme-cadre européen de la recherche « Horizon Europe » ou des Programmes prioritaires de recherche financés par le Secrétariat général aux programmes d'investissement. Une évaluation conduite par le MESR des 113 programmes PHC ou assimilés a démontré l'effet de levier des 10 700 projets retenus en 15 ans, soit plus de 100 000 mobilités, pour plus de 80 % des collaborations poursuivies et 17 000 co-publications. Alors qu'ils ont été fortement impactés par la crise sanitaire, l'année 2022 a vu leur reprise et 2023 témoigne d'une réelle dynamique de rattrapage et de développement. Si la relance des PHC en Chine a été une action phare de notre coopération en 2023, plusieurs autres pays souhaitent les relancer (Roumanie, Vietnam) ou en mettre en place de nouveaux (Inde, Royaume-Uni, Cameroun...). La demande croissante de nos partenaires, de même que le succès de PHC régionaux comme le PHC « Danube » (rejoint par le Monténégro) témoignent également de la pertinence de ce dispositif et de l'opportunité d'une augmentation des moyens en 2024. Par ailleurs, le MEAE (ESR/DPO) travaille à un meilleur pilotage des PHC qui permettrait aux postes d'anticiper les moyens disponibles en année N-1 pour lancer les appels à projets. Les boursiers de séjour scientifique de haut niveau et les boursiers doctorants, dont l'allocation continue à être revalorisée chaque année à hauteur des contrats doctoraux et des standards internationaux conformément à notre loi de programmation de la recherche, se voient, depuis 2021-2022, délivrer un passeport talent, levier supplémentaire pour développer les coopérations et notre attractivité, qu'il convient de mieux faire connaître.

Les coopérations en santé, qui ont connu un développement marqué depuis la crise sanitaire, ont continué à prospérer en 2023, à travers de nouveaux partenariats prometteurs, par exemple en Inde, au Japon et aux Émirats Arabes Unis (Institut Pasteur) ou en RDC et en Côte d'Ivoire (IRD, ANRS|MIE, INSERM). En 2024, la relation institutionnelle entre le MEAE et l'ANRS-MIE devrait évoluer au moyen de la signature d'un accord-cadre, à l'instar de celui signé en 2021 avec l'Institut Pasteur. Ces deux structures (ANRS|MIE et Institut Pasteur) bénéficient, directement ou indirectement, de financements *via* nos experts techniques, *via* des FSPI (comme le projet régional « ALLIANCE SHS » porté par le Réseau Pasteur ou le projet « Afroscreen » sur le diagnostic des pandémies en Afrique) ou *via* des subventions de l'AFD. Les programmes de spécialisation en médecine (Médecins du Golfe, DFMS/DFMSA) seront davantage promus dans de nouvelles géographies, surtout celles où notre influence par la santé pourrait être renforcée (Afrique anglophone, Amérique Latine, Inde).

Dans le cadre de son nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance, signé à l'été 2022, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), organisme de recherche sous cotutelle du MEAE et du MESR, est invité à poursuivre son implication dans sa réponse aux enjeux du développement durable, à travers sa participation aux conseils du développement ou dans le cadre des grandes échéances multilatérales. Sa politique d'implantation, tout comme celle du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, et la qualité des relations durables de terrain qu'il a su maintenir, seront également valorisées dans le cadre des objectifs de meilleure coordination de l'Équipe France à l'international, tels qu'ils ressortent des États généraux de la diplomatie et de la réorganisation des grands

acteurs universitaires et scientifiques proposée par la mission du professeur Philippe Gillet. Le MEAE maintiendra également un rôle actif dans la gouvernance de la recherche polaire (rôle de l'IPEV dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie polaire de la France) et océanographique (IFREMER et enjeux des fonds marins). Le ministère poursuivra par ailleurs le financement du programme de bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA), qui concrétise l'appel lancé par le Président de la République en 2017 pour mobiliser les scientifiques mondiaux contre les changements environnementaux (dérèglements climatiques, biodiversité, approche « Une seule santé »).

Enfin, le MEAE est engagé dans une démarche pour aligner les stratégies nationales et les feuilles de route de coopération scientifique bilatérales. Ainsi, le MEAE a mis en place un dialogue régulier avec le SGPI et le Ministère de l'Économie et des Finances, notamment dans les sciences quantiques et l'intelligence artificielle, afin de déterminer les pays prioritaires, ce qui se traduit à travers les COMIXTEs, en apportant une vigilance particulière à nos intérêts offensifs et défensifs. Cela fut d'ores et déjà le cas pour identifier les axes de coopération avec le Canada, la Corée et les Pays-Bas. Par ailleurs, dans une perspective de mieux aligner les stratégies nationales et les instruments disponibles en interministériel, une coopération avec le SGPI est en cours pour que le MEAE puisse mettre en œuvre le volet international du plan quantique mis à jour dans ses dimensions formation, recherche et innovation. Cette coordination se traduit également par des échanges réguliers afin de définir les feuilles de route de coopération bilatérales dans les champs des sciences quantiques et de l'intelligence artificielle, notamment à travers les COMIXTEs .

b/ Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

Parmi les secteurs faisant l'objet d'un soutien ancien et important du MEAE dans le cadre de la politique d'influence, la recherche archéologique française à l'étranger relève à la fois d'une démarche de rayonnement scientifique – validée par la commission des fouilles – de coopération et de valorisation de notre expertise, et d'aide à la préservation et à la diversité du patrimoine des pays partenaires. La mission archéologique de Madain Saleh constitue notamment la base du projet de développement du site Al-Ula, à fort enjeu pour l'Arabie Saoudite et où la France tient la première place. Sur le terrain, le réseau des UMIFRE (Unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger) constitue un point d'appui précieux de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d'amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l'image du projet « *Sustainable Lalibela* », en Éthiopie, de préservation, de restauration et de valorisation du site des églises médiévales taillées dans la roche et classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans lequel le Centre français des études éthiopiennes (CFEE) est impliqué. Cela est également le cas du FSPI « AGIR », qui a permis de renforcer la formation des professionnels du patrimoine d'Irak, du Liban et de Jordanie en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient (IFPO). Au Soudan, jusqu'au déclenchement des affrontements, la section française de la direction des antiquités du Soudan (SFDAS) a soutenu les quatre missions archéologiques actives dans le pays tout en assurant une action de sensibilisation et de réhabilitation du patrimoine grâce à des fonds de l'UNESCO et de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit - ALIPH (mise hors de danger de la ville royale de Meroé). Les missions archéologiques s'appuient également de façon étroite sur le réseau des écoles françaises à l'étranger du MESR.

Enfin, cette action dans le domaine de l'archéologie s'articule avec la politique française de protection du patrimoine mondial et de développement du tourisme durable, dans certains cas en lien avec des projets de l'AFD, les FSPI pouvant servir d'amorçage à des programmes de plus grande envergure, comme c'est le cas aujourd'hui à Lalibela en Éthiopie ou, depuis de longues années, sur le chantier du Mebon au Cambodge. Dans le cadre de cette politique patrimoniale exceptionnelle, la France a renouvelé son soutien à ALIPH, s'engageant à verser 30 MUSDS pour la période 2022-2025 lors de la seconde conférence de financement de l'ALIPH, qui a permis la levée de 90 MUSDS. Cette reconstitution des fonds permet à ALIPH de continuer à soutenir près de 400 projets de protection du patrimoine dans 35 pays, notamment en Ukraine où la fondation a déjà engagé près de 5 MUSDS grâce à un soutien de la commission européenne à hauteur de 2 M€, En 2023, la France a versé une contribution à ALIPH dans le cadre de la reconstitution des fonds.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Dotations de fonctionnement aux unités mixtes - instituts français de recherche à l'étranger (5 685 644 €)

Ces crédits servent à financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement (loyer, agents support sous contrat local, etc.), hors programmes de recherche, des 27 instituts français de recherche à l'étranger. Une augmentation de cette enveloppe de 450 000 € est prévue en 2024 et permettra notamment de financer une partie de la revalorisation salariale des ADL des IFRE ainsi qu'une meilleure protection sociale des ADL ce qui participera du renforcement du réseau et de son attractivité.

Subventions pour charges de service public

SCSP à Campus France (3 470 339 €)

L'EPIC Campus France, sous double tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été créé par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011 en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État. De par la loi, il a les missions de service public suivantes : la promotion et la valorisation à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris le suivi des anciens étudiants étrangers ; l'accueil des étudiants étrangers en France ; la gestion des bourses et programmes de mobilité internationale des étudiants et chercheurs, la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

En outre, Campus France met en œuvre de nombreux programmes de bourses de gouvernements étrangers ou d'entreprises, négociés avec son appui par les postes.

Une description détaillée des missions et du budget de Campus France est présentée dans le volet « Opérateurs » du PAP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Transferts aux ménages

Bourses - enseignement supérieur et recherche (64 646 779 €)

Ces crédits financent les bourses du gouvernement français (BGF) et la participation de la France à des bourses cofinancées avec des partenaires (gouvernements étrangers, entreprises). Les bourses sont un outil fondamental de la stratégie d'attractivité universitaire de la France tournée vers l'excellence.

L'augmentation de 6 M€ du budget bourses par rapport à 2023 permet, d'une part, de mettre en œuvre la stratégie d'attractivité « Bienvenue en France », qui prévoit un doublement du nombre de bourses d'études du MEAE en dix ans par rapport à 2017, alors même que l'allocation doctorale a été fortement augmentée dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, et, d'autre part, de pouvoir répondre à des priorités stratégiques : renforcer notre influence en Europe, développer les mobilités en Afrique, accueillir davantage d'étudiants issus des pays de la zone indopacifique.

Outre les crédits mis en œuvre par le réseau de coopération et d'action culturelle, qui représentent un peu moins de 2/3 des crédits, cette ligne recouvre des programmes suivis au niveau du MEAE en administration centrale.

Ainsi, plusieurs programmes de bourses phares destinés à un public d'excellence continueront d'être soutenus par le Département en 2024 :

- le programme des bourses Eiffel qui cible de façon transversale les meilleurs étudiants dans 7 domaines des sciences et techniques (biologie et santé ; transition écologique ; mathématiques et numérique ; sciences de l'ingénierie) et des sciences humaines et sociales (histoire, langue et civilisation françaises ; droit et sciences politiques ; économie gestion) en s'appuyant sur des jurys académiques. Près de 10 000 étudiants ont été sélectionnés par ce programme depuis sa mise en place en 1999. En 2022, le nombre de lauréats retrouve une trajectoire ascendante après une baisse du budget en 2021, avec 393 étudiants sélectionnés. En 2023, 394 étudiants ont été sélectionnés.
- le programme Excellence Major, qui finance jusqu'à bac+5 les études des meilleurs élèves étrangers issus des lycées français à l'étranger, a accueilli depuis son lancement en 2000 près de 200 nouveaux boursiers chaque année. Ce programme, doté d'un budget annuel de 7 M€ (financé par le MEAE à hauteur de 3,7 M€ en 2022), subventionne annuellement près de 900 boursiers d'environ 90 nationalités.

Le MEAE soutient également des programmes visant des priorités stratégiques pour notre diplomatie :

- les bourses du programme « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA), lancé en 2017 par le Président de la République, qui favorise la mobilité d'étudiants et de chercheurs sur des formations ou des projets de recherche, en lien avec la lutte contre le changement climatique. Le retour en 2022 au niveau de crédits 2020 a permis d'attribuer à nouveau un budget à ce programme (1,35 M€) pour un nouvel appel à candidatures au titre de 2023 ;
- l'Université franco-allemande (UFA), qui concourt au travers de ses actions (et principalement *via* les bourses de mobilité), à la structuration de cursus intégrés entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Elle accueille chaque année près de 6 100 étudiants et 500 doctorants dans un réseau de 208 établissements partenaires (dont 90 établissements français). En 2022, l'UFA a consacré 7,6 M€ au financement de bourses de mobilité étudiante. L'UFA accompagne les jeunes chercheurs avec une bourse de soutien aux cotutelles de thèse d'un montant total maximum de 5 000 € pour trois ans. Elle apporte aussi une aide mensuelle à la mobilité de 700 €/mois en 2022 aux doctorants admis à participer à l'un des 28 Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) pendant leur séjour dans le pays partenaire. La participation du MEAE au budget de l'UFA s'élève depuis 2017 à 3,4 M€ ;
- le nouveau programme de bourses « France Excellence Europa » à destination des étudiants de l'Union européenne, dont la deuxième cohorte (51 étudiants pour 22 pays de l'UE) effectuera sa rentrée 2023-2024, a bénéficié en 2023 d'un budget de 1,35 M€ ;
- les actions de soutien aux étudiants et chercheurs déplacés : ces crédits servent également à répondre aux crises politiques. C'est notamment le cas des programmes pour les étudiants et chercheurs réfugiés (programme Élysée pour les Syriens, programme PAUSE, programme HCR – couloirs universitaires) ou du programme de formation au français pour étudiants ukrainiens afin de faciliter leur intégration dans un projet d'études en France. Ainsi, le MEAE poursuivra notamment le programme de couloirs universitaires, en partenariat avec le HCR (Agence des Nations unies pour les réfugiés) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en soutien aux étudiants réfugiés. Une première cohorte de 21 bénéficiaires de niveau master a été sélectionnée pour la rentrée 2022/2023. Il s'agit d'un programme cofinancé avec les établissements d'accueil et pour lequel le MEAE accompagne les bénéficiaires par l'attribution d'une bourse de couverture sociale et la prise en charge d'un voyage international, soit un coût de 30 k€ en 2022. Une deuxième cohorte d'une quinzaine d'étudiants réfugiés est attendue pour la rentrée 2023.

Échanges d'expertise - enseignement supérieur et recherche (4 906 854 €)

Il s'agit principalement des missions d'experts français (dans une discipline particulière) qui se rendent dans un pays étranger afin d'appuyer la modernisation ou la création d'une filière universitaire, ou à l'inverse, d'un enseignant étranger invité dans une université française. Ces crédits permettent également de mettre en place des échanges entre chercheurs étrangers et français. Des chercheurs étrangers peuvent ainsi être invités au Centre national de recherche scientifique (CNRS) ou à des colloques en France.

Cette politique d'échanges d'expertise revêt une grande importance pour certaines thématiques stratégiques telles que l'intelligence artificielle, la santé, l'agriculture et la durabilité des systèmes alimentaires, l'environnement et la lutte contre le changement climatique, où la recherche est une clé d'entrée pour la France. Pour ce dernier sujet, cela se traduit, par exemple, par des participations à des forums et programmes ayant trait aux questions polaires ou océaniques.

Programmes d'échanges scientifiques - PHC et assimilés (6 730 564 €)

Des programmes pérennes de coopération scientifique permettent d'organiser les contacts et la mobilité des doctorants et des chercheurs étrangers et français. Ces programmes sont bilatéraux ou régionaux, cofinancés à parité de façon quasi systématique. 77 partenariats Hubert Curien (PHC) et programmes assimilés existent actuellement avec plus de 60 pays (déclinés sous une forme analogue notamment en Amérique latine : programmes bilatéraux comme le programme d'Évaluation-orientation de la coopération scientifique (ECOS) avec des pays d'Amérique latine, et le programme piloté par le Comité français d'évaluation de la coopération universitaire et scientifique avec le Brésil (COFECUB) ou régionaux (STIC, MATH et CLIMAT AmSud, pour l'Amérique hispanophone, gérés par la Délégation régionale de coopération pour l'Amérique du Sud basée à Santiago du Chili). Des partenariats Hubert Curien sont également soutenus dans une dizaine de pays dans la région indopacifique.

Tournés à la fois vers la performance scientifique et vers la diplomatie d'influence, ces outils contribuent à faire avancer les travaux sur nos priorités globales et à positionner la recherche française, en Europe (par exemple avec la mise en place d'un PHC régional « Danube », transfrontalier avec l'Autriche, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Bulgarie, et le Monténégro ; ou le PHC « Maghreb » qui comprend l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, en complément des PHC bilatéraux pour chacun de ces pays), contribuant ainsi à la mise en place d'un espace européen de la recherche et en préparation à des demandes de financements plus conséquents dans le cadre des programmes Horizon Europe, mais aussi auprès de partenaires scientifiques émergents (parmi d'autres exemples, la création d'un PHC à Maurice en 2020 et un projet de programme à l'étude au Ghana).

2023 a vu la relance de deux PHC « Cai Yuanpei » avec la Chine et du PHC « Platon » avec la Grèce, ainsi que le développement du PHC « Danube », rejoint par le Monténégro. Pour 2024, plusieurs PHC sont en cours de discussion avec l'Inde (nouveaux PHC), la Roumanie et le Vietnam (relance) ainsi qu'un projet de PHC régional sur l'Europe médiane/les pays baltes (nouveau PHC). Compte tenu du succès de cet instrument, la hausse des crédits de 1,2 M€ prévue en 2024 permettra de réaliser de nouveaux partenariats et d'augmenter la dotation de certains PHC.

Transferts aux autres collectivités

Dotations pour opérations aux EAF et aux UMIFRE – enseignement supérieur et recherche (6 308 040 €)

Cette ligne comprend les dotations pour opérations relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche portées par les établissements à autonomie financière (EAF), qu'il s'agisse des Instituts français ou des unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE).

Les Instituts français locaux (EAF pluridisciplinaires), se voient, dans la plupart des cas, confier une partie des crédits d'opérations des SCAC. En l'espèce, cela leur permet, d'une part, de porter des actions de soutien à la mobilité étudiante, de promotion de l'enseignement supérieur français ou encore de diffusion scientifique.

D'autre part, les UMIFRE - EAF dédiés au soutien à la jeune recherche française en sciences humaines et sociales - interviennent sur l'ensemble des activités des centres de recherche en sciences humaines et sociales : bourses et accueil des chercheurs et étudiants-chercheurs pour des séjours courts ou longs, édition, aides à la publication et à la traduction, organisation de colloques internationaux et de séminaires doctoraux, insertion dans les *curricula* des universités locales, cours de langue (par exemple d'arabe à l'Institut français du Proche-Orient ou à l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain), soutien aux fouilles archéologiques de la zone de compétence, initiatives de débat d'idées ouvertes au grand public avec invitation de chercheurs français renommés. Les UMIFRE, par la production de savoirs sur les sociétés qu'elles étudient et leurs évolutions contemporaines contribuent à l'analyse et à la mise en perspective des grands bouleversements sociaux, économiques, climatiques et politiques en cours.

Autres crédits d'intervention dans les postes et en administration centrale - enseignement supérieur et recherche
(31 293 818 €)

Ces crédits sont destinés à renforcer l'attractivité de la France dans les domaines universitaire et de la recherche, notamment par l'intermédiaire de contributions à plusieurs universités ou campus franco-étrangers (université franco-allemande, université française en Arménie, université des sciences et des technologies de Hanoï au Vietnam, université française d'Égypte, campus franco-indien, etc.) et par le soutien aux formations supérieures délocalisées, au Brésil par exemple, ou encore par des mesures de soutien à l'attractivité des études en France pour les étudiants étrangers.

Cette dotation permet également de mobiliser des financements dans le cadre de partenariats locaux et d'échanges scientifiques. Ces crédits sont utilisés par les services de l'administration centrale, les SCAC et les services scientifiques et technologiques (SST) sous forme de subventions versées à des acteurs dans le domaine de la coopération scientifique, tel que le Centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA) en Inde (1,55 M€ annuels), qui vise le financement de projets de recherche franco-indiens par appels à projets sélectifs sur des thématiques prioritaires, instrument essentiel pour la dynamique scientifique franco-indienne. Compte tenu de l'importance stratégique de l'Inde et de la concurrence d'instruments du même ordre mis en place avec les États-Unis, la Corée ou le Japon, une augmentation de la dotation accordée par le MEAE est prévue pour 2024 (150 000 € annuels).

L'augmentation de cette ligne de crédits permettra de soutenir le développement des projets de « campus franco-étrangers » en particulier dans la zone indopacifique, priorité géographique de premier plan : second appel à projet du campus franco-indien à portée régionale dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, lancement d'un projet franco-australien sur la transition énergétique. S'agissant du développement du Campus franco-indien, le MEAE envisage de poursuivre son financement en 2024 avec une nouvelle enveloppe globale de 1 M€ (qui deviendrait une dotation annuelle). En ce qui concerne le soutien à la création du projet franco-australien portant sur la transition énergétique, le MEAE souhaite apporter en 2024 un financement de 1 M€ (qui a vocation à être renouvelé pendant 4 ans, afin de pouvoir conduire le projet à un stade de maturation suffisamment avancé).

Ces crédits permettront également de contribuer à la mise à niveau de la plateforme numérique « Études en France », l'équivalent pour les étudiants étrangers de la plateforme « Parcoursup » sur le plan national, qui s'est imposée comme l'outil central de pilotage de la mobilité étudiante étrangère vers la France. Conformément aux orientations de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France », le déploiement de la plateforme est en cours de généralisation à l'ensemble de nos postes diplomatiques dans les pays dont la mobilité des étudiants est soumise à visa. Elle a ainsi vocation à devenir le « point d'entrée unique des candidatures des étudiants internationaux ». Or cette montée en puissance nécessite la refonte technique des modules obsolètes de la plateforme afin de supporter les nouveaux flux engendrés par son déploiement, de continuer à répondre aux besoins en termes de sécurité numérique mais aussi aux attentes des utilisateurs, et de mener à bien les développements d'interopérabilité avec les différentes plateformes numériques existantes (France-Visas, Apogée, France alumni). La perspective du transfert de gestion de la plateforme « Études en France » à l'opérateur Campus France, inscrite dans son contrat d'objectifs, rend également nécessaire le financement de cette remise à niveau.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Ce chantier technique d'envergure engendrera un coût estimé à 1,5 M€ hors frais de fonctionnement, qui s'élèvent actuellement à 700 000 € par an.

Enfin, une partie de l'augmentation de ces crédits pourra être consacrée à porter en 2024 à 2 M€ le financement de la commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger (« commission des fouilles »), qui est en 2023 de 1,9 M€, ce qui permettrait de revoir à la hausse les montants alloués par mission (entre 9 000 et 22 000 € actuellement) dans le but de conforter l'expertise française dans ce domaine dans un contexte de concurrence très active notamment allemande et américaine. Les fouilles soutenues financièrement par le ministère sont un instrument de notre politique d'influence en prenant appui sur des partenariats solides et souvent anciens.

ACTION (56,4 %)**05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	454 928 726	454 928 726	0
Crédits de paiement	0	454 928 726	454 928 726	0

Entièrement consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Une présentation complète de l'opérateur est réalisée dans le volet Opérateurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	454 928 726	454 928 726
Subventions pour charges de service public	454 928 726	454 928 726
Total	454 928 726	454 928 726

Consacrée au service d'enseignement français à l'étranger dans le monde entier, cette action est dédiée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et à sa subvention pour charges d'investissement (SCI).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public

SCSP à l'AEFE (454 928 726 €)

La SCSP de l'opérateur s'élèvera en 2024 à 454 928 726 €, soit une hausse de 8 M€ par rapport à la LFI 2023. Une présentation complète de l'opérateur, réalisée dans le volet Opérateurs, détaille cette hausse de crédits.

ACTION (10,5 %)

06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	84 794 416	0	84 794 416	0
Crédits de paiement	84 794 416	0	84 794 416	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	84 794 416	84 794 416
Rémunérations d'activité	69 094 272	69 094 272
Cotisations et contributions sociales	14 760 986	14 760 986
Prestations sociales et allocations diverses	939 158	939 158
Total	84 794 416	84 794 416

ACTION (1,3 %)

07 – Diplomatie économique et attractivité

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 420 083	10 420 083	0
Crédits de paiement	0	10 420 083	10 420 083	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	10 420 083	10 420 083
Transferts aux autres collectivités	10 420 083	10 420 083
Total	10 420 083	10 420 083

Transferts aux autres collectivités

Le MEAE continue au titre de sa politique d'attractivité, à promouvoir la Destination France à travers des campagnes de communication et de promotion réalisées par l'opérateur Atout France, notamment en tirant profit des grands événements sportifs internationaux (mesures 19 et 20 du Plan Destination France), dotées de 5,85 M€ en 2023. En 2024, 5,85 M€ seront de nouveau alloués à l'opérateur par le MEAE au titre des mesures susmentionnées. Ces campagnes, leurs résultats, et la bonne utilisation des fonds alloués seront ainsi suivis par le MEAE dans leurs dimensions métier et budgétaire par la DGM.

Aussi, en 2024, les dépenses du MEAE au titre de la diplomatie économique porteront notamment sur :

- La contribution ministérielle à la participation française à l'Exposition universelle d'Osaka 2025, qui s'élève en 2024 à 3,8 M€, soit une hausse de 2,2 M€ par rapport à 2023 (pour mémoire, le Département a souhaité régler 2,2 M€ par anticipation lors de l'exercice 2022, avec un montant restant de 1,6 M€ à régler en 2023) ;
- La contribution ministérielle au soutien de la France au Partenariat mondial pour l'intelligence artificielle (PMIA) pour 358 500 € ;
- La contribution au Sommet Choose France dont le montant pour 2024 n'est pas encore arrêté et s'élevait à 298 357,25 € en 2023, soit une hausse de 40 857,25 € par rapport à l'édition 2022 ;
- La contribution au Forum du gaz de la Méditerranée orientale (EMGF) qui n'est pas encore connue pour 2024. Elle s'élevait, en 2023, à 211 297,5 €, soit une hausse de 83 297,5 € par rapport à 2022. Cette évolution à la hausse s'explique notamment par un accroissement des dépenses de personnel, l'EMGF, organisation en croissance (créée en 2019), recrutant actuellement de nouveaux collaborateurs pour mener à bien ses travaux.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	451 128 726	451 128 726	454 928 726	454 928 726
Subventions pour charges de service public	446 928 726	446 928 726	454 928 726	454 928 726
Transferts	4 200 000	4 200 000	0	0
Institut Français (P185)	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
Subventions pour charges de service public	28 267 161	28 267 161	28 267 161	28 267 161
CAMPUS France (P185)	70 120 339	70 120 339	77 120 339	77 120 339
Subventions pour charges de service public	3 470 339	3 470 339	3 470 339	3 470 339
Transferts	66 650 000	66 650 000	73 650 000	73 650 000
Total	549 516 226	549 516 226	560 316 226	560 316 226
Total des subventions pour charges de service public	478 666 226	478 666 226	486 666 226	486 666 226
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	70 850 000	70 850 000	73 650 000	73 650 000
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

S'agissant de Campus France et de l'Institut français, les subventions pour charges de service public (SCSP) sont stables par rapport à la LFI 2023. Les transferts à destination de Campus France recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques.

Quant à l'AEFE, sa SCSP est augmentée de +8 M€, augmentation correspondant au soutien au financement de la réforme du statut des personnels résidents.

En dépenses d'intervention (titre 6) :

- des transferts de 3,7 M€ vers l'AEFE depuis le P185 correspondent aux bourses dites « Excellence Major » auxquelles s'ajoute un versement de 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra pour un total de 4,2 M€ ;
- des transferts à destination de Campus France (73,65 M€) recouvrent le mandat confié à l'opérateur au titre des bourses, échanges d'expertises et échanges scientifiques (*cf. infra*).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
AEFE - Agence pour l'enseignement			5 604	5 161			5 594			

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Justification au premier euro

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond
français à l'étranger									
CAMPUS France			228	25			228	25	
Institut Français			143	19			153	19	
Total ETPT			5 975	5 205			5 975	44	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	5 975
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	5 975
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	

Le plafond d'emploi global des 3 opérateurs relevant du P185 s'élève à 5 975 ETPT.

Les plafonds de l'AEFE et de l'Institut français évoluent comme suit par rapport à la LFI 2023 : -10 ETPT pour l'AEFE et +10 ETPT pour l'Institut français.

Ainsi, en PLF 2024, le plafond d'emploi de l'AEFE est de 5 594 ETPT tandis que celui de l'Institut français est porté à 153 ETPT.

Le plafond d'emploi de Campus France demeure inchangé à 228 ETPT.

Quant au hors plafond d'emploi, il est mentionné à titre indicatif, ce dernier pouvant évoluer en fonction des besoins ponctuels des opérateurs, après approbation de leurs administrateurs respectifs.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Créée par la loi n° 90-588 du 6 juillet 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

L'agence a pour objet :

- d'assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger ;
- de contribuer au rayonnement de la langue et de la culture françaises, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;
- d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;
- d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- de veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- de conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;
- d'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;
- de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;
- d'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues.

L'Agence coordonne un réseau qui atteindra, à la rentrée 2023, 580 établissements d'enseignement français à l'étranger, homologués par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Elle gère directement 68 établissements scolaires, les établissements en gestion directe (EGD), services déconcentrés de l'Agence. De plus, elle affecte des moyens publics et entretient un dialogue de gestion étroit avec les 163 établissements avec lesquels elle est liée par une convention, les établissements conventionnés.

Elle est liée enfin par un accord de partenariat avec 349 établissements partenaires pour lesquels elle offre des services en matière de formation des personnels, d'aide à l'orientation des élèves et au suivi pédagogique des enseignants.

Ces établissements sont, comme les deux autres types d'établissements, homologués par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ils dispensent tous un enseignement sur programme français. Les

établissements « partenaires » sont gérés par des associations, fondations ou structures sui generis. Ils disposent de la pleine autonomie de gestion et recrutent directement leurs personnels d'encadrement et d'enseignement.

Au total, le réseau des établissements homologués scolarisait 390 000 élèves en 2022/2023. Ce chiffre devrait avoisiner les 400 000 élèves à la rentrée scolaire 2023. Aujourd'hui, après la crise sanitaire qui l'a affecté mais à laquelle il a bien résisté, avec le soutien de l'État français, le réseau des établissements français à l'étranger a repris une croissance dynamique. Le cap fixé par le Président de la République est maintenu : l'effectif global s'est accru de plus de 40 000 enfants supplémentaires depuis 2018, tiré notamment par le Maghreb (+5,4 %), l'Afrique et aujourd'hui, le redémarrage en Asie.

L'Agence met en œuvre pour l'ensemble des établissements homologués des actions de formation des personnels et des missions de suivi pédagogiques (inspections) qui permettent d'assurer un fonctionnement et des enseignements conformes aux programmes et aux standards du MENJ. Elle accompagne également les établissements en situation de crise, au plan humain, sécuritaire ou éventuellement financier, selon des modalités adaptées à chaque situation, sous la supervision du MEAE.

Elle propose par ailleurs un certain nombre d'événements fédérateurs du réseau (Jeux internationaux de la jeunesse, orchestre des lycées français du monde, Ambassadeurs en herbe, etc.). La loi n° 2022-272 du 28 février 2022 a donné à l'Agence de nouvelles missions dans le cadre du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger : un rôle renforcé en matière de formation, l'accompagnement des projets de création d'établissements homologués et l'instruction des demandes de garantie de l'État aux emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

En 2023, l'AEFE rémunère 10 465 équivalents temps plein travaillés (ETPT) dont :

- 2,1 % au siège ;
- 8,1 % d'expatriés ;
- 44,3 % de résidents ;
- 45,5 % de recrutés locaux.

L'AEFE affecte aux établissements en gestion directe et conventionnés des personnels enseignants et d'encadrement et peut attribuer à ces établissements des subventions de fonctionnement, d'équipement et d'investissement.

Les familles françaises, dont les enfants sont inscrits dans les établissements homologués, peuvent bénéficier d'une aide à la scolarité grâce à une dotation du MEAE sur le programme 151.

Par ailleurs, prenant en compte l'existence d'un vivier de près de 2 millions d'élèves qui poursuivent, partout dans le monde, leurs études dans des filières locales d'enseignement bilingue francophone, le MEAE a créé en 2012 un label d'excellence, le label LabelFrancEducation, dont la gestion administrative a été confiée à l'AEFE. Ce label distingue les établissements étrangers à programme nationaux qui satisfont les critères suivants : un enseignement de disciplines non linguistiques en français à hauteur d'un minimum de 20 % du nombre d'heures enseignées, le niveau de compétence et de formation de l'équipe enseignante, la préparation aux certifications de français et l'existence d'un environnement francophone.

La croissance de ce réseau se confirme et l'objectif fixé par le Président de la République de 500 filières labellisées en 2022 est largement dépassé puisque l'on compte désormais 651 établissements labellisés à la rentrée 2023.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le principal outil de pilotage stratégique de l'AEFE est le contrat d'objectifs et de moyens (COM) qui fixe les objectifs de l'opérateur et ses indicateurs de performance. Le COM 2021-2023, adopté en janvier 2022, tient

compte des orientations du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger et des enseignements de la crise sanitaire.

Le COM 2021-2023 s'articule autour de 4 objectifs stratégiques.

- Axe n° 1 : Accroître l'attractivité de l'enseignement français pour attirer de nouveaux publics. Il s'agit de valoriser et d'enrichir l'offre éducative des établissements du réseau homologué notamment par la valorisation de ses atouts : une éducation plurilingue, des dispositifs d'inclusion scolaire, le développement numérique éducatif et un baccalauréat réformé en phase avec les standards internationaux.
- Axe n° 2 : Renforcer le rôle de l'Agence au service du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger. Dans l'esprit du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, le rôle de l'AEFE est renforcé pour d'une part, accompagner et faciliter l'intégration de nouveaux établissements partenaires dans le réseau et d'autre part, renforcer la formation des personnels, quel que soit leur statut, grâce à la création des 16 instituts régionaux de formation (IRF).
- Axe n° 3 : Développer le rôle de l'Agence comme acteur de la coopération éducative. L'Agence est appelée à renforcer son accompagnement du réseau des 651 établissements labellisés en 2023 dans 63 pays étrangers qui disposent de sections bilingues francophones labellisées LabelFrancÉducation. L'AEFE mettra par ailleurs en œuvre le soutien renforcé aux associations du réseau français langue maternelle (FLAM).
- Axe n° 4 : Adapter le fonctionnement de l'Agence pour répondre aux défis du développement de l'enseignement français. L'Agence, « colonne vertébrale » du réseau va poursuivre le travail de réorganisation et de modernisation qu'elle a engagé depuis 2019. Le COM souligne notamment l'importance d'associer davantage les représentants des parents d'élèves et des anciens élèves à la gouvernance du réseau.

Le prochain COM couvrira la période 2024-2026, et les travaux d'élaboration de celui-ci ont été lancés à l'été 2023.

Une lettre de mission ainsi qu'une lettre d'objectif sont par ailleurs remises au directeur de l'AEFE par le MEAE, respectivement en début de mandat et annuellement. La lettre d'objectif définit les critères d'évaluation annuelle du directeur selon quatre axes : pédagogique, budgétaire, gouvernance et pilotage stratégique du réseau.

A la suite de recommandations de la Cour des comptes, une personnalité extérieure a été nommée président du conseil d'administration de l'AEFE en février 2021.

Gestion immobilière et financière

L'AEFE assure le financement de sa programmation immobilière depuis 2005, à la fois sur ses fonds propres et sur ceux des établissements en gestion directe, dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Le SPSI en cours actuellement (2016-2020) a été validé par le conseil d'administration du 27 juin 2016. Compte tenu de la crise sanitaire, durant laquelle les chantiers en cours ont été arrêtés, et d'un travail préparatoire à réactualiser en 2021, le SPSI actuel a été prolongé, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et du conseil d'administration de l'Agence. Le prochain SPSI intégrera des objectifs d'accompagnement du développement des établissements, d'amélioration de la sécurité de leurs emprises, ainsi que de qualité des installations, en particulier des écoles maternelles et primaires. Il s'inscrira dans la continuité du schéma précédent, notamment en raison de la poursuite de projets déjà entamés ou du report d'autres opérations. Il veillera également à intégrer les suggestions des plans éducation élaborés par les postes et prendra en compte les conséquences de la crise, pour s'assurer que la programmation immobilière des EGD réponde aux besoins de scolarisation dans les pays d'implantation.

A la suite de la suppression de l'ANEFE en novembre 2019, un nouveau mécanisme a été mis en place permettant aux établissements conventionnés d'emprunter pour leur projet immobilier. Le nouveau dispositif a été adopté en LFI 2021. Il permet que les garanties soient octroyées directement par l'État, et non plus par l'intermédiaire de l'ANEFE. Les modalités d'application du nouveau dispositif ont fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance signé le 2 avril 2021. Elles portent notamment sur les caractéristiques de la garantie telles que le fait générateur de son appel et les diligences que les établissements d'enseignement de crédit

bénéficiaires doivent accomplir avant de pouvoir prétendre au paiement des sommes dues par l'État à son titre. Une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur l'octroi de la garantie de l'État aux établissements d'enseignement français à l'étranger se réunit désormais régulièrement afin d'étudier les demandes émanant des établissements.

Pour participer au financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe (EGD, l'agence peut recourir à des avances de l'agence France trésor sur le programme 823 « Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics » de la mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics », dans la limite de l'autorisation annuelle en loi de finances. Un travail est engagé entre les différents acteurs de ce dispositif afin de mettre en œuvre un nouveau mécanisme pérenne de remplacement au système des avances de l'AFT.

Perspectives 2024

Le Président de la République a fixé, dans le cadre du plan pour la langue française et le plurilinguisme, l'objectif d'un doublement des effectifs scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger à l'enseignement français à l'étranger d'ici à 2030.

Le plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, présenté en octobre 2019, décline un ensemble de mesures pour atteindre cet objectif. Il s'articule autour de quatre axes majeurs :

- attirer de nouveaux élèves dans les établissements du réseau en valorisant les atouts du modèle éducatif français ;
- encourager la création de nouvelles écoles grâce à la simplification des procédures d'homologation et à un meilleur accompagnement des porteurs de projet ;
- renforcer la formation de tous les personnels par la création de 16 instituts régionaux de formation ;
- mieux associer les parents d'élèves à la vie des établissements et adapter le pilotage de l'enseignement français à l'étranger, en particulier le rôle dévolu à l'AEFE, aux enjeux de la croissance du réseau homologué.

À cet effet, l'AEFE s'est transformée pour assumer son rôle de développeur de potentiel et d'accompagnateur de la croissance par le biais d'une réorganisation interne engagée dès 2020-21, du développement de son offre de formations, de la promotion du plurilinguisme ainsi que d'un meilleur accompagnement en matière d'orientation des élèves.

En 2024, l'AEFE poursuivra la montée en charge de ces nouveaux dispositifs.

Ainsi, à l'occasion de la clôture des Consultations sectorielles du printemps 2023, le directeur général de l'AEFE a présenté les grands axes de la nouvelle feuille de route 2023-2026 de l'Agence, qui doit permettre de mettre le réseau sur la trajectoire voulue par les ambitions du Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger d'ici 2030 :

- Axe n° 1 : Renforcer l'attractivité de l'offre éducative « EFE » à travers une communication homogène et moderne notamment à destination des familles et des investisseurs ;
- Axe n° 2 : Mobiliser les acteurs terrain avec des objectifs de densification ou de création adaptés à chaque pays ;
- Axe n° 3 : Développer un vivier de professionnels formés, adaptés aux pays concernés et modéliser les besoins en personnels et formateurs ;
- Axe n° 4 : Garantir la qualité et la rendre lisible notamment à travers la valorisation de l'homologation et l'incitation à engager les établissements dans des démarches d'auto-évaluation ;
- Axe n° 5 : Adapter le pilotage de l'AEFE sur le futur réseau 2030 et améliorer les interfaces pour une gestion efficiente des données.

Ces orientations stratégiques s'accompagneront notamment d'un travail d'identification de zones géographiques d'effort prioritaire. D'ores et déjà, 11 pays-cibles, présentant un potentiel intéressant, seront les « laboratoires » d'une action de soutien renforcée en faveur de la croissance des effectifs : Arabie Saoudite, Brésil, Côte d'Ivoire, Égypte, Émirats Arabes Unis, États-Unis, Inde, Mexique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sénégal.

La formation continuera de faire l'objet d'une attention soutenue. A ce titre, les 16 Instituts régionaux de formation (IRF) sont un outil visant à structurer, renforcer et fluidifier le dispositif de formation des personnels des établissements français à l'étranger. Entièrement déployés depuis le 1^{er} janvier 2023 suite à la loi n° 2022-272 du 28 février 2022 visant à faire évoluer la gouvernance de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et à créer les instituts régionaux de formation, ces IRF sont des établissements en gestion directe de l'AEFE et leurs budgets respectifs sont intégrés au budget de l'opérateur.

L'accent sera mis également sur une articulation plus fluide entre l'enseignement français à l'étranger et l'enseignement supérieur et la recherche française, pour en développer l'attractivité. Une rénovation progressive du programme Bourses Excellence Major sera notamment amorcée dès 2024.

Enfin, le baccalauréat français international, BFI, un nouveau dispositif souple et adapté conçu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui renforce la dimension internationale de l'examen a été déployé en 2022-23 et une première cohorte de bacheliers français internationaux sera diplômée en juin 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	451 129	451 129	454 929	454 929
Subvention pour charges de service public	446 929	446 929	454 929	454 929
Transferts	4 200	4 200	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P151 Français à l'étranger et affaires consulaires	105 750	105 750	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	105 750	105 750	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	556 879	556 879	454 929	454 929

En 2024, le montant de la dotation du MEAE depuis le programme 185 à l'agence s'établit à :

-454,93 M€ en AE et en CP au titre de l'action 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». L'augmentation de 8 M€ par rapport à 2023 est destinée à contribuer au financement de la réforme du statut des personnels résidents (pour un financement total de 15 M€, 7 M€ ayant déjà été accordés en LFI 2023).

-3,7 M€ en AE et en CP au titre des bourses dites « Excellence Major » positionnées dans l'action 5 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » ;

-0,5 M€ en AE et en CP pour la subvention destinée au lycée franco-australien de Canberra.

En PLF 2024, aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée, l'opérateur finançant à ce jour ses investissements immobiliers via des ressources propres.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	10 765	5 594
– sous plafond	5 604	5 594
– hors plafond	5 161	
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En PLF 2024, une baisse de 10 ETPT sous plafond est prévue pour l'AEFE, afin de tenir compte de la non-saturation de ce plafond d'emploi par l'opérateur, et permettre le redéploiement vers un autre opérateur du programme 185.

OPÉRATEUR**CAMPUS France****Missions**

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

1. La valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;
2. L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
3. La gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;

4. La promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle Bienvenue en France lancée en novembre 2018, confirmée par la feuille de route de l'influence de décembre 2021, et fixant des objectifs très ambitieux pour 2027 : 500 000 étudiants étrangers toutes mobilités confondues (contre 325 000 en 2017), triplement du nombre de bourses et exonérations pour étudiants étrangers dont le doublement du nombre de bourses et exonérations pour études versés par le MEAE (15 000 contre 7 000 en 2017), promotion des campus français à l'étranger. Campus France collabore étroitement avec le réseau diplomatique à l'étranger pour la réalisation de ses missions, notamment au travers des 259 Espaces Campus France appartenant au réseau culturel du MEAE dans 127 pays.

Campus France a célébré ses dix ans à la fin 2021, ce qui lui a permis de faire un bilan rétrospectif de son activité sur la décennie, marquée par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers (+30 %) et du nombre d'espaces Campus France (+66 %).

Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration qui comprend 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation qui compte 19 membres, notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

Une nouvelle directrice générale, Donatienne Hissard, a été nommée par le décret du Président de la République du 11 mai 2022. Sa lettre de mission a été renouvelée le 26 avril 2023 par les deux ministres de tutelle pour la période 2022-2025. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération.

Les ministères de tutelles ont travaillé avec l'opérateur sur le contrat d'objectifs couvrant la période 2023-2025, approuvé par le conseil d'administration de Campus France en septembre 2023. Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur volets suivants :

- Poursuivre l'adaptation des stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères.

Au budget initial (BI) 2023, ces recettes sont estimées à 7,1 M€, en hausse de +10,6 % (+682 k€) par rapport à l'exécution 2022. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore la réponse à des appels européens.

Ces recettes sont estimées à 10,59 M€ au BI 2023, une prévision en augmentation par rapport à l'exécution 2022 (+418 k€ soit +4 %).

Perspectives 2024

L'année 2024 doit permettre à l'opérateur de poursuivre la mise en œuvre de son nouveau contrat d'objectif, en conformité avec les nouvelles orientations de la politique d'attractivité de la France fixées dans le cadre de la stratégie « Bienvenue en France » et de la Feuille de route de l'influence. Ces dernières visent une approche plus qualitative des objectifs d'attractivité qui s'imposent à l'ensemble des acteurs de la chaîne de l'attractivité dont l'opérateur Campus France est un pivot : amélioration de l'accueil et du suivi des étudiants boursiers et chercheurs, définition des outils de promotion de l'offre de formation française, prise en compte des priorités géographiques du MEAE, priorité à l'excellence des candidats à la mobilité vers la France.

Les chantiers principaux concerneront ainsi :

- l'accompagnement des postes de la zone indopacifique et Afrique dans la mise en œuvre du plan d'action opérationnel à la suite des séminaires d'attractivité organisés en 2022 et 2023 ;
- le maintien d'un accent en Europe, en lien avec Erasmus +, tout particulièrement dans les Balkans et l'Europe médiane ;
- la promotion des projections françaises en Afrique (mobilités régionales et croisées) et en Asie (campus franco-indien) ;
- la mise en place d'un suivi pédagogique et *alumni* renforcé pour les boursiers d'études ;
- l'accompagnement du déploiement de la plateforme « Études en France » notamment dans les ambassades nouvellement rattachées ;
- la poursuite des groupes de travail concernant le transfert de la plateforme « Études en France » vers l'opérateur ;
- l'organisation des deuxièmes Journées France *Alumni* et la rédaction d'une stratégie nationale France *Alumni* ;
- un effort spécifique de promotion et de communication auprès des doctorants internationaux.

Le maintien de la subvention pour charges de service public du MEAE à hauteur de la LFI 2023 est sollicité pour assurer ces actions.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	70 120	70 120	77 120	77 120
Subvention pour charges de service public	3 470	3 470	3 470	3 470
Transferts	66 650	66 650	73 650	73 650
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P209 Solidarité à l'égard des pays en développement	8 700	8 700	8 700	8 700
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	8 700	8 700	8 700	8 700
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche	2 007	2 007	1 786	1 786

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
universitaire				
Subvention pour charges de service public	1 815	1 815	1 786	1 786
Transferts	191	191	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	80 827	80 827	87 607	87 607

En PLF 2024, le montant de la subvention pour charges de service public allouée à Campus France depuis le programme 185 est stable par rapport à la LFI 2023.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2024 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements. Les crédits prévus en transferts du P 185 pour 73,65 M€ correspondent à des crédits pour les bourses des étudiants étrangers (57,8 M€) et pour des échanges d'expertise et partenariats Hubert Curien (15,7 M€). Les crédits prévus en transferts du P 209 pour 8,7 M€ correspondent à des crédits pour bourses de stage à titre principal (6,3 M€) et des frais de mission pour des échanges d'expertise (2,4 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	228	228
– hors plafond	25	25
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de Campus France en PLF 2024 est fixé à 228 ETPT, soit une stabilité par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATEUR

Institut Français

Créé par la loi du 27 juillet 2010 et constitué par le décret n° 2010-1695 du 30 décembre 2010, l'Institut français Paris est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il s'est substitué à l'association CulturesFrance au 1^{er} janvier 2011. L'opérateur est placé par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 sous la tutelle

conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, qui en définissent les grandes orientations. L'Institut français travaille également avec les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à la mise en œuvre de la politique de promotion du français.

L'Institut français est l'opérateur « pivot » de l'action culturelle extérieure de la France. Il assure la promotion et l'accompagnement à l'étranger de la culture française, le développement des échanges avec les cultures européennes, francophones et étrangères, le soutien à la structuration des secteurs culturels locaux, de même que la diffusion du patrimoine cinématographique et audiovisuel français ainsi que le soutien à la circulation des écrits, des œuvres et des auteurs francophones. Son périmètre d'action comprend également la promotion et l'accompagnement à l'étranger des idées et des savoirs, l'enseignement à l'étranger de la langue française, l'information du réseau culturel français à l'étranger, des institutions et des professionnels étrangers sur l'offre culturelle française, la formation professionnelle des personnels du réseau culturel français à l'étranger et le développement de plateformes numériques dans ces différents domaines à destination du réseau et des publics. Il contribue au rayonnement de la France lors d'événements internationaux (Saisons culturelles et Biennales notamment).

L'opérateur soutient les actions du réseau culturel à l'étranger, composé des Instituts français (établissements culturels à autonomie financière -EAF- qui sont rattachés aux services de coopération et d'action culturelle) et des Alliances Françaises (associations de droit local). Il n'est pas la tête du réseau culturel français à l'étranger (qui est piloté par le MEAE) mais propose des dispositifs de soutien, participe à l'organisation (ou organise) des événements à l'étranger, forme les agents du réseau dans ses domaines de compétence, en suivant les priorités établies par le MEAE en matière de diplomatie culturelle. Les EAF et leurs antennes portent presque tous le même nom -« Institut français + nom du pays »- de façon à offrir une marque unique et à renforcer la visibilité du dispositif.

Afin de favoriser les synergies et la mutualisation des ressources dans les actions d'appui au réseau culturel à l'étranger, le Président de la République a annoncé en août 2017 le rapprochement entre la Fondation des Alliances françaises (FAF) et l'Institut français Paris. Cela s'est traduit par un rapprochement fonctionnel effectué au service des deux réseaux (IF/AF). Une convention tripartite entre le MEAE, la FAF et l'Institut français, établissant formellement les missions d'intérêt commun et matérialisant les modalités de ce rapprochement fonctionnel, a été signée le 17 octobre 2019 puis renouvelée le 19 juillet 2023 : le soutien au FLE, la diffusion culturelle, la professionnalisation des agents du réseau des AF et la mise en œuvre de la démarche qualité sont désormais confiés à l'IF au bénéfice des deux réseaux.

Enfin, l'opérateur s'est pleinement saisi en 2022 des enjeux prioritaires que sont la transition écologique et l'égalité femmes-hommes avec l'adoption de deux feuilles de route pour la période 2023-2025 traduisant l'ambition de repenser ses modalités d'action et contribuer à la sensibilisation de chacun sur ces sujets, notamment à l'échelle du réseau.

L'Institut français est rattaché à l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », pour laquelle la dotation inscrite en PLF 2024 au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 28 267 161 € (en AE = CP).

L'Institut français participe à la réalisation de l'objectif 1 « Renforcer l'influence de la France en Europe et dans le monde » et de l'objectif 2 « Améliorer le pilotage et l'efficacité dans la gestion des crédits » du programme 185.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éva Nguyen Binh a été nommée, par décret du 2 juin 2021, Présidente du conseil d'administration de l'établissement public Institut français et ambassadrice chargée de l'action culturelle extérieure de la France, à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le pilotage stratégique de l'opérateur s'appuie sur plusieurs instruments :

- Un contrat d'objectifs et de performance (COP). Celui-ci donne les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels fixés par l'État à l'établissement, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées. Le COP 2023-2025 de l'Institut français est en cours de finalisation.
- Une lettre de mission adressée en début de mandat par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Culture à la présidence de l'IF. Celle-ci se décline chaque année par une lettre d'objectifs et des indicateurs annuels de performance.
- Un conseil d'orientation stratégique (COS). La loi du 27 juillet 2010 prévoit que l'Institut français soit consulté sur l'élaboration des stratégies de rayonnement de la culture et de la langue française à l'étranger, et notamment sur les orientations données par l'État à l'Institut français. Quatre COS se sont tenus depuis la création de l'Institut français : en septembre 2011, en octobre 2012, en décembre 2016 et en janvier 2020. Un COS devrait être organisé au second semestre 2023 afin d'entériner le COP 2023-2025.

Depuis sa création en tant qu'établissement public en 2011, l'Institut français occupait des locaux au Carré Suffren à Paris 15^e. Le bail, d'une durée initiale de 9 ans, a été reconduit début 2020 jusqu'en avril 2022.

En mars 2022, un bail de 9 ans a été signé pour un immeuble rue de la Folie Regnault (Paris 11^e) après validation par la Commission nationale de l'immobilier public (CNIP). Ce choix d'immeuble monolocataire répond aux besoins de l'opérateur et représentera également une économie substantielle de 9 M€ sur la durée du bail, le loyer passant de 554 €/m² annuel HT au Carré Suffren à 409 €/m² annuel HT à La Folie Regnault. Initialement prévu au printemps 2023, l'emménagement aura lieu début 2024 après finalisation des travaux. Pendant la période transitoire, l'opérateur s'est installé dans des espaces de coworking rue de Tolbiac. En fin d'année 2022, l'opérateur a communiqué à ses tutelles un Schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2022-2026.

L'Institut français est également inscrit dans la démarche du contrôle interne financier - CIF (déployée avec l'entrée en vigueur du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dite GBCP, le 1^{er} janvier 2016) depuis 2017. La cartographie des risques et le plan d'actions associés sont présentés annuellement pour vote en CA, et le déploiement du CIF fait partie des objectifs assignés au dirigeant de l'établissement depuis 2018.

Perspectives 2024

Les priorités et perspectives pour 2024 s'inscriront dans le cadre du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) 2023-2025. Il devrait se structurer autour des objectifs suivants : 1) Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle français à l'étranger, 2) Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international, 3) Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés, 4) Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable (ce qui passerait notamment par une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et de personnel ; la production, à un rythme annuel à compter de 2024, d'un rapport sur la répartition géographique et sectorielle des programmes de l'IF ; la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique et de la feuille de route de l'égalité femmes/hommes de l'établissement).

L'appui et la formation du réseau culturel demeureront prioritaires pour l'Institut français. L'opérateur poursuivra le déploiement du plan pluriannuel 2023-2025 de professionnalisation des agents du réseau (SCAC, IF, AF et centres binationaux) annoncé en juin 2023.

Diplomatie culturelle et d'influence

Programme n° 185 | Opérateurs

Les enjeux du numérique occuperont également une place importante. L'opérateur devrait continuer la mise en œuvre du projet central de transformation numérique du réseau qui lui a été confié en 2021. Il poursuivra également la réflexion engagée sur ses programmes et dispositifs, en lien avec les priorités fixées par les tutelles.

Dans la droite ligne de la priorité gouvernementale donnée aux industries culturelles et créatives et à l'instar des programmes ICC Immersion et IF Incontournable/IF Export, l'opérateur renforcera son action en faveur de l'accompagnement des secteurs culturels et créatifs à l'international, articulée autour de la création, de l'incubation, de la mise en réseau, de la promotion et de l'export.

Enfin, l'Institut français prendra toute sa place dans la mise en œuvre de la priorité présidentielle donnée à l'Afrique à travers différents projets : fonds d'appui à l'entrepreneuriat culturel, Cinémathèque Afrique, poursuite du programme « Notre futur - dialogues Afrique-Europe », soutien à de grandes manifestations, programmes à l'instar d'Accès Culture et de Ressources Éducatives, participation à la création de la Maison des mondes africains.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 Diplomatie culturelle et d'influence	28 267	28 267	28 267	28 267
Subvention pour charges de service public	28 267	28 267	28 267	28 267
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	28 267	28 267	28 267	28 267

En PLF 2024, le montant de la subvention pour charges de service public versée à l'Institut français depuis le programme 185 est de 28,27 M€, soit une stabilité par rapport à la LFI 2023. La différence entre le montant inscrit en LFI 2023 en le budget initial 2023 de l'opérateur s'explique par la déduction de la mise en réserve pondérée.

Aucune subvention pour charges d'investissement n'est demandée en PLF 2024 pour l'opérateur, ce dernier autofinçant, à ce jour, ses investissements.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	162	172
– sous plafond	143	153
– hors plafond	19	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emploi de l'Institut français en PLF 2024 est porté à 153 ETPT, soit +10 ETPT par rapport à la LFI 2023. Cette réallocation depuis un autre opérateur du P185 devrait permettre à l'Institut français de mener à bien les missions confiées.

PROGRAMME 151
Français à l'étranger et affaires consulaires

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » a pour objet de fournir aux Français établis, ou de passage, hors de France des services essentiels et de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique en matière d'entrée des étrangers en France.

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions qui couvrent l'ensemble de l'activité consulaire :

- **L'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** se décline en plusieurs pôles : assemblée des Français de l'étranger (AFE), service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections, qui concerne à la fois l'élection des conseillers des Français de l'étranger et les autres élections auxquelles participent les Français de l'étranger (présidentielle, législatives, européennes et sénatoriales pour les grands électeurs des Français de l'étranger, referendum). Cette action regroupe ainsi les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état-civil et services administratifs, titres d'identité et voyage, aide sociale, élections) ;
- **L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes, à l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap (ASESH) et à l'instauration d'un Pass Éducation Langue Française selon l'engagement présidentiel ;
- **L'action 3 « Instruction des demandes de visa »** est menée conjointement avec le ministère de l'intérieur. Elle consomme des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2023, le réseau consulaire est constitué de 208 postes consulaires, complété par un réseau très dense de 493 agences consulaires. Ce réseau accompagne les communautés françaises à l'étranger, qu'elles soient résidentes ou de passage. Cet accompagnement fait l'objet de mesures d'adaptation et de rationalisation du réseau consulaire en tenant compte à la fois du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique, de nos priorités politiques ainsi que de nos intérêts économiques et culturels.

Les postes consulaires sont également en première ligne en matière de sécurité des Français de l'étranger dans un contexte marqué par l'accroissement de situations de crise dans de nombreux pays et par l'impact des catastrophes naturelles majeures. Sous l'égide du Centre de crise et de soutien, les postes consulaires sont l'échelon opérationnel de la préparation et de la mise en œuvre de la gestion des crises.

En 2024, les consulats, service public de proximité, continueront de soutenir nos compatriotes en difficulté, affectés par une situation économique mondiale dégradée, grâce à l'attribution d'aides sociales et de bourses scolaires. La simplification et la dématérialisation des procédures se poursuivront : l'année sera marquée par la finalisation du registre de l'état civil électronique et la poursuite du déploiement du Service France Consulaire, aux pays présents sur le fuseau horaire Paris +1/-1, notamment africains, après l'intégration des pays d'Europe.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette de performance du programme 151 n'a pas évolué par rapport au PAP 2023.

OBJECTIF mission

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

En 2023, le réseau consulaire doit répondre à un **retour en force de la demande de délivrance de documents consulaires**. Ainsi, les cibles annoncées dans le PAP 2023 pour l'objectif 1 sont pour certaines dépassées (délivrance des documents « administration des Français », exploitation d'actes d'état-civil, délivrance de visas). Cette hausse, parfois conséquente, est l'effet d'un rattrapage post-Covid, observé depuis fin 2021 et amené à se stabiliser.

En administration centrale, les efforts fournis en matière de dématérialisation et rationalisation par le service central d'état civil (SCEC), avec le déploiement du registre d'état civil électronique (RECE), se poursuivent. Ils permettent de maintenir une délivrance d'actes par voie dématérialisée élevée, confirmant l'efficacité du numérique dans la simplification des procédures.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Administration des Français (réseau)	Nb	107	141	140	140	140	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	84	57	70	70	70	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 478	1504	1350	1600	1600	1600
4. Visas (réseau)	Nb	68	240	341	440	440	440

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC). France Visas.

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d' ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).

- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités de traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

Administration des Français (réseau)

Après la forte hausse de 2022, effet de rattrapage post-crise sanitaire, la délivrance de documents « administration des Français » par ETPT (1.) a continué d'augmenter en 2023, en particulier s'agissant des titres d'identité et de voyage (passeports, cartes nationales d'identité, passeports d'urgence). Une stabilisation naturelle de la demande de délivrance, à hauteur de 140 documents par ETPT, est à prévoir à compter de 2024.

Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

L'établissement d'acte d'état civil représente la plus grande part de la cible « établissement et transcription » (2.), soit environ 75 % de la demande. En 2023, la baisse du nombre d'actes établis pour les Français par décret, liée à des difficultés informatiques, affecte la cible (prévision de 60 documents par ETPT au lieu des 70 prévus dans le PAP 2023). En effet, si le processus des dossiers dématérialisés est effectif côté usagers, il est encore expérimental côté métiers. La prévision 2024 se confirmera selon la finalisation des processus de dématérialisation du ministère de l'intérieur (application NATALI) et du MEAE (RECE).

Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, le département « exploitation » du SCEC (3.) a adapté ses processus afin de permettre une meilleure productivité (aujourd'hui équivalente au niveau connu avant la crise sanitaire) et un service public de qualité accru. La finalisation du RECE et son adéquation aux besoins des activités « exploitation » sera déterminant pour une amélioration significative de la productivité par agent en 2024 et au-delà.

Visas (réseau)

En 2023, les demandes de visas sont en forte augmentation suite, notamment, à la reprise de l'activité en Chine (estimation de 380 documents délivrés par ETPT (4.) au lieu de 341 prévus dans le PAP 2023).

Elles restent néanmoins affectées par des contextes politiques défavorables dans certains pays (Russie).

L'organisation des Jeux Olympiques de 2024 en France ne manquera pas de générer une nouvelle hausse de la demande, estimée à 440 visas par ETPT.

INDICATEUR **mission**

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	18	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	19	17	18	18	18	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	9	7	7	7	7

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Objectifs et indicateurs de performance

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
4. Visas court séjour	jours	6,9	13	3	9	9	9

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1) et (2) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(3) : donnée communiquée par le service central d'état civil

(4) : donnée extraite des applications réseau mondial (RMV) et France Visas

Méthode de calcul :

Passeports et CNI (cartes nationales d'identité) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNI sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil :

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 95 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La lecture de cet indicateur suppose des **précautions méthodologiques** car il ne tient compte ni des spécificités de traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail imposé par des crises locales). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il convient de prendre en considération le fait que les agents affectés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)

En raison de la hausse considérable de la demande de passeport en France et à l'étranger en 2022 et 2023, le dispositif de production de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a été soumis à une forte pression, induisant une augmentation des délais de délivrance. L'essoufflement de la demande en 2024 devrait permettre de revenir à des délais normaux.

Pour mémoire, les passeports et cartes nationales d'identité peuvent être remis, au choix de l'utilisateur, au guichet du poste diplomatique et consulaire, à l'occasion de tournées consulaires ou par un consul honoraire habilité à cet effet. Par ailleurs, les passeports peuvent, sous certaines conditions, être envoyés aux usagers par courrier sécurisé.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Malgré la nette hausse de demandes dématérialisées et des difficultés techniques rencontrées en début d'année, les délais de délivrance d'actes d'état civil (3) se sont stabilisés à 7 jours en 2023. Ces délais devraient se maintenir dans les années à venir en fonction de l'évolution des demandes dématérialisées, de l'adaptation des effectifs dévolus à leur traitement et de l'adéquation des outils informatiques.

Visas (réseau)

Alors qu'une forte reprise de la demande de visa est constatée depuis 2022, la généralisation des contrôles sécuritaires renforcés, applicables depuis le 1^{er} janvier 2023 à toutes les nationalités, entraîne un allongement notable des délais de traitement des demandes de visas.

Pour mémoire, les délais de traitement des visas court séjour dans les postes non externalisés (10 % de la volumétrie globale) ne sont pas pris en compte dans cette moyenne. Des améliorations techniques sur l'application France-Visas devraient permettre à terme d'effectuer ce calcul ; elles permettront par ailleurs d'accélérer les délais de traitement à compter de 2024.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

Depuis plusieurs années, l'administration consulaire est engagée sur la voie d'une simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers tout en garantissant un service public de qualité. Ces alternatives sont de plus en plus plébiscitées par les Français de l'étranger.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	95	96	97	95	95	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	40	44	45	35	37	40

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)

Suite à des interruptions de services en ligne en début d'année, le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil est de 94 % en 2023, soit légèrement en dessous des prévisions exprimées dans le PAP. Des travaux en cours de fiabilisations informatiques, visant à améliorer la qualité du service rendu et à stabiliser les flux de données devraient permettre d'atteindre l'objectif de 95 % à compter de 2024.

Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « www.service-public.fr ». Suite à la hausse enregistrée en 2022, effet des élections nationales qui ont incité les Français à s'inscrire lors de l'actualisation de leur situation électorale, une baisse globale de la demande d'inscription au Registre (comparution personnelle dans les services consulaires et démarche en ligne) a été constatée en 2023 (-37 % par rapport à 2022). Le taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre est ainsi très en dessous des prévisions du PAP 2023. Il devrait progressivement remonter à compter de 2024 et se stabiliser à 40 %.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		193 600 663 207 374 042	11 803 000 20 526 747	22 050 000 22 020 000	227 453 663 249 920 789	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	0 0	105 750 000 120 500 000	105 750 000 120 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		56 732 169 64 280 913	1 700 000 2 580 000	0 0	58 432 169 66 860 913	0 0
Totaux		250 332 832 271 654 955	13 503 000 23 106 747	127 800 000 142 520 000	391 635 832 437 281 702	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger		193 600 663 207 374 042	11 573 000 20 126 747	22 050 000 22 020 000	227 223 663 249 520 789	0 0
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		0 0	0 0	105 750 000 120 500 000	105 750 000 120 500 000	0 0
03 – Instruction des demandes de visa		56 732 169 64 280 913	1 700 000 2 580 000	0 0	58 432 169 66 860 913	0 0
Totaux		250 332 832 271 654 955	13 273 000 22 706 747	127 800 000 142 520 000	391 405 832 436 881 702	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	250 332 832 271 654 955 259 959 650 264 579 369		250 332 832 271 654 955 259 959 650 264 579 369	
3 - Dépenses de fonctionnement	13 503 000 23 106 747 20 705 800 20 705 800		13 273 000 22 706 747 20 705 800 20 705 800	
6 - Dépenses d'intervention	127 800 000 142 520 000 140 767 200 140 767 200		127 800 000 142 520 000 140 767 200 140 767 200	
Totaux	391 635 832 437 281 702 421 432 650 426 052 369		391 405 832 436 881 702 421 432 650 426 052 369	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	250 332 832 271 654 955		250 332 832 271 654 955	
21 – Rémunérations d'activité	205 389 388 222 881 278		205 389 388 222 881 278	
22 – Cotisations et contributions sociales	43 667 535 47 389 031		43 667 535 47 389 031	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	1 275 909 1 384 646		1 275 909 1 384 646	
3 – Dépenses de fonctionnement	13 503 000 23 106 747		13 273 000 22 706 747	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 503 000 23 106 747		13 273 000 22 706 747	
6 – Dépenses d'intervention	127 800 000 142 520 000		127 800 000 142 520 000	
61 – Transferts aux ménages	123 210 000 137 960 000		123 210 000 137 960 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	4 590 000 4 560 000		4 590 000 4 560 000	
Totaux	391 635 832 437 281 702		391 405 832 436 881 702	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042	42 546 747	249 920 789	207 374 042	42 146 747	249 520 789
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0	120 500 000	120 500 000	0	120 500 000	120 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913	2 580 000	66 860 913	64 280 913	2 580 000	66 860 913
Total	271 654 955	165 626 747	437 281 702	271 654 955	165 226 747	436 881 702

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Crédits de titre 2 : aucune modification de maquette dans le cadre du PLF 2024.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+250 396		+250 396	+4 400 000	+4 400 000	+4 650 396	+4 650 396
Organisation des élections européennes pour les Français établis hors de France	232 ►	+250 396		+250 396	+4 400 000	+4 400 000	+4 650 396	+4 650 396
Transferts sortants								

MESURES DE PÉRIMÈTRE

Crédits de titre 2 : aucune mesure de périmètre dans le cadre du PLF 2024.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	519,08	0,00	0,00	-0,17	+8,63	+4,94	+3,69	527,54
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 047,05	0,00	0,00	-0,07	+2,02	-3,05	+5,07	1 049,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	99,87	0,00	0,00	0,00	+1,59	+1,13	+0,46	101,46
1105 - Agents de droit local	1 593,00	0,00	0,00	0,00	+4,00	+4,00	0,00	1 597,00
Total	3 259,00	0,00	0,00	-0,24	+16,24	+7,02	+9,22	3 275,00

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	132,00	49,00	7,47	140,00	44,00	7,47	+8,00
Titulaires et CDI dans le réseau	192,00	0,00	7,47	203,00	0,00	7,47	+11,00
CDD et volontaires internationaux	47,00	0,00	7,47	48,00	0,00	7,47	+1,00
Agents de droit local	246,00	0,00	7,47	246,00	0,00	7,47	0,00
Total	617,00	49,00		637,00	44,00		+20,00

N.B. : les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	520,00	536,00	0,00	0,00	-0,17	+8,63	+4,94	+3,69
Services à l'étranger	2 638,00	2 638,00	0,00	0,00	-0,07	+2,02	-3,05	+5,07
Services départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	+1,59	+1,13	+0,46

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Autres	101,00	101,00	0,00	0,00	0,00	+4,00	+4,00	0,00
Total	3 259,00	3 275,00	0,00	0,00	-0,24	+16,24	+7,02	+9,22

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+8,00	489,00
Services à l'étranger	+11,00	2 630,00
Services départementaux	0,00	0,00
Autres	+1,00	64,00
Total	+20,00	3 183,00

N.B. : les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 424,00
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française	0,00
03 – Instruction des demandes de visa	851,00
Total	3 275,00

Les 3 275 ETPT des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire. Les principales fonctions d'état-major de la DFAE sont les suivantes : orientation de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire et à l'adaptation des moyens du réseau ; définition et mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

1. La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger :

a-Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en lien avec l'action du centre de crise et de soutien.

b-Offre de services administratifs aux Français de l'étranger : près de 1,7 millions de personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur les 2,5 millions de Français résidant à l'étranger selon les estimations. Le réseau consulaire et diplomatique a délivré 253 000 titres d'identité et de voyage (TIV) en 2020, plus de 347 000 en 2021 et près de 475 000 en 2022, dont plus de 302 000 passeports (170 000 en 2020, 239 000

en 2021) et près de 155 000 cartes d'identité (72 000 en 2020, 96 000 en 2021), soit un très fort effet de rattrapage post-Covid et une hausse de la demande à la suite de l'introduction de la nouvelle carte nationale d'identité. Par ailleurs, en 2022, plus de 2,8 millions de documents d'état civil ont été délivrés ou mis à jour (+9 % par rapport à 2021). Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, ainsi que le recensement des jeunes.

Aide sociale en faveur de nos compatriotes à l'étranger, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté.

Outre ces activités de services, les consulats remplissent une **fonction importante de développement de nos réseaux de contact et d'influence**, notamment avec l'ensemble des organismes dont la coopération est nécessaire pour toutes les questions de séjour et de sécurité intéressant nos compatriotes à l'étranger, sous l'autorité des ambassadeurs.

Les services consulaires connaissent une activité importante compte tenu notamment de l'évolution du nombre de Français établis à l'étranger tout au long des dernières années : le nombre d'inscrits au registre des Français établis hors de France a presque doublé sur les trente dernières années, passant de 884 665 en 1990 à 1 698 400 au 31 juillet 2023.

Par ailleurs, le nombre de Français non-inscrits au registre augmente lui aussi dans des proportions significatives avec le développement des mobilités internationales et l'expatriation de publics qui s'inscrivent peu (étudiants en mobilité internationale, personnels en situation de télétravail à l'étranger, etc.).

En parallèle, la DFAE et les services consulaires sont fortement engagés dans la **démarche globale de simplification et de modernisation des services aux usagers**, avec pour les Français de l'étranger :

- la mise en œuvre de plusieurs mesures pour faciliter le dépôt et le retrait des TIV : développement des dispositifs mobiles de recueil (DR-mobile et Consuléo) permettant le recueil des demandes lors de tournées consulaires ; possibilité dans certains pays de bénéficier de l'envoi postal sécurisé des passeports (l'extension de cette mesure pour l'envoi des cartes nationales d'identité est à l'étude) ; possibilité de remise des titres par un consul honoraire ;
- la mise en place d'une procédure pour permettre l'inscription en ligne sur le Registre des Français de l'étranger ;
- le développement depuis 2022 d'une nouvelle application de prise de rendez-vous pour les démarches consulaires, RV Consulat ;
- le développement d'une solution de vote par internet, utilisée avec succès pour les élections consulaires de 2021, législatives 2022 et législatives partielles 2023 ;
- la mise en œuvre du Registre d'État Civil Électronique (RECE), qui a pour finalité de dématérialiser intégralement l'état civil dont le ministère de l'Europe et des affaires étrangères est dépositaire et d'en moderniser sa gestion ;
- le déploiement du Service France Consulaire : ce centre de contact assure depuis octobre 2021 une réponse téléphonique rapide aux usagers, réduisant significativement le volume de messages à traiter par les consulats. Au 1^{er} septembre 2023, le service couvre 26 pays d'Europe et a vocation à s'étendre progressivement, à tous les pays de l'Europe fin 2023, puis au reste du monde à horizon 2026.

L'esprit de ces réformes répond au double objectif :

- d'une amélioration de la qualité du service rendu afin de simplifier les démarches et réduire les délais ;
- d'un recentrage des agents sur les activités qui représentent leur cœur de métier consulaire, à savoir la protection des personnes, l'action sociale, le suivi des détenus, la lutte contre la fraude.

2. Les effectifs qui concourent à l'action 2 « accès des élèves français au réseau AEFÉ » sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents chargés du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires et de prise en charge des frais de scolarité sont polyvalents.

3. L'activité d'instruction et de délivrance des visas (instruction des dossiers par les postes consulaires, lutte contre la fraude, pilotage et suivi des prestataires de service extérieur, activité de directive et conseil aux postes, de gestion des recours et participation à l'élaboration des normes) : depuis la levée en France, le 1^{er} août 2022, du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières extérieures, la demande globale est repartie à la hausse, après une reprise de l'activité, déjà constatée fin 2021, même si elle était restée alors limitée et différenciée en fonction des situations sanitaires locales.

En 2022, 2 343 025 demandes de visas ont été enregistrées, et déjà, 1 435 643 au cours 1^{er} semestre 2023. Il est observé une nette progression (+30 % entre 2019 et 2022) de la demande de visa de long séjour (VLS) qui représente 13,3 % de la demande globale contre 4,7 % en 2019.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,03	0,00

Sur le programme 151, le nombre d'apprentis s'élève à 2 recrutements fermes.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	205 389 388	222 881 278
Cotisations et contributions sociales	43 667 535	47 389 031
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	29 493 889	29 008 115
– Civils (y.c. ATI)	29 493 889	29 008 115
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	14 173 646	18 380 916
Prestations sociales et allocations diverses	1 275 909	1 384 646
Total en titre 2	250 332 832	271 654 955
Total en titre 2 hors CAS Pensions	220 838 943	242 646 840
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 29 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 5,92 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 232. Le montant prévu sur le programme 151 est de 160 k€ pour un nombre prévisionnel de 13 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2023 retraitée	229,04
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	229,03
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	0,25
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,24
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,13
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,11
Impact du schéma d'emplois	2,60
EAP schéma d'emplois 2023	1,90
Schéma d'emplois 2024	0,70
Mesures catégorielles	1,81
Mesures générales	0,53
Rebasage de la GIPA	0,10
Variation du point de la fonction publique	0,42
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	-0,51
GVT positif	0,81
GVT négatif	-1,31
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	0,34
Indemnisation des jours de CET	0,34
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	8,84
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,02
Autres	8,83
Total	242,65

Le socle de prévision d'exécution 2023 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 151 s'élevé à 229,03 M€ et tient compte du transfert de 250 k€ destiné à l'organisation des élections européennes en juin 2023, du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -238 k€, correspondant à l'indemnisation des jours compte épargne-temps et à la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle créée par décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023.

En vertu du décret n° 2023-775 du 11 août 2023 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat, il est prévu de verser un montant de 0,10 M€ au bénéfice de 156 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à -510 k€. Il se décompose entre le GVT positif évalué à 810 k€ (soit 0,33 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions) et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -1,31 M€ (-0,54 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

À la suite de la parution du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, un montant de 836,7 k€ HCAS a été évalué sur le programme 151 afin de tenir compte :

- de l'extension en année pleine de l'augmentation du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1^{er} juillet 2023 ;
- de l'attribution à compter du 1^{er} janvier 2024, de 5 points d'indice majoré pour tous les fonctionnaires.

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | Justification au premier euro

En outre, un montant de 337 k€ concernant la monétisation de jours compte-épargne-temps a été rebasé en tenant compte de la revalorisation de 10 %.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 8,83 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2023) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2024 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 18 k€ dont le surcoût induit par le décret n° 2023-812 du 21 août 2023 portant à 75 % le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail (au lieu de 50 % auparavant).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	49 435	49 935	50 434	25 706	25 966	26 226
Titulaires et CDI dans le réseau	135 733	137 104	138 475	29 861	30 163	30 465
CDD et volontaires internationaux	76 191	76 961	77 731	36 983	37 357	37 730
Agents de droit local	30 660	30 970	31 280	26 539	26 808	27 076

L'évolution des coûts moyens des G1-G2-G3 résulte principalement de la revalorisation du point d'indice en juillet 2023.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						528 640	528 640
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	472 025	472 025
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	4 626	4 626
EAP relèvement des "bas de grille"		G1/G2	B et C	01-2024	12	15 380	15 380
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	36 609	36 609
Mesures indemnitaires						1 276 875	1 276 875
Autres mesures (dont révision de la cartographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	41 087	41 087
Coût au titre de l'EAP de la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de mission diplomatique		G1/G2	A	01-2024	12	180 704	180 704
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	314 390	314 390
Mesures IRE en faveur des secrétaires de chancellerie		G2	B	01-2024	12	20 543	20 543
Mesures en faveur des agents de droit local		G5	Tous	01-2024	12	696 184	696 184
Revalorisation des CDD de la filière des systèmes d'information et de communication ainsi que des filières spécialisées		G3	Tous	01-2024	12	23 967	23 967

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Total						1 805 515	1 805 515

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères bénéficie, dans le cadre du PLF 2024, d'une enveloppe catégorielle à hauteur de 10 M€ afin de financer les principales mesures suivantes :

- la mise en œuvre du dernier volet de la convergence des rémunérations à l'étranger : la mesure d'augmentation de 2022 a exclusivement concerné les conseillers de coopération et d'action culturelle, leurs adjoints, les secrétaires généraux d'Institut français, leurs adjoints ainsi que les directeurs d'alliance française et le budget arbitré ne prévoyait pas de parachever l'exercice de convergence dès 2023. Il est donc prévu de rehausser l'indemnité de résidence à l'étranger des autres agents du réseau culturel d'un premier groupe d'IRE en 2023 et d'un second groupe en 2024 (4,6 M€) ;
- la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local (2 M€) ;
- les majorations familiales (1,2 M€) ;
- l'impact de la réforme de la haute fonction publique, du fait de la nomination sur des emplois supérieurs d'adjoints aux chefs de mission diplomatique (1 M€).

En outre, le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a induit sur 2024 une extension en année pleine de la mesure statutaire relative au relèvement des bas de grilles de salaire des catégories B et C et a engendré un coût de 42 k€ ainsi que la hausse de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024 estimée à un coût annuel de 2,6 M€.

La répartition par programme est indicative et sera amenée à évoluer en gestion, dans la limite de l'enveloppe attribuée au ministère. Comme pour les emplois, les écarts avec les prévisions décrites dans le programme annuel de performance seront justifiés dans le RAP.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
2 022 531	0	141 947 436	142 759 667	1 023 289

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
1 023 289	4 480 781 0	887 508	55 000	0
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
165 626 747 0	160 745 966 0	480 781	0	0
Totaux	165 226 747	1 368 289	55 000	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
97,05 %	0,29 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (57,2 %)

01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	207 374 042	42 546 747	249 920 789	0
Crédits de paiement	207 374 042	42 146 747	249 520 789	0

Les dépenses de l'action 1 « **Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger** » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire, affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2024 s'établissent à **37,7 M€ en CP**. La hausse de 4,1 M€ par rapport à la LFI 2023 est principalement due à la réévaluation des projets de modernisation (+2,7 M€ dont 1,9 M€ pour le Service France consulaire) et de la brique Élections (1,1 M€, pour l'organisation des élections européennes - hors crédits de transfert en base de 4,4 M€ du MIOM). En outre, 0,4 M€ financent l'augmentation des dépenses d'affranchissement du Service central d'état civil et de la brique AFE.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité	Description	Volume	Dotation 2024 (en CP)
Assemblée des Français de l'étranger	Indemnités conseillers AFE	296 000 €	2 544 800 €
	Fonctionnement AFE	231 000 €	
	Indemnités conseillers des Français de l'étranger	2 017 800 €	
Fonctionnement administration centrale	Frais de mission et de représentation	270 000 €	309 000 €
	Frais de représentation (administration centrale)	16 000 €	
	Indemnités stagiaires	23 000 €	
Service central de l'état civil	Fonctionnement et dépenses d'affranchissement		500 000 €
Achat et acheminement de documents sécurisés	Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé)	560 000 €	780 000 €
	Acheminement des titres sécurisés	220 000 €	
Adoption internationale	Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères.	Au moins 3 réunions annuelles avec les autorités centrales étrangères	100 000 €
Communication et information sur l'expatriation	Fonctionnement de la cellule	-	180 000 €
Entretien des cimetières civils français	Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger	-	120 000 €
Agences consulaires	Dotations de fonctionnement aux agences	493 agences consulaires	1 200 000 €
Lutte contre la fraude	Levées d'actes d'état civil, équipements		40 000 €
Service France Consulaire			3 800 000 €
Autres dépenses	Études, litiges et frais divers	40 000 € en administration centrale	58 000 €
		18 000 € dans les postes	
Modernisation de l'administration consulaire	Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration	2 800 000 €	4 520 000 €
	Dématérialisation de l'état-civil	900 000 €	

Activité	Description	Volume	Dotation 2024 (en CP)
	Vote par internet	750 000 €	
	Infocentre OSCAR	60 000 €	
	Autres projets informatiques	10 000 €	
Élections			1 574 947 €
Total			15 726 747 €

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 544 800 €

• Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE : 296 k€

Les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et déplacement lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. La dotation, qui était stable depuis plusieurs années, prend en compte le réajustement des indemnités des conseillers à l'AFE, lié à la hausse des coûts de transport (mise en conformité avec l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, révision des tarifs aériens).

• Fonctionnement : 231 k€

Comme en 2023, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Il couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, le financement d'études sollicitées par les conseillers de l'AFE, et des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger. La mise en place de nouveaux outils de communication en 2024 (retransmission des plénières pour toucher un plus large public, refonte du site internet, création d'un site des élus, etc.), l'organisation de formations complémentaires pour les élus et la réalisation d'études nécessite un budget supplémentaire de 51 k€.

• Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 2 M€

Les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle. La revalorisation de ces indemnités, par l'application du point d'indice depuis 2014, induit une hausse de 100 k€.

Pôle Service public consulaire : 7 087 000 €

• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 k€

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 780 k€

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE (560 k€) : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. La plupart des documents sécurisés font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, renouvelée à l'été 2022, et de marché. C'est le cas pour le feuillet d'état civil : ce marché renouvelé en 2023 avec une hausse tarifaire notamment due au coût de production du papier conduit à une valorisation de +10 k€ en 2024. Le ministère s'attache à mettre en concurrence les autres produits commandés auprès de prestataires distincts.

Concernant les titres d'identité et de voyage, hors leur confection, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE. L'acheminement direct des passeports et des cartes d'identité concerne, à ce stade, 35 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans

les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France). En 2023, le MEAE et l'ANTS ont signé un groupement de commande dans le cadre du renouvellement du marché d'acheminement des titres qui a permis de reconduire les prix à l'identique. Les crédits demandés en 2024, et pour les années suivantes, sont donc stables, soit 220 k€.

• Activité du service central d'état civil (SCEC) : 500 k€

Le SCEC est engagé dans une expérimentation de dématérialisation de l'établissement et de la délivrance des actes d'état civil dont le MEAE est dépositaire (déploiement du registre de l'état civil électronique (RECE) jusqu'en 2024). La dématérialisation de certaines procédures a permis de réduire significativement le courrier papier (-65 % en 5 ans) et réaliser des économies sur l'affranchissement de celui-ci (-40 %).

Cependant, les dépenses d'affranchissement sont, par ailleurs, liées à la hausse de l'activité du SCEC et des tarifs de La Poste. En effet, le nombre d'actes détenus par le SCEC qui progresse chaque année, conjugué à la hausse de la communauté française à l'étranger (près de 16 millions à ce stade), conduit à une activité d'exploitation et de délivrance en hausse (+5 % d'actes d'état civil délivrés entre 2021 et 2022).

En outre, le renouvellement de certains marchés interministériels (notamment celui des machines de mise sous pli et d'affranchissement du courrier) aura un impact budgétaire avec le remplacement des appareils actuels et la hausse des tarifs annoncée par les principaux fournisseurs.

Enfin, le SCEC, qui reçoit 170 000 appels téléphoniques par an, doit désormais prendre en charge la prestation relative à l'accessibilité téléphonique des personnes sourdes, malentendantes et aphasiques.

C'est pourquoi la dotation en 2024 est ajustée à +65 k€.

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 40 k€

La lutte contre la fraude, qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire, demeure l'une des priorités du MEAE, qui a acquis dans ce domaine une expertise reconnue au niveau interministériel.

Les crédits alloués, réajustés à 40 k€ en 2024, sont utilisés pour l'achat ou le renouvellement des équipements de détection de la fraude documentaire, la vérification d'actes d'état civil étrangers et la rédaction d'études juridiques par les avocats conseils des postes et l'abonnement à des plateformes de vérifications (comptes bancaires, registre des sociétés).

Cette lutte produit des effets non négligeables sur la sécurité de notre pays (fraude à l'identité, immigration) et les finances publiques (en cas de perception indue de prestations sociales).

Par ailleurs, se poursuit la création de cellules transversales de lutte contre la fraude et la création de pôles dédiés dans les postes les plus exposés (Moroni et Tananarive en 2023).

• Adoption internationale (fonctionnement) : 100 k€

La Mission de l'Adoption internationale (MAI) est, depuis 1998, l'Autorité centrale française pour la mise en œuvre de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93).

A ce titre, elle assure le pilotage, le contrôle et l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA, opérateur public intégré depuis le 01/01/2023 au sein du groupement d'intérêt public France Enfance Protégée), la veille et l'expertise juridique sur les questions liées à l'adoption internationale, l'organisation annuelle des Rencontres de la MAI réunissant les acteurs concernés par l'adoption internationale, l'information au moyen d'un bulletin mensuel et enfin, l'accueil de délégations étrangères compétentes en matière d'adoption internationale issues des pays d'origine des enfants adoptés.

Les frais de fonctionnement augmentent de 15 k€. Cette hausse se justifie par une prévision de déplacements plus fréquents à l'étranger (missions auprès des autorités centrales des pays d'origine de l'adoption internationale suspendues au 1^{er} semestre 2023 pendant la durée de la mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale formée en octobre 2022) et des invitations d'autorités centrales de pays d'origine et des déplacements en région, prévus en 2024.

Par ailleurs, à compter de 2024, une partie de ces crédits sera consacrée au versement d'une dotation à l'ONG, Service social international (sise à Genève), dépense inscrite auparavant sur le budget des subventions.

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 180 k€

Ces crédits, maintenus au niveau de 2023, permettront en priorité d'assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde : en particulier, l'actualisation et la diffusion de guides et brochures pratiques et l'organisation et la participation à des conférences et salons spécialisés à destination du grand public en vue de la préparation à l'expatriation. Seront également conduites des actions de communication sur les réseaux sociaux (France consulaire), en diffusant par exemple des tutoriels vidéo pour les services en ligne afin d'accompagner au mieux les Français à l'étranger dans leurs démarches dématérialisées. Enfin, des partenariats médias permettront de diffuser plus largement encore des informations consulaires, notamment dans la perspective des élections européennes au printemps 2024.

• **Agences consulaires : 1,2 M€**

Grâce au réseau des 493 agences consulaires réparties dans 98 pays, les consuls honoraires constituent des relais de proximité extrêmement utiles auprès de nos communautés établies à l'étranger (protection des ressortissants français en difficulté résidents ou de passage, travail de relais administratif des consulats, et possiblement relais d'influence, en fonction de leurs profil et rôle auprès des communautés locales, notamment en matière de coopération éducative ou culturelle, ou dans le cadre d'opérations de promotion économique).

Le budget à hauteur de 1,2 M€ est reconduit à l'identique en 2024, ayant permis une bonne gestion de ce réseau en 2023.

• **Entretien des cimetières civils français : 120 k€**

Le MEAE et le ministère des Armées partagent conjointement la gestion des cimetières français à l'étranger : les cimetières et sépultures militaires sont gérés quasi exclusivement sur les crédits de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE.

Le MEAE intervient dans près de 37 pays, cimetières civils et mixtes confondus, avec un enjeu essentiellement historique et patrimonial : il participe à l'entretien d'environ une centaine de cimetières et monuments civils français, hors Algérie, et assure directement l'entretien d'une trentaine de sites de cimetières civils, dont la France est propriétaire.

En Algérie, au moins 523 cimetières ont été recensés, dont 209 regroupés à l'occasion du Plan d'action et de coopération en faveur des sépultures civiles françaises (2005-2018). Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora sur les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie.

70 % des 120 k€ accordés sur l'enveloppe sont consacrés à l'entretien des cimetières en Algérie.

• **Service France consulaire (centre de contacts) : 4,2 M€ en AE et 3,8 M€ en CP**

La création d'un centre de contact consulaire constitue l'une des réformes prioritaires du gouvernement. Déployé au 31 août 2023, dans 26 pays européens, ce centre soulage les services consulaires en offrant, sans délais, une réponse de 1^{er} niveau aux questions générales des usagers, permettant aux consulats de se concentrer sur le traitement local des dossiers individuels et la protection consulaire. Le succès du dispositif auprès des usagers (satisfaction > 90 %) et des postes du réseau consulaire (seuls 10 % des demandes leur sont renvoyés pour traitement local) confirme l'intérêt de ce modèle de réponse centralisée, déjà plébiscité par nombre de nos partenaires étrangers (Royaume-Uni, Pays-Bas, Hongrie, Suisse, République tchèque, Roumanie...).

Les prestations nécessaires au fonctionnement du centre consistent en la collecte des appels, confiée depuis 2021 à Orange, et en l'opération du plateau de réponse, effectuée par l'entreprise Teletech international. Ces prestations recouvrent le déploiement de solutions applicatives, la gestion de l'information consulaire en ligne, ainsi que la formation et la mise à disposition de personnels.

Les marchés actuels avec les deux prestataires seront à renouveler en 2024.

Après un déploiement à tous les pays d'Europe, à fin 2023, et du continent africain qui partagent les mêmes fuseaux horaires (France +1/-1), prévu en 2024, le Service France Consulaire élargira ses horaires d'ouverture de 8h à 20h pour intégrer des pays plus éloignés. Ce déploiement progressif nécessite l'installation dans de nouveaux espaces, d'équipes élargies d'agents du MEAE et de téléconseillers du prestataire.

Afin de mener à bien cette extension, le dispositif Service France consulaire sera doté de 4,2 M€ en AE et de 3,8 M€ en CP en 2024, soit une hausse de crédits de 1,9 M€ par rapport à 2023.

• Autres dépenses : 58 k€

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Ces dépenses correspondent principalement à des études et provisions pour litiges. Une hausse sensible des règlements de litiges avec incidence financière conduit à une réévaluation de la dotation en 2024 à hauteur de 58 k€ (+6 k€).

• Pôle Modernisation de l'administration consulaire : 4 520 000 €

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français de l'étranger (dont près de 1,7 millions inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE poursuivra les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du programme AP 2022.

Parmi les projets de modernisation, trois s'inscrivent dans le cadre de la **réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger »** : le vote par internet, le registre de l'état civil électronique et le Service France Consulaire (activité suivie au sein du pôle « Service public consulaire »). Les dépenses prévues pour 2024 se répartiront de la façon suivante :

• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 2,86 M€

Les projets qui concentreront l'attention de la DFAE sont la consolidation des travaux effectués sur nos systèmes d'information relatifs à la gestion des élections suite à la mise en place du **Répertoire Électoral Unique (REU)** et aux nouvelles dispositions légales liées notamment à la gestion des procurations de vote et à la protection des données personnelles.

Des travaux importants sont également prévus pour la **refonte de l'application REGISTRE**, dans la même perspective de pérennisation et d'amélioration constante de la démarche en ligne d'inscription au registre des Français établis hors de France et sur les listes électorales.

Un nouveau projet porte sur la mise en place d'une expérimentation de la **dématérialisation du renouvellement des passeports** au Canada et au Portugal qui nécessitera une adaptation du Registre, la mise en place d'une procédure de télé-rendez-vous sécurisée et d'un système de télépaiement en ligne ainsi qu'une adaptation du cadre réglementaire. Il est prévu de mettre en œuvre cette expérimentation début 2024, puis de l'évaluer pour estimer la possibilité de l'étendre à d'autres pays.

La stabilisation et maintenance en condition opérationnelle de l'application de prise de rendez-vous en ligne, **RV Consulat** est également prévue à hauteur de 400 k€. Ce coût est dû au succès de l'application auprès des usagers comme des postes consulaires, qui se traduit par une utilisation supérieure aux attentes initiales, avec davantage de licences facturées en 2023 qui seront renouvelées en 2024.

Le développement de l'infocentre OSCAR, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, se poursuivra afin de prendre en compte le recueil de données depuis les nouvelles applications développées (RECE, France visas, Circé 2 pour la gestion des détenus).

Enfin des travaux de maintenance, de sécurisation, de mise en conformité à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG) devront également être poursuivis en 2024.

• Dématérialisation de l'état civil : 900 k€

Depuis 2019, le MEAE travaille à la mise en place du registre de l'état civil électronique (RECE), projet d'expérimentation de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger, et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil.

Politique prioritaire du gouvernement, ce projet a bénéficié de cofinancement du fonds de transformation de l'action publique (programme 349) et du fonds d'innovation et transformation numérique (programme 363).

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- modernisation en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- simplification des démarches des usagers qui pourront bénéficier des avancées de la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La réalisation du projet est planifiée en trois grandes étapes :

- la 1^{re} étape de dématérialisation de la délivrance d'extraits et copie d'actes, axée sur la simplification des démarches à l'usager et la réduction des coûts est intervenue en mars 2021 ;
- la 2^e étape de modernisation des outils de gestion de l'officier d'état civil au travers de la dématérialisation à des fins de gain de productivité et d'amélioration des conditions de vie au travail des agents, devrait intervenir d'ici fin 2023 ;
- enfin, la dernière étape d'ouverture du registre électronique, dont les principaux déploiements sont attendus pour 2024, permettra d'établir des actes signés électroniquement venant finaliser le dispositif de dématérialisation de la gestion de l'état civil et répondant ainsi à l'objectif de modernisation de l'État.

Le budget en hausse en 2024 (+100 k€) permettra de sécuriser la finalisation du projet et de l'expérimentation.

• Vote par internet : 750 k€

Conformément à l'engagement présidentiel, le vote par internet était l'une des modalités de vote mise en place dans le cadre des élections législatives de juin 2022, largement plébiscitée par les Français de l'étranger et également proposée lors de législatives partielles d'avril 2023.

L'année 2024 sera marquée par le lancement d'un nouveau marché de vote par internet pour les élections après 2024 (consulaires de 2026 et législatives de 2027). L'attribution du marché, prévue pour mai 2024, entraînera la réalisation des 1^{ers} engagements et dépenses relatifs au cadrage, aux développements et 1^{res} phases de tests de la future solution ainsi que certains audits : ce nouveau marché implique une augmentation de 435 k€ sur l'enveloppe allouée.

• Autres projets informatiques : 10 k€

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

Pôle Élections : 1 574 947 €

Le budget alloué en 2024 permettra l'organisation des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024, avec notamment la vérification des listes électorales consulaires et la préparation du dispositif de bureaux de vote. Conformément à la clé de répartition actuellement en vigueur, le MEAE aura à sa charge les opérations de communication ainsi que les frais de tournées consulaires, le ministère de l'Intérieur devant prendre en charge la dépense correspondant à la mise sous pli et l'envoi aux électeurs de la propagande, au fonctionnement des bureaux de vote et de la permanence électorale.

Par précaution, ce budget inclut aussi une provision pour l'organisation d'éventuelles élections partielles, au cas où les recours déposés suite à l'organisation en avril 2023 d'élections législatives partielles pour l'élection des députés des Français établis hors de France dans les circonscriptions 2, 8 et 9 aboutiraient à l'annulation d'une ou plusieurs de ces élections, ce qui imposeraient d'organiser de nouvelles élections partielles dans un délai de trois mois suite à la décision du Conseil constitutionnel.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Activité	Volume	Dotation 2024 AE=CP (titre 6)
Adoption internationale	5 OAA, AFA, FFOAA,	
	4 associations de personnes adoptées, 1 ONG	300 000 €
	18 projets de coopération (12 pays d'origine des enfants)	220 000 €
Rapatriements et hospitalisations d'urgence	217	1 300 000 €
Aide sociale	4 246 bénéficiaires	16 160 000 €
Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES)	93 associations	1 400 000 €

Organismes d'assistance	1 organisme subventionné	10 000 €
Caisse des Français de l'étranger	2 198 bénéficiaires	380 000 €
Centres médico-sociaux	9 associations	250 000 €
Soutien au tissu associatif (STAFE)	198 associations	2 000 000 €
Total		22 020 000 €

• **Adoption internationale - subventions : 300 k€**

Ces crédits ont vocation à soutenir les projets d'associations de personnes adoptées qui interviennent dans le domaine de la recherche des origines. En particulier, le projet Racine mis en œuvre par la branche française du Service social international (SSI-France) visant à accompagner les personnes adoptées dans la quête de leurs origines dans quatre pays aux conditions réputées difficiles (Sri Lanka, Éthiopie, Madagascar, Haïti) a vocation à être maintenu et développé. De nouvelles associations d'adoptées solliciteront également des subventions en 2024. Les crédits de subvention ont par ailleurs pour objectif de soutenir et professionnaliser les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) dont la MAI assure la tutelle et le pilotage, ainsi que la Fédération française des OAA (FFOAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption (EFA), qui effectuent des activités de formation au bénéfice des candidats à l'adoption et des personnels des OAA.

La priorité en 2024 portera sur les projets de recherche des origines. La mission d'inspection interministérielle sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale, dont les conclusions seront remises avant la fin de l'année 2023, pourra proposer de nouvelles actions dans ce domaine.

• **Adoption internationale - projets de coopération : 220 k€**

L'article R148-8 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que l'Autorité centrale française conduise des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance. Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont, d'une part, destinés à consolider les échanges entre autorités centrales prescrits par l'article 7 de la Convention de La Haye et, d'autre part, dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la Convention.

Les projets sont :

- soit de nature institutionnelle, c'est-à-dire concertés et coordonnés directement avec les autorités compétentes de l'adoption internationale dans des pays d'origine où il apparaît opportun de faciliter, lorsqu'ils ont ratifié la Convention de La Haye de 1993, la mise en place ou la consolidation de leur autorité centrale, ou pour soutenir leurs efforts en vue d'y adhérer ;
- soit mis en œuvre dans les pays d'origine au travers d'ONG implantées localement, qui opèrent dans le champ de l'enfance privée de famille, de la prévention de l'abandon, de la désinstitutionnalisation et de la réintégration familiale. Ces projets sont proposés à la demande de la MAI, par les postes diplomatiques et consulaires dans les pays ciblés.

La baisse de la dotation (-30 k€) provient du transfert de la subvention au Service social international (SSI) sur le budget de fonctionnement. En 2024, les projets proposés par les services de coopération des ambassades dans le domaine de la recherche des origines seront également privilégiés, sur la base de projets de coopération novateurs engagés en 2023 (Éthiopie, Guatemala).

• **Aides sociales : 16,2 M €**

Ces crédits sont destinés à octroyer des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger démunis après l'avis des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Au regard de l'évolution de la crise sanitaire, le budget dédié aux aides sociales avait été ramené à 15,2 M€ en LFI 2022. Toutefois, compte tenu de la poussée inflationniste généralisée et du retournement défavorable des taux de change, ces crédits ont été portés en 2023 à 16,2 M€.

Au regard des besoins exprimés, notamment dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger de mars 2023, les crédits 2024 sont maintenus afin de continuer à protéger nos compatriotes en difficulté. Il est en effet nécessaire de maintenir autant que possible les taux de base, c'est-à-dire le montant minimal établi pour vivre décemment selon les pays, tels que revalorisés pendant la crise épidémique et désormais économique, et que l'effet de change inversé tend à amenuiser.

• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1,4 M€

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et partenaires essentiels de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, ils jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des aides sociales directes.

La dotation maintenue à 1,4 M€ permet de garantir le versement de subventions à de nouvelles associations utiles à nos compatriotes, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent (la campagne 2023 a permis de subventionner 93 associations pour un montant total de 1,13 M€).

Il est souhaitable de consolider les OLES, constamment mobilisés pour venir en aide à nos compatriotes fragilisés par la crise, en maintenant le soutien financier qui leur est apporté.

• Caisse des Français de l'Étranger : 380 k€

Régie par le code de la sécurité sociale, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Le financement de ce dispositif (qui concernait 2 198 adhérents fin 2022, chiffre en légère hausse par rapport à 2021, et représentait un coût global annuel d'environ 4,2 M€ selon la CFE) est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la CFE sur ses fonds propres et par un concours de l'État.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 210 €.

Le montant de la contribution de l'aide versée est reconduit en 2024 à hauteur de 380 k€.

• Organismes d'aide en France : 10 k€

Les organismes d'aide subventionnés sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le MEAE met directement en œuvre, en matière de rapatriement notamment.

La dotation 2024, stable par rapport à 2023, permet de soutenir des associations œuvrant directement en faveur de nos ressortissants à l'étranger, comme France horizon (anciennement CEFR : comité d'entraide aux Français rapatriés), partenaire historique et principal du MEAE pour l'accueil de Français rapatriés aux frais de l'État ou à leurs frais, soit en raison de situations de crise, soit pour indigence.

• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 1,3 M€

La crise sanitaire et économique mondiale liée à la pandémie de Covid-19 a durablement fragilisé la situation socio-économique des Français à l'étranger. L'enveloppe 2024 permettra de faire face à l'augmentation de la demande d'assistance dans des cas d'extrême d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi que du coût moyen d'un rapatriement, dans un contexte où le coût du carburant est de plus en plus élevé.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourt à la progression des besoins en termes d'assistance, notamment :

- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;

- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence ;
- le renforcement des risques sécuritaires (terrorisme, guerres ou bouleversements politiques, catastrophes naturelles, etc.).

Dans ce contexte, le MEAE doit, comme par le passé, rester vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, cagnotte en ligne etc.) est systématiquement privilégiée.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le MEAE est par ailleurs chargé de l'intégralité du suivi des évacuations sanitaires depuis le Vanuatu vers Nouvelle Calédonie au titre d'une convention signée en 1982, qui était auparavant géré par le ministère des Solidarités et de la Santé s'agissant des hospitalisations sur place. L'enveloppe de 500 k€, correspondant au montant du transfert en base opéré du programme 183 vers le programme 151 en 2022 a été reconduite.

• **Centres médico-sociaux : 250 k€**

La dotation de 250 k€, reconduite en 2024, permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin, dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires. L'objectif de ces centres est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou la préparation d'évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes. La crise du coronavirus a mis en lumière le rôle prépondérant de ces structures qui ont continué à être fortement sollicitées en 2023.

• **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 2 M€**

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ces projets bénéficient impérativement, en tout ou partie, à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions versées dans le secteur culturel et éducatif qui dépendent d'autres programmes budgétaires.

En 2024, les critères d'éligibilité du dispositif STAFE ont été assouplis afin de les adapter davantage aux besoins des communautés françaises tout en rendant le dispositif plus attractif.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	207 374 042	207 374 042
Rémunérations d'activité	168 345 676	168 345 676
Cotisations et contributions sociales	37 920 382	37 920 382
Prestations sociales et allocations diverses	1 107 984	1 107 984
Dépenses de fonctionnement	20 526 747	20 126 747
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 526 747	20 126 747
Dépenses d'intervention	22 020 000	22 020 000
Transferts aux ménages	17 460 000	17 460 000
Transferts aux autres collectivités	4 560 000	4 560 000
Total	249 920 789	249 520 789

ACTION (27,6 %)**02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	120 500 000	120 500 000	0
Crédits de paiement	0	120 500 000	120 500 000	0

L'action 2 « **Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française** » est constituée de deux enveloppes, celles des bourses scolaires et de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (AESH). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), sur critères sociaux, après examen localement par le conseil consulaire des bourses puis par la commission nationale des bourses, puis versées par l'AEFE aux établissements.

Une troisième enveloppe est créée en 2024 correspondant à l'instauration du Pass Éducation Langue Française, selon l'engagement présidentiel.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	120 500 000	120 500 000
Transferts aux ménages	120 500 000	120 500 000
Total	120 500 000	120 500 000

DÉPENSES D'INTERVENTION**• Bourses scolaires : 118 M€**

En 2024, un rebasage de l'enveloppe des bourses scolaires par une hausse significative de 13,6 M€ permettra de porter le montant des crédits à 118 M€ pour répondre à la hausse des droits de scolarité et des bourses parascolaires dans une situation économique dégradée et un contexte inflationniste.

Durant l'année scolaire 2022 (rythme nord 2022/2023 et rythme sud 2022), 24 810 élèves français ont bénéficié d'une bourse scolaire (soit près de 22 % des élèves français scolarisés dans le réseau).

• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 1,5 M€

Depuis sa création en 2018, l'enveloppe allouée aux élèves à besoins éducatifs particuliers permet de venir en aide aux boursiers de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un ASESH (accompagnant(e) à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, ce budget est valorisé à hauteur de 1,5 M€ en 2024 (+200 k€) afin de permettre la prise en charge de tous les élèves concernés de nationalité française, scolarisés dans un établissement du réseau de l'AEFE, sans conditions de ressources (400 élèves éligibles).

• Pass Éducation langue française : 1 M€

Mesure nouvelle annoncée par le Président de la République, le Pass Éducation langue française a pour vocation de permettre aux enfants français scolarisés des établissements locaux, hors du réseau AEFE, de garder un lien fort avec notre langue.

La mise en place d'un dispositif d'apprentissage du français pour des enfants allant de 6 à 11 ans (environ 125 000 enfants), sous format numérique, est à l'étude. En ce sens, un appel à projet devrait être lancé par l'AEFE et le MEAE dans les mois à venir.

La subvention qui sera versée à l'AEFE pour ce dispositif s'élève à 1 M€.

ACTION (15,3 %)

03 – Instruction des demandes de visa

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	64 280 913	2 580 000	66 860 913	0
Crédits de paiement	64 280 913	2 580 000	66 860 913	0

L'action 3 « **Instruction des demandes de visas** » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire. Depuis 2022, elle comprend aussi la gestion des « Frais de justice de contentieux pour refus de visa ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	64 280 913	64 280 913
Rémunérations d'activité	54 535 602	54 535 602
Cotisations et contributions sociales	9 468 649	9 468 649
Prestations sociales et allocations diverses	276 662	276 662
Dépenses de fonctionnement	2 580 000	2 580 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 580 000	2 580 000
Total	66 860 913	66 860 913

• **Fonds de concours :**

Il s'agit de la réception des subventions du fonds « Instrument de gestion frontières et visas » (IGFV) de l'Union européenne, sous forme de remboursements rétroactifs partiels des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés.

Pour la période 2021-2027, 3 des 4 demandes de subventions présentées à ce titre ont fait l'objet, en mai 2023, d'une décision d'attribution par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

En 2024, le fonds IGFV interviendra ainsi en cofinancement à 75 % (hors titre 2) dans le cadre de :

1) la lutte contre la fraude;

2) la rénovation des locaux des services des visas agissant en représentation d'au moins un autre État Schengen;

3) la formation d'agents employés dans les services des visas ainsi que des missions d'audit effectuées par les agents de la SDPV dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes.

Le montant total des dépenses hors titre 2 prévues dans ce cadre s'élève à 419 k€ dont : 114 k€ pour les activités de la cellule fraude, 175 k€ pour la rénovation des services des visas et 130 k€ pour le fonctionnement des services (formation et audits).

• Frais de contentieux de refus de visa : 2,6 M€

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

Le PLF 2024 porte la dotation des frais de justice à 2,6 M€, soit une augmentation de 880 k€ par rapport à 2023 : le renforcement de cette enveloppe doit permettre de résorber le stock de dossiers et traiter le flux annuel croissant de nouveaux dossiers.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	105 750 000	105 750 000	0	0
Transferts	105 750 000	105 750 000	0	0
Total	105 750 000	105 750 000	0	0
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	105 750 000	105 750 000	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	